



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

CGAAER

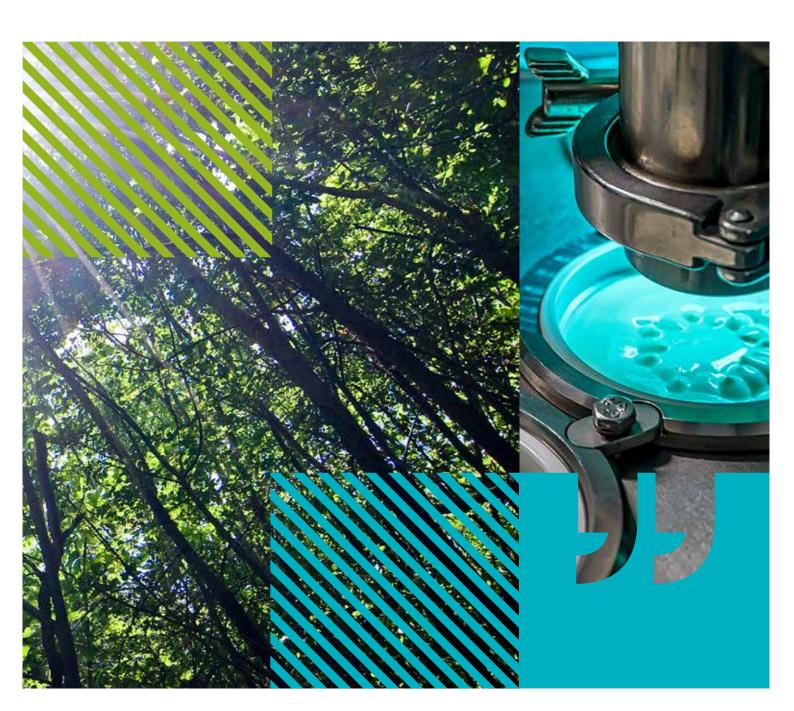
CONSEIL GÉNÉRAL

DE L'ALIMENTATION

DE L'AGRICULTURE

ET DES ESPACES RURAUX

RAPPORT D'ACTIVITÉ CGAAER 2018





Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Depuis octobre 2018, l'action que je mène, au nom du Gouvernement, n'a qu'un seul but : donner un avenir à notre agriculture et l'adapter aux différents enjeux sociétaux, économiques et écologiques.

Les défis sont multiples, réconcilier l'urbain et le rural, l'agriculture et le citoyen ; améliorer le revenu des agriculteurs et l'attractivité de ces métiers ; accélérer et accompagner la transition agro-écologique et maintenir notre haut niveau de sécurité sanitaire et de qualité de notre alimentation.

Pour cela, je souhaite m'appuyer sur le CGAAER, son fonctionnement collégial, la diversité de ses compétences et son écoute du terrain, pour y contribuer de façon active, au travers des missions que je lui confierai.

Je lui demande d'inscrire ses travaux dans les axes prioritaires qui orientent mon action et celle du ministère, avec une attention particulière aux sujets qui touchent à la vie quotidienne de nos concitoyens, dont celui de la réduction de l'usage des pesticides, de la part croissante des produits bio dans les cantines, ainsi que du développement des territoires ruraux et de la qualité du service public sur ces territoires, au titre desquels j'inscris la sécurisation des paiements des aides PAC.

En 2018, le CGAAER s'est engagé dans plus de 200 missions nouvelles, de conseil, d'audit, d'évaluation et d'inspection, de jury d'examens et de concours de la compétence académique du ministère. Ces missions concourent utilement aux politiques publiques relevant de notre domaine d'action. Je souhaite que celles-ci associent plus encore les territoires et leurs acteurs.

Enfin je tiens à remercier les membres du CGAAER ainsi que son équipe technique et administrative, pour leur engagement collectif au service de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la pêche et de la forêt français.

SOMMAIRE



FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2018

p.**7**

Suites des États généraux de l'alimentation de 2017 et adoption de la loi EGalim

p. **7**

Volet agricole du Grand plan d'investissement

p.8

Conséquences du Brexit sur l'organisation des services de contrôle sanitaire français

p.8

Travaux sur les produits phytopharmaceutiques

p.9

Travaux sur les chambres d'agriculture

p.10

Travaux sur la ressource en eau

p.10

Travaux sur le foncier agricole et forestier

p. 12

Activité interne du CGAAER



ACTIVITÉS DES SECTIONS

p.14

Section 1

Mission d'inspection générale et d'audit (MIGA)

p.18

Section 2

Économie, filières et entreprises

p.24

Section 3

Alimentation et santé

p.32

Section 4

Forêt, eaux et territoires

p.38

Section 5

Recherche, formation et métiers

p.45

Section 6

Gestion publique et réforme de l'état

p.48

Section 7

Prospective, société, international



LES MISSIONS

p.55

Missions d'audit et d'inspection

p.58

Missions de conseil, d'évaluation, d'expertise, de médiation et de gestion de crise de prospective

p.65

Missions de jurys

p.67

Missions de représentation



p.72

Rapports des missions d'audit et d'inspection

p.75

Rapports des missions de conseil, d'évaluation, d'expertise, de médiation, de gestion de crise et de prospective

p.80

Rapports des présidents de jurys



GLOSSAIRE DES SIGLES p.84



Alain Moulinier, vice-président du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

Le CGAAER a eu le plaisir, en 2018, d'accueillir un nouveau président, Didier Guillaume, qui lui a fait l'honneur d'une intervention en assemblée générale.

En 2018, le CGAAER, comme l'ensemble du ministère en charge de l'agriculture, a été mobilisé sur la suite des États généraux de l'alimentation (EGA) et de la Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable (EGAlim).

Des membres du CGAAER ont ainsi accompagné les filières qui le souhaitaient en appui à l'élaboration des plans de filière, et maintenu une veille active sur les évolutions des filières. Concernant directement les préoccupations de nos concitoyens, demandeurs d'une alimentation saine, sûre et durable, de nouvelles missions ont été confiées au CGAAER, à l'instar de celles portant sur la réduction des produits phytosanitaires et le bien-être animal.

Au total, avec plus de 200 missions nouvelles en 2018, s'ajoutant aux missions en cours au 1er janvier 2018, le CGAAER a maintenu une activité élevée.

Alors que l'accent est mis sur la nécessité pour les administrations centrales de ne pas se couper du terrain, les missions du CGAAER, qui génèrent en moyenne une centaine de déplacements sur le terrain tous les mois, sont des vecteurs privilégiés d'une écoute active des territoires. Telle est la caractéristique des missions concernant les territoires, à l'exemple des missions sur les zones intermédiaires, la gestion quantitative de l'eau. Nous avons aussi accompagné l' « Ambassadeur » du Grand plan d'investissement, pour son volet agricole, dans une tournée nationale qui s'est conclue début 2019 dans les Outre-mer.

L'Europe et l'international aussi ont nourri notre activité, qu'il s'agisse des conséquences du Brexit sur les services de contrôle sanitaire ou les effets potentiels de l'accord CETA sur les filières agricoles sensibles.

Je mentionnerai enfin la participation active du CGAAER à la modernisation de l'action publique, dans le cadre du programme « Action publique 2022 », et du plan de transformation ministériel, mais aussi l'examen, comme chaque année, de l'organisation et du fonctionnement des Directions départementales interministérielles, et les travaux réalisés sur les Chambres d'agriculture, préalables au contrat d'objectif qui sera élaboré en 2019.

La première partie de ce rapport présente les faits marquants de l'année. La deuxième retrace l'activité des sept sections qui composent le conseil général. La dernière partie vous permet de découvrir le détail des missions accomplies et rapports remis.

J'adresse mes sincères remerciements aux membres et aux personnels administratifs et techniques du CGAAER, pour leur engagement dans le travail accompli et leur participation active aux chantiers que notre ministère a dû conduire au cours de cette année 2018.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2018

En 2018, l'activité du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) a résulté de l'exécution du programme de travail prévisionnel, ainsi que des événements d'actualité survenus en cours d'année et qui ont nécessité l'intervention de missions d'urgence.

2018 a également été une année de transition ministérielle. Deux présidents se sont succédé à la tête du CGAAER, Stéphane Travert et Didier Guillaume.

Le CGAAER a contribué activement aux suites données aux États généraux de l'alimentation organisés en 2017 et au vote définitif de la loi EGAlim. On peut citer les plans de filières, l'organisation des interprofessions, le Grand plan d'investissement, les ordonnances législatives sur les produits phytopharmaceutiques.

Le CGAAER a aussi participé à d'importants travaux sur la ressource en eau, les conséquences du Brexit, la réforme des chambres d'agriculture et le foncier agricole.



En 2018, le CGAAER a produit 144 rapports d'audit, de conseil, d'évaluation, d'expertise et d'inspection et de présidence de jury. Il a engagé 209 nouvelles missions au cours de l'année.

Au cours de l'année, le CGAAER a reçu 209 missions nouvelles de conseil, d'audit, d'évaluation, d'expertise, d'inspection et de présidences de jury. Ses membres ont également assuré des fonctions de représentation de l'État dans les conseils d'administration de certains établissements publics sous tutelle du ministère et au sein de diverses structures professionnelles ou interprofessionnelles.

L'activité programmée définie dans son programme de travail 2018 et les missions d'urgence qui ont été confiées en cours d'année ont débouché sur la production de 144 rapports dont 43 rapports de présidences de jury exercées pour le compte de l'enseignement agricole technique et supérieur sous tutelle du ministère.

SUITES DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ALIMENTATION DE 2017 ET ADOPTION DE LA LOI EGALIM

Une vingtaine de membres du CGAAER avaient été mobilisés par les États généraux de l'alimentation (EGA) organisés de juillet à décembre 2017. La feuille de route 2018-2022, présentée le 21 décembre par le Premier ministre à la clôture des EGA, a engagé le déploiement progressif des différentes dispositions arrêtées, en particulier la loi EGalim et les plans de filières...

Cinq membres du CGAAER ont accompagné les filières qui le souhaitaient durant la phase de concertation et d'élaboration de leur plan, facilitant et accélérant les interactions entre parties prenantes et contribuant à la finalisation de ces plans.

VOLET AGRICOLE DU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

Dans le prolongement des États généraux de l'alimentation et en complément des dispositions prévues dans la loi EGAlim du 30 octobre 2018 « Pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable », le volet agricole du Grand plan d'investissement (GPI) doté de cinq milliards d'euros, a vocation à être le principal instrument d'intervention de l'État sur la période 2018-2022 pour accompagner la mise en œuvre des plans de filière élaborés par les interprofessions.

Piloté par le ministère de l'Agriculture, le volet agricole s'articule autour de trois axes structurants pour répondre aux besoins d'investissements des acteurs économiques de l'amont et de l'aval des filières, mais également pour soutenir les dynamiques d'innovation associant les acteurs dans les filières et les territoires :

- > amont agricole et forestier,
- > soutien à la montée en gamme de l'aval agricole et le soutien à la modernisation de l'aval forestier,
- > soutien à l'innovation et aux investissements structurants dans les filières.

Olivier Allain, vice-président du Conseil régional de Bretagne et ambassadeur de la déclinaison territoriale du GPI, a été appuyé par deux membres du CGAAER. Les objectifs de cette mission d'appui étaient de faire connaître les outils et les financements mobilisables par les professionnels, d'identifier les porteurs de projets dans les territoires, de fédérer les opérateurs et les acteurs économiques, et d'être à l'écoute des besoins.

Chacune des treize régions de la métropole a été parcourue par la mission en lien avec les préfectures et les DRAAF en associant les opérateurs du GPI (FranceAgriMer, Agence Bio, ADEME, BPI France, Caisse des dépôts, Conseil régional) et les bénéficiaires potentiels (professions agricoles et forestières, chambres, industries de la transformation, filières, interprofessions, acteurs de la recherche et de l'innovation...). Plus de 1 300 personnes ont échangé lors d'une trentaine de réunions

Une quarantaine d'exploitations agricoles, sites industriels ou centres de recherche et développement ont été visités. Les échanges ont permis à des porteurs de projets de présenter leurs initiatives. Une vingtaine de projets innovants, issus d'initiatives locales, ont été identifiés. Une dynamique régionale a été engagée autour des opérateurs en charge des dispositifs.

Des comptes rendus ont été diffusés en temps réel au cabinet du Ministre. La visite des départements d'outre-mer aura lieu début 2019.

CONSÉQUENCES DU BREXIT SUR L'ORGANISATION DES SERVICES DE CONTRÔLE SANITAIRE FRANÇAIS

La sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne oblige les États membres à rétablir les contrôles sanitaires et phytosanitaires à l'importation de certaines marchandises en provenance du Royaume-Uni. Sont ainsi concernés les animaux vivants et les produits germinaux, les produits d'origine animale, y compris les sous-produits, les produits destinés à l'alimentation animale et les végétaux.

La France sera le principal État membre impacté par la mise en place de ces contrôles. Environ 80 % des marchandises provenant du Royaume-Uni et actuellement introduites via les ports de la façade Manche-Mer du Nord, Eurotunnel, devraient être soumises à des contrôles.

La fluidité actuelle des échanges sera forcément mise à mal avec la mise en place du Brexit et il incombe à l'État français de prendre les mesures nécessaires pour en limiter les effets.

Par ailleurs, certaines marchandises exportées devront a priori être certifiées pour assurer qu'elles répondent aux nouvelles obligations sanitaires fixées par le Royaume-Uni à la date de sa sortie de l'Union européenne.

C'est dans ce cadre qu'une mission d'expertise et de conseil relative aux conséquences du Brexit sur l'organisation vétérinaire et phytosanitaire française a été confiée au CGAAER.

La mission s'est attachée à faire un état des lieux des mouvements actuels entre le Royaume-Uni, l'Irlande et la France. Puis, elle a présenté les conséquences du Brexit en termes de conditions de mouvements de marchandises et d'organisation des services de contrôle.

Elle a formulé des recommandations pour préserver la position privilégiée de la France comme porte d'entrée principale dans l'Union européenne des marchandises venant du Royaume-Uni et comme principal exportateur de produits alimentaires vers ce pays.

TRAVAUX SUR LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Deux missions du CGAAER ont porté sur les projets d'ordonnances législatives prévues dans la loi EGAlim.

Conséquences de la séparation des activités de conseil et de vente des produits phytopharmaceutiques

La loi EGAlim comporte des dispositions pour que notre agriculture engage une transition agro-écologique et impose aux entreprises distributrices de produits phytosanitaires la séparation capitalistique du conseil et de la vente.

Des conséquences sont prévisibles pour les coopératives et négociants vendeurs de produits phytosanitaires qui fournissent aussi un conseil prescriptif orienté vers une solution phytosanitaire immédiate et proportionnée.

Ils seront confrontés à un choix stratégique entre conseil et vente, tant en matière de gestion des ressources humaines que de modèle économique et financier.

La transparence des coûts respectifs des activités de conseil et de vente de produits phytosanitaires placera chacune des deux activités dans un champ concurrentiel occupé par des conseillers de tous horizons (privés, consulaires...) et des forces de vente de toutes natures. Elle permettra à l'agriculteur de pouvoir comparer les prestations proposées.

De nouvelles formes de conseil sont appelées à se développer, comme le conseil annuel stratégique assuré par des prestataires indépendants de haut niveau, qui permettront d'accompagner l'agriculteur sur le chemin de la transition agro-écologique.

Au terme de ce diagnostic, la mission formule des recommandations qui portent sur :

- > la définition et les modalités de la séparation capitalistique,
- la transparence et l'identification des moyens humains et financiers dédiés à chacune des activités de conseil et de vente de produits phytosanitaires,
- le renforcement de la responsabilité des conseillers et des producteurs agricoles.



Consciente que cette séparation de la vente et du conseil est un bouleversement majeur, la mission recommande de l'inscrire dans le temps de l'agriculture, pour que les organisations mettent en place les adaptations nécessaires, sans remettre en cause certains acquis de la situation actuelle.

Encadrement des pratiques commerciales dans le cadre de la vente des produits phytopharmaceutiques

Le projet de loi EGAlim prévoit de prohiber, sous peine d'amende, les incitations tarifaires destinées à favoriser la vente des produits phytosanitaires et qui sont susceptibles de conduire à un usage de ces produits ne répondant ni aux besoins réels des utilisateurs, ni aux principes de la protection intégrée des cultures.

Afin d'identifier « les pratiques commerciales de nature à conduire à une utilisation inappropriée des produits phytopharmaceutiques, en prenant en compte les différents stades de la chaîne économique », la mission du CGAAER a considéré que seules les remises et les ristournes conditionnées à la réalisation d'un volume de ventes étaient susceptibles de compromettre cet

objectif du législateur. Les autres catégories de remises et ristournes représentent la rémunération par une baisse du prix facturé de services assurés par le distributeur pour le compte du fabricant de produits phytosanitaires ou rendus par le distributeur au fabricant.

La mission a en conséquence préconisé d'interdire toute réduction de prix conditionnée au volume acheté, qu'il soit exprimé en quantité ou en valeur.

TRAVAUX SUR LES CHAMBRES D'AGRICULTURE

En 2018, le ministère a mis en place un comité de pilotage de préparation des élections 2019 des Chambres d'agriculture, auquel a participé le CGAAER. Au cours des réunions du comité, ont été travaillées les grandes lignes d'organisation de cette élection, et notamment la faisabilité de la mise en place du vote électronique et l'intérêt de la suppression de certaines formalités confiées aux maires.

Le CGAAER a également conduit en 2018 trois missions portant sur l'organisation et le fonctionnement du réseau des Chambres d'agriculture.

Un premier travail a permis de mesurer l'état d'avancement de la construction des nouvelles Chambres régionales avec le constat d'une hétérogénéité dans la mutualisation des fonctions support et des fonctions métiers. Le rapport propose d'inscrire dans le code rural et de la pêche maritime les missions à régionaliser et leurs modalités de mise en œuvre, en affirmant clairement l'échelon régional comme l'élément pivot du réseau (y compris pour le prélèvement de la taxe) et le rôle de « tête de réseau » de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA).

Une seconde mission a porté sur le recours aux prestations rémunérées dans le réseau des Chambres d'agriculture, dont les recettes dépassent le tiers des ressources des chambres départementales. Il apparaît que dans leur ensemble, les chambres sont conscientes du risque encouru en termes de droit de la concurrence et qu'elles disposent des outils pour répondre aux exigences juridiques.

Une troisième expertise a porté sur les missions « dites de service public » assurées par les chambres d'agriculture. L'expertise propose des mesures de simplification et recommande que, à l'avenir, les textes qui confieront de nouvelles missions aux chambres d'agriculture les qualifient juridiquement [en service public administratif (SPA) ou industriel et commercial (SPIC)] et définissent leur caractère obligatoire, ainsi que leurs conditions de financement.

Ces trois missions apportent des analyses et des préconisations intéressantes pour la préparation d'un contrat d'objectifs entre l'État et l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA), annoncé le 19 septembre 2018 par le Premier ministre. Celui-ci a insisté sur le rôle essentiel des chambres d'agriculture dans la mise en œuvre des politiques publiques, mais aussi sur la nécessaire clarification des différentes missions et activités menées par ce réseau.

TRAVAUX SUR LA RESSOURCE EN EAU

Une mission du CGAAER « Eau - agriculture – changement climatique - Statu quo ou anticipation? » a inspiré sur la création, fin 2017, par les ministres chargés de l'agriculture et de l'écologie, d'une « cellule interministérielle d'expertise sur la gestion de la ressource en eau pour anticiper les conséquences du changement climatique ».

Présidée par le préfet Pierre-Étienne Bisch, cette cellule avait pour mission l'analyse et la priorisation des projets de territoire visant à développer des capacités supplémentaires de stockage pour une meilleure gestion de la ressource en eau dans les bassins en tension.

Ce travail a été réalisé au cours du premier semestre 2018 dans le cadre d'une mission conjointe du CGAAER et du CGEDD, en association étroite avec l'APCA et France Nature Environnement. Plus de 60 projets de retenues d'eau répartis dans toute la France ont ainsi pu être analysés et évalués.

Une des principales retombées de la mission est le recours généralisé à l'élaboration des « projets de territoire pour la gestion de l'eau » (PTGE) et donner des consignes aux Agences de l'eau pour le financement de ces opérations.

En complément, une autre mission conjointe du CGAAER et du CGEDD a été lancée en 2018 sur les projets de retenues d'eau dans le département des Deux-Sèvres, à la demande de la préfète de ce département. Il s'agissait d'apporter des solutions précises et urgentes à une situation particulièrement complexe et conflictuelle liée à la gestion de l'eau sur le bassin de la Sèvre Niortaise. La mission a proposé une adaptation volumique des ouvrages envisagés, ainsi que des engagements d'évolution des pratiques culturales des irrigants. Forte de ces suggestions, la préfète a obtenu qu'un protocole d'accord soit signé par les parties en présence. Les conclusions tirées ont permis de consolider et de compléter les recommandations de la mission Bisch.

TRAVAUX SUR LE FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER

Sous l'impulsion du Président de la République et en réponse aux attentes manifestées lors des États généraux de l'alimentation, le Ministre Stéphane Travert a lancé en 2018 une réflexion sur le foncier agricole et forestier

Le foncier agricole et forestier constitue une ressource finie et non renouvelable à l'échelle des générations humaines. De ce fait, les différents usages du sol sont tition tourne rarement à l'avantage des activités agricoles du fait d'une importante différence de valeur des terres agricoles vis-à-vis notamment des terres à bâtir.

Cette problématique, particulièrement large, regroupe les questions de la maîtrise et de la protection, de l'installation et de la transmission, la régulation du marché du portage, des usages et du contrôle du foncier.

Le CGAAER a été missionné pour approfondir deux aspects particuliers : les outils de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et l'accaparement des terres par des sociétés financières.

Les propositions formulées ont trouvé un écho avec le rapport d'information parlementaire de Jean-Bernard Sempastous, Dominique Potier et Anne-Laurence Petel, et avec le plan Biodiversité incluant un volet sur l'artificialisation des sols (projet loi ELAN...). La politique foncière agricole et forestière pour la France devrait permettre de répondre aux enjeux suivants :

- construire des projets agricoles et forestiers en lien avec les collectivités publiques à qui le code de l'urbanisme a fixé des responsabilités en matière de gestion économe des espaces;
- rendre plus efficaces les outils de maîtrise et de protection des espaces naturels agricoles et forestiers qui se sont mis en place progressivement
- dans des conditions difficiles et de manière hétérogène, tout en assurant une bonne qualité des sols agricoles :
- > évaluer et adapter les outils de régulation du foncier afin d'assurer leur plein efficacité au regard de la sociétarisation et de la financiarisation de l'agriculture;
- > développer des instruments de portage du foncier agricole facilitant l'installation et la transmission.



ACTIVITÉ INTERNE DU CGAAER

L'ACTUALISATION DU PROJET STRATÉGIQUE DU CGAAER

2018 aura été la quatrième année d'exercice de l'application opérationnelle du deuxième projet stratégique du CGAAER, grâce auquel ce dernier aura renouvelé ses méthodes de travail au bénéfice de la qualité de ses productions et de leur valorisation. Le CGAAER en aura confirmé et actualisé le contenu.

Créé en 2006 à l'occasion de la fusion des trois structures d'inspection et de contrôle généraux d'origine (Conseil général du GREF, Conseil général vétérinaire, Inspection générale de l'agriculture), le CGAAER avait élaboré en 2008 un premier projet stratégique qu'il était devenu nécessaire de réviser.

La réflexion interne engagée depuis 2012 a débouché sur un projet stratégique 2014-2016 dont le ministre a approuvé les principales options.

L'objectif était d'adapter les statuts, le positionnement et le fonctionnement du Conseil aux nécessités de ses missions, en l'inscrivant dans une démarche de professionnalisation rendue nécessaire par les évolutions rapides que traverse notre environnement professionnel. En particulier, le processus commun des missions aura été renouvelé.

LE PROGRAMME DE FORMATION INTERNE DES MEMBRES DU CGAAER

La formation des membres du CGAAER doit permettre l'acquisition de méthodologies et d'outils nécessaires à l'exercice de nouveaux métiers tels que ceux de l'audit, de l'évaluation des politiques publiques ou du conseil. Cette professionnalisation est garante de la qualité des travaux conduits par le CGAAER.

Elle facilite également l'intégration des nouveaux membres dans la communauté de travail. Ainsi, un parcours de dix modules sur quatorze jours a été proposé aux nouveaux arrivés en 2018, répartis dans l'année qui a suivi leur prise de fonction.

En outre, des sessions de perfectionnement ont été programmées, notamment, pour mieux maîtriser les techniques de l'audit interne.

Au total, 64,4 % des personnels du CGAAER ont suivi une formation en 2018.

LA COMMUNICATION DU CGAAER

Les objectifs de communication du CGAAER résultent du projet stratégique du CGAAER. Ils reposent sur une valorisation systématique du travail du CGAAER: la publication des rapports et l'exploitation des travaux des sections, des groupes de travail et des assemblées générales...

Des délégués à la communication nommés dans chaque section participent à un groupe de travail permanent chargé de la communication et animé par un président. Ils collaborent à la production de la lettre électronique mensuelle du CGAAER qui est diffusée à près de 49 000 abonnés de l'environnement professionnel et institutionnel. Son contenu éditorial est centré sur la valorisation des rapports de mission et des travaux du Conseil.

Le secrétariat général du CGAAER contribue à la mise en œuvre de l'activité de communication du CGAAER.



Pour en savoir plus

https://agriculture.gouv.fr/newsletter-du-cgaaer-ndeg 132

ACTIVITÉ DES SECTIONS



SECTION 1 MISSION D'INSPECTION GÉNÉRALE ET D'AUDIT (MIGA)

La première section « mission d'inspection générale et d'audit » pilote l'ensemble des missions d'audit, d'inspection et de contrôle confiées au CGAAER.

TRAVAUX DE LA MISSION D'INSPECTION GÉNÉRALE ET D'AUDIT EN TANT QUE MISSION MINISTÉRIELLE D'AUDIT INTERNE (MMAI)

Les audits internes sont effectués dans le cadre du décret du 28 juin 2011. Ce décret établit les bases d'une organisation harmonisée des travaux d'audit interne dans chaque ministère et prévoit en particulier la création d'une mission ministérielle d'audit interne (MMAI) et d'un comité ministériel d'audit interne (CMAI). Au sein du MAA, les missions de la MMAI sont exercées par la MIGA du CGAAER qui assure par ailleurs le secrétariat du CMAI. Présidé par le Ministre ou le directeur de cabinet, il s'est réuni deux fois en 2018.

L'activité de la MIGA en tant que MMAI

Les temps forts récurrents de la MIGA-MMAI sont l'analyse de la cartographie ministérielle des risques et la préparation de la programmation des audits internes qui donnent lieu à un séminaire d'une demi-journée regroupant une vingtaine de personnes du CGAAER, représentant toutes ses sections. Par ailleurs, comme chaque année, la MIGA-MMAI a fourni à la Cour des comptes en application du protocole qu'elle a signé avec elle, les éléments lui permettant, dans le cadre de la certification des comptes de l'État, de procéder à une évaluation de la fonction d'audit au MAA.

La MIGA-MMAI a centré ses travaux en 2018 sur la finalisation des fiches de procédure de l'audit interne et la révision de certaines d'entre elles au regard du retour des utilisateurs, ainsi que sur la présentation des rapports d'audits internes avec l'objectif d'en tirer les enseignements en termes de méthode. Mais le chantier nouveau est celui de l'élaboration du programme d'assurance et d'amélioration qualité dans lequel elle s'est lancée sur la base d'une cartographie des risques de la fonction d'audit au MAA, cartographie qu'elle a préalablement construite. Ce programme constitue une des obligations au titre des normes du cadre de référence de l'audit interne de l'État (CRAIE).

Lors de sa réunion en 2018, le CMAI:

- a examiné la cartographie des risques 2018 sur laquelle il a constaté la poursuite des améliorations en matière notamment de cotation de leur criticité et de leur maîtrise.
- a adopté le programme d'audits internes pour 2018-2019-2020. En 2018, six audits ont été décidés,
- a examiné onze audits de suivi des recommandations et a décidé la clôture de sept d'entre eux.

La participation de la MIGA-MMAI au comité d'harmonisation de l'audit interne

La MIGA, en tant que mission ministérielle d'audit interne a participé régulièrement et activement aux travaux du comité d'harmonisation de l'audit interne de l'État (CHAIE) qui réunit tous les responsables de missions ministérielles d'audit interne. Il a tenu en 2018 deux réunions. L'objectif est de sensibiliser les ministres à l'audit interne et d'en faire un véritable outil au service des politiques publiques. Plusieurs priorités se dégagent, notamment la professionnalisation des auditeurs avec la passation d'une convention entre le CHAIE et l'IGPDE permettant aux auditeurs des différents départements ministériels de bénéficier d'une formation approfondie à l'audit.

Par ailleurs, la MMAI a participé activement au partage d'expériences dans le cadre de groupes de travail du CHAIE dont elle assure l'animation et la présidence de celui en charge de la qualité des missions.

▶ Le point sur les audits internes

Huit audits internes étaient en cours de réalisation en 2018. Les audits programmés font parfois l'objet de décalage dans le temps notamment au regard de la pression d'audit existant déjà sur les services. Par ailleurs en 2017, deux audits ont été suspendus suite au lancement sur le même champ de missions d'expertise / conseil.

En 2018, un audit interne a été publié :

L'audit du système d'audit interne de la DGAL a formulé huit recommandations concernant le Secrétariat général et la Direction générale de l'alimentation (DGAL).

AUTRES MISSIONS D'AUDIT

Compte d'affectation spéciale développement agricole et rural »

L'arrêté du 7 avril 2007 a confié au CGAAER une mission permanente d'audit de conformité de l'utilisation des crédits du CASDAR accordés aux bénéficiaires pour le financement des programmes et projets concourant au développement agricole et rural. Il a été modifié le 4 octobre 2016 pour intégrer dans le champ de ces audits les projets mobilisant des fonds CASDAR gérés par la DGAL et par FranceAgriMer.

En 2018, huit audits ont été programmés en accord avec les directions d'administration centrale concernées sur divers organismes et programmes (programmes régionaux de développement agricole et rural, programmes annuels d'instituts techniques et d'ONVAR, appels à projets spécifiques) inscrits dans le PNDAR 2014-2020 et les appels à projets nationaux, selon le tableau ci-joint :

PROGRAMME 775

Développement et transfert en agriculture

- PRDAR 2016 Chambre régionale d'agriculture de Provence-Alpes-Côte d'Azur
- PRDAR 2016 Chambre régionale d'agriculture de Champagne Ardenne
- PRDAR 2016 Chambre régionale d'agriculture de Corse
- ONVAR/FNCUMA Programme annuel 2016

PROGRAMME 776

Recherche appliquée et innovation en agriculture

- Action thématique transversale ACTA - Programme annuel 2017
- Appel à projet 2012 n° 1251 Groupe ESA - Projet QUALENVIC : comment combiner qualité des produits alimentaires et performances environnementales ?
- Appel à projet 2012 n° 1235
 ACTA Projet RESOLIM : évaluation et prévision du risque lié aux populations de limaces nuisibles aux grandes cultures/constitution d'un réseau expérimental
- Appel à projet n° C-2013/05
 École d'ingénieurs de Purpan Projet CRUCIAL: phénotypage de variétés de cultures intermédiaires multiservices pour réduire
 la pression de bio agresseurs

À l'exception de deux audits qui n'ont pu être lancés qu'en fin d'année, les autres audits sont achevés ou en voie d'achèvement. Onze auditeurs du domaine CASDAR ont été chargés de la réalisation du programme 2018. Ils ont été réunis à deux reprises par le responsable du domaine à la MIGA, en associant à leurs échanges les gestionnaires des programmes CASDAR des directions d'administration centrale.

Les auditeurs ont pu assurer sans réserve le Ministre de la conformité de l'utilisation des crédits du CASDAR et n'ont pas conclu à des révisions des subventions accordées. Ils ont généralement constaté que les réalisations étaient conformes aux objectifs affichés, même si des efforts restent à accomplir par les organismes subventionnés comme par les directions d'administration centrale dans le suivi des dossiers, l'alimentation des indicateurs, le respect des délais fixés et la qualité des documents produits.

Concernant les appels à projet, les audits relèvent positivement la généralisation et l'efficacité de la gestion partenariale dans la conduite des projets, avec toutefois quelques difficultés à réguler leurs partenaires en matière de gestion administrative et financière, notamment pour les plus petits organismes.

Les directions d'administration centrale du ministère doivent être plus vigilantes sur la qualité et la faisabilité des dossiers retenus lors des appels à projet, afin d'éviter des sous-réalisations techniques à la fin du projet.

Organismes payeurs et fonds européens pour les affaires maritimes et les pêches

Certification annuelle des comptes des organismes payeurs des aides agricoles (ASP, FAM, ODEADOM et ODARC) par la CCCOP

La Commission de certification des comptes des organismes payeurs (CCCOP) des dépenses financées par le FEAGA et le FEADER, dont deux membres sur cinq appartiennent au CGAAER, s'est réunie en premier lieu pour arrêter la stratégie d'audit mise en œuvre par les rapporteurs spéciaux et les auditeurs sur les dépenses de l'exercice 2018 (du 16 octobre 2017 au 15 octobre 2018). Elle a également tenu les auditions contradictoires au cours desquelles chaque organisme payeur a été entendu sur la base du rapport provisoire qui lui avait préalablement été adressé.

Conformément aux règlements (UE) n° 1306/2013 et n° 908/2014, les travaux menés tout au long de l'exercice par les rapporteurs spéciaux et les auditeurs placés auprès de la Commission sous l'autorité du président et en lien avec le vice-président, ont porté sur la conformité de l'organisme payeur avec les conditions d'agrément, l'existence et le fonctionnement des principaux contrôles internes et des procédures destinées à assurer la conformité avec les règles de l'Union, la légalité et la régularité des dépenses déclarées aux fins de remboursement par la Commission et les modalités de la protection des intérêts financiers de l'Union.

Après délibérations de la CCCOP, les rapports définitifs, accompagnés des avis s'y rapportant et des déclarations de gestion des directeurs d'organismes payeurs (OP), ont été adressés à la Commission européenne le 15 février 2019.

► Audits par la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC)

Au sein de la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC), autorité d'audit pour les fonds structurels et d'investissement européens, le CGAAER est chargé des travaux d'audits portant sur le Fonds européen pour la pêche (FEP 2007-2013) et sur le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP 2014-2020).

Ces audits se sont déroulés fin 2018 et début 2019. Concernant le programme opérationnel FEAMP 2014-2020, le CGAAER a organisé la seconde campagne d'audits d'opérations portant sur les dépenses 2017/2018 et a réalisé un nouvel audit de système du fonctionnement de ce programme.

Les audits d'opérations FEAMP 2017/2018 ont été réalisés par des équipes d'auditeurs du CGAAER, du CGEDD, de l'IGAM.

Le premier rapport annuel de contrôle du programme opérationnel FEAMP, portant sur l'exercice 2017-2018, a été présenté à la Commission européenne le 1^{er} mars 2019.

▶ Audits en matière d'environnement

Ces audits ont été menés en partenariat avec la section 4 (voir compte rendu de la section 4).

Les audits de la mise en œuvre des politiques de l'eau et de la biodiversité, dont le commanditaire est le ministère de la Transition écologique et solidaire (Direction de l'eau et de la biodiversité et DGPR), ont pour objectif essentiel d'analyser les conditions, l'efficience et l'efficacité de la mise en œuvre, dans les départements, des politiques et des polices de l'eau et de la biodiversité.

Les audits de la mise en œuvre des politiques de prévention des risques naturels et technologiques sont réalisés à la demande du ministère de la Transition écologique et solidaire (Direction générale de la prévention des risques), et ont pour objectif l'analyse des conditions, de l'efficience et de l'efficacité de la mise en œuvre des politiques de prévention des risques.

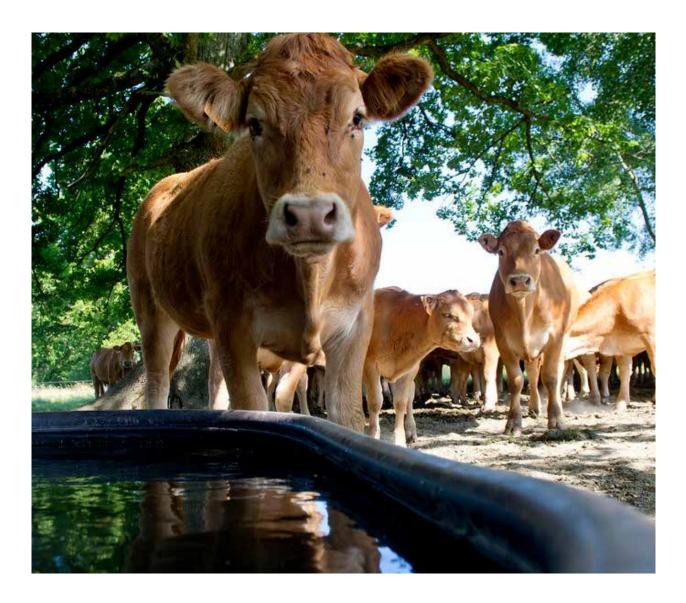
► Examens du fonctionnement et de l'organisation des directions départementales interministérielles (DDI)

Ces missions sont menées en partenariat avec la section 6 (voir compte rendu de la section 6).

Le comité de pilotage des inspections et corps de contrôle intervenant dans le champ des directions départementales interministérielles (DDI), institué conformément à l'instruction 1590/11/SG du Premier ministre, a programmé au titre de l'année 2017, dix missions portant sur sept DDT(M) et trois DD(CS)PP.

► Missions d'inspection

Le groupe de travail « inspection » a adapté en 2018 son référentiel spécialisé pour les missions d'inspection conduites par le CGAAER en tenant compte des enseignements tirés des missions menées avec les corps d'inspection des autres ministères ainsi que par des formations spécifiques dans les domaines du droit ou des ressources humaines. Une mission d'inspection a été diligentée en Corse au deuxième semestre 2018. Elle vise à contrôler l'utilisation de fonds communautaires et se terminera au premier trimestre 2019.



SECTION 2 ÉCONOMIE, FILIÈRES ET ENTREPRISES

La section « économie, filières et entreprises » est compétente en matière d'économie des entreprises et des filières agricoles, d'élevage, halieutiques, aquacole et agroalimentaires, ainsi que des politiques publiques qui y contribuent.

Six domaines d'activités font l'objet d'un groupe de travail permanent : politique agricole commune, filières, industries agroalimentaires, bioéconomie (avec la section 4), exploitations agricoles et foncier, Outre-mer.

Le domaine de l'Outre-mer a tout particulièrement mobilisé la section au travers de diverses missions mais aussi dans le suivi des Assises de l'Outre-mer.

POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC)

La section assure un suivi de la mise en œuvre de la PAC 2014-2020. Une mission spécifique a été menée sur l'évaluation du paiement redistributif des aides directes de la PAC payées dans le cadre du premier pilier. Dans le contexte de la mise à jour des zones défavorisées, le ministre de l'agriculture a par ailleurs demandé au CGAAER de conduire une mission de conseil sur les systèmes de production des zones intermédiaires et leurs modèles économiques.

LES « ZONES INTERMÉDIAIRES »

En janvier 2018, le ministre de l'agriculture et le monde agricole étaient vivement préoccupés par l'actualisation des zones défavorisées. Dès lors, cette préoccupation conduisait à s'interroger sur l'existence de « zones intermédiaires », sans que celles-ci ne fassent l'objet d'une définition précise et partagée.

En effet, si l'expression « zone intermédiaire » est souvent utilisée en agriculture, elle correspond - pour ceux qui l'utilisent - soit à des caractéristiques agro-pédologiques de certains territoires, ayant conduit à la mise en place dans le cadre du deuxième pilier de la PAC à une mesure agro-environnementale « système grandes cultures adapté pour les zones intermédiaires » couvrant en presque totalité 21 départements, soit plus largement à un environnement agricole et socio-économique particulier.

Aussi, le ministre entendait clarifier cette notion et confiait au CGAAER le soin de mieux caractériser ces zones dans leur diversité permettant de situer leurs forces et leurs faiblesses et de proposer des mesures appropriées à leur transition.

La mission a réalisé des visites de terrain très approfondies en Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Grand Est, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie en rencontrant l'ensemble des représentants de l'agriculture sur ces zones. De plus, un rapport d'étape a été présenté lors d'un second tour de réunions régionales organisées par les DRAAF à Orléans, Dijon, Toulouse, et Nancy. Cette pratique a permis à la fois de tenir compte des aspirations de chaque région mais aussi - à la faveur de la seconde réunion - de partager des constats, des synthèses et une transversalité et de favoriser le débat.

Le rapport décrit les risques d'impasse agronomique et économique que rencontreront ces territoires, si le modèle d'exploitation agricole dominant n'évolue pas dans ses pratiques et ses débouchés notamment. Un plus grand partage des pratiques agricoles, une diversification des productions et des métiers, sont - parmi d'autres - des moyens sans doute nécessaires pour maintenir une agriculture viable dans des territoires qui subissent plus encore que d'autres, les effets de l'évolution démographique et du climat.

Pour ce qui est des pouvoirs publics, le rapport encourage le dépassement de mesures adaptatives des modèles existants pour aborder des scénarios de rupture, par la mise au point de projets de territoires, concertés entre les très nombreux acteurs, sous la responsabilité des régions. Ces projets devraient conforter la part de l'agriculture en fédérant les stratégies et les moyens des filières et des territoires, et en s'appyant sur des animateurs-leaders engagés, des audits complets des situations des exploitants agricoles, sur la recherche et l'innovation.

L'appropriation de cette problématique par l'ensemble des acteurs dans les régions, l'utilisation optimale du Grand plan d'investissement et la préparation de la prochaine programmation du FEADER sont aussi des recommandations relevant des pouvoirs publics que préconise le rapport.

FILIÈRES

Le CGAAER a dans ce domaine conduit une mission interministérielle sur le suivi des effets du CETA sur les filières agricoles sensibles. Le rapport identifie les données et propose des modalités pratiques de gouvernance permettant de suivre les effets de la mise en œuvre en France de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada pour cinq filières jugées sensibles : la viande bovine, la viande porcine, le sucre, l'éthanol agricole et la volaille de chair, qui bien qu'elle soit exclue du CETA, constitue un enjeu majeur dans d'autres négociations commerciales en cours.

La CGAAER a également, avec l'IGF, apporté un appui à Jean Arthuis, parlementaire en mission sur la filière équine. L'état des lieux de la filière montre à la fois la contribution de celle-ci à l'équilibre des territoires, son hétérogénéité et la faiblesse des liens entre les différents segments qui la composent. Les équidés présentent une répartition équilibrée sur le territoire. Les zones d'élevage se situent en zone rurale tandis que la diversification de leurs usages les a rapprochés des zones urbaines ou périurbaines. L'usage agricole connaît un renouveau avec la traction animale en maraîchage et dans les vignes. Le milieu rural a vu se développer les fermes et le tourisme équestres. Plus proche des villes, la filière hippique y a installé ses centres d'entraînement et ses hippodromes tandis que les sports et les loisirs équestres se sont rapprochés de leurs pratiquants. De nouveaux usages se développent dans cette proximité urbaine: police montée, équithérapie, horse coaching, ...

Les quatre secteurs d'activités composant la filière reposent sur des modèles économiques distincts, peu comparables et entretenant peu de liens entre eux. Les courses hippiques, les sports et loisirs équestres présentent le modèle économique le plus robuste bien que les premiers dépendent trop fortement des paris hippiques. Les équidés de travail sont portés par la passion des éleveurs, souvent amateurs, et cherchent à retrouver une utilité économique tandis que la consommation de viande chevaline poursuit son déclin malgré les évidentes qualités nutritionnelles de celle-ci.

Après avoir connu une forte hausse entre 1998 et 2012, les paris hippiques connaissent une baisse marquée en raison de la concurrence des autres jeux d'argent mais aussi de la multiplication des occurrences de paris hippiques. Ce qui a permis leur croissance (plus de courses et de types de jeux) est devenu un élément défavorable qui détourne les parieurs et épuise physiquement et financièrement propriétaires et entraîneurs.

Le rapport formule 21 propositions concernant principalement le PMU et les courses hippiques mais aussi l'IFCE auquel il entend non seulement confier le rôle d'opérateur de l'État mais aussi celui de délégation interministérielle de la filière équine.

La section apporte par ailleurs un concours actif à l'Observatoire de la formation des prix et des marges.

EXPLOITATIONS AGRICOLES ET QUESTIONS FONCIÈRES

Le groupe de travail a poursuivi ses réflexions sur les évolutions de modèle d'organisation de l'entreprise agricole dont celles liées à des modes économes en intrants. Conjointement deux réunions de section ont été consacrées respectivement aux « fermes firmes » et à la prise en compte des enjeux sanitaires dans les décisions du chef d'exploitation.

Enfin, la section a été particulièrement mobilisée sur les questions foncières. Une assemblée générale du CGAAER a été organisée autour de cette thématique permettant de présenter les travaux qui avaient été conduits sur l'accaparement des terres agricoles en les resituant dans un panorama plus large sur ceux observés au niveau mondial.

À la suite des évènements de Guyane en mars 2017 et du « Plan d'urgence » pour la Guyane d'avril 2017, le CGAAER a été mobilisé pour trois missions portant sur la gestion du foncier sur ce territoire de 8,3 millions d'hectares pour 263 000 habitants.

Des travaux ont été conduits en interministériel avec l'IGF, l'IGA et le CGEDD sur les modalités de mise en œuvre du volet foncier des accords de Guyane. De façon plus spécifique, le CGAAER a réalisé une mission sur la mise place d'un outil de gestion du foncier rural sur ce territoire.

Une mission plus particulière a porté sur le « Diagnostic territorial des potentialités économiques du développement agricole sur la commune de Mana en Guyane » qui concernait plus particulièrement la remise en valeur du polder de Mana abandonné par les riziculteurs qui représente 4500 ha sur les 8000 ha de SAU de la commune (Mana est la première commune agricole de Guyane).

Par ailleurs la poursuite de l'implication du CGAAER dans les travaux du Comité technique permanent des plantes cultivées (CTPS) a mobilisé plusieurs membres de la section.

PÊCHE ET AQUACULTURE

Dans les domaines halieutique et aquacole, deux missions ont été conduites en interministériel, portant sur la pêche dans les zones ultra-marines : une sur la gestion de la pêche à la légine dans les terres australes françaises, et une autre sur la flotte de pêche dans les départements d'outre-mer.

BIOÉCONOMIE

Le groupe de travail est conjoint entre la section 2 et la section 4 (se reporter à la page 34).

OUTRE-MER

La mobilisation du CGAAER aux Assises des Outre-mer

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) a confié au CGAAER le soin de le représenter dans cet exercice avec l'appui de la Délégation ministérielle aux Outre-mer (DGMOM).

L'accent a été mis particulièrement sur trois volets communs à tous les territoires : l'alimentation, la bioéconomie et la pêche. Les propositions portées ont été en grande partie reprise dans le «Livre bleu Outre-mer » et le ministère a pu s'en inspirer pour la publication du document « Ambitions du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation pour les Outre-mer l'alimentation et la bioéconomie au cœur de projets d'agriculture durable » établi fin 2018 qui constitue désormais la feuille de route du MAA Outre-mer. La mise en œuvre des mesures correspondantes pour les DOM devraient figurer dans les plans de convergence en préparation pour chaque DOM. Quant aux pays et territoires d'outre-mer (PTOM), les mesures mises en œuvre s'inscriront dans les « conventions cadre » signées avec chacun d'eux par le ministère au sein desquelles sont prévues les interventions éventuelles du CGAAER en appui des collectivités territoriales.

Outre celles déjà évoquées dans les thématiques précédentes, plusieurs missions ont mobilisé l'expertise du CGAAER.

Dans le cadre de l'élaboration du plan de développement durable de l'agriculture de l'archipel, le CGAAER a été sollicité pour un appui à la définition des politiques publiques à Saint-Pierre et Miquelon centré sur l'installation de nouveaux agriculteurs comme enjeu majeur du futur plan.

Par ailleurs, la mission conduite sur la révision du système de paiement de la canne à sucre en Guade-loupe, dans le contexte de la fin des quotas sucriers européens, a été suivie d'une présentation aux acteurs locaux permettant d'ouvrir les négociations d'un nouvel accord interprofessionnel.

Ce travail, conduit par le DAAF de Guadeloupe, a abouti à la signature en février 2018 d'un nouvel accord interprofessionnel 2018-2022 et d'un avenant à la convention canne 2016-2022 signée avec l'État qui reprennent plusieurs propositions du rapport et doivent ainsi contribuer à la plus grande professionnalisation des acteurs nécessaire à assurer l'avenir de la filière cannesucre de Guadeloupe.

Le CGAAER a enfin été sollicité pour contribuer à une expertise sur le dispositif de défiscalisation du rhum des Outre-mer pour alimenter la réflexion des autorités françaises concernées par l'avenir de ce dispositif.

LE RENOUVELLEMENT DE LA FLOTTE DE PÊCHE DANS LES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

La Commission européenne a adopté en octobre 2017 une communication pour « Un partenariat stratégique renouvelé et renforcé avec les régions ultra périphériques de l'Union européenne ». Elle envisage l'octroi d'aides d'État en faveur de la construction de nouveaux navires de pêche dans ces régions.

Le CGAAER et l'IGAM ont alors été chargés de mener une mission de conseil sur le renouvellement de la flotte de pêche dans les départements d'outre-mer.

Ayant établi un bilan de la situation des flottilles dans chacun des DOM, la mission a acquis la conviction que la mise en œuvre d'un tel dispositif était indispensable. La profession est en effet partout vieillissante et les flottilles obsolètes doivent être remplacées pour attirer des jeunes vers la profession. Il apparaît également que des principes communs devraient être appliqués à la démarche de renouvellement. Après les avoir définis, la mission a proposé un plan d'actions adapté à chaque DOM : identification des flottilles, dispositifs d'encadrement, recherches scientifiques à mener et contrôles à déployer.

Le plan devrait concerner essentiellement les navires de moins de 12 mètres, munis ou non de palangres, notamment pour desserrer la contrainte sur le plateau continental dont la ressource est pleinement exploitée par les petits métiers ou dont l'accès est limité du fait de la pollution liée au chlordécone aux Antilles. Un plan de renouvellement de la flottille crevettière guyanaise (navires de 22 à 24 mètres), limité à une dizaine d'unités, aurait également du sens, associé à un meilleur traitement et à une meilleure valorisation du produit, la « crevette sauvage ».

LA MISE EN PLACE D'UN OUTIL DE GESTION DU FONCIER RURAL EN GUYANE

Cette question a été expertisée en application du protocole d'accord relatif au renforcement du secteur agricole signé le 1^{er} avril 2017 entre l'État, la Collectivité territoriale de Guyane (CTG) et les représentants de la profession agricole. Concrètement, la question posée était le projet de création d'une SAFER en Guyane, le protocole prévoyant que l'État et la CTG apportent chacun 250 000 euros avec, en plus, un abondement de 20 000 ha de l'État.

Les interlocuteurs de la mission s'accordent sur le fait que les enjeux du foncier rural guyanais diffèrent très largement de ceux de la métropole ou des autres territoires ultramarins. Le traitement de ces enjeux requiert la création d'un outil de gestion du foncier rural principalement chargé d'attribuer le foncier agricole cédé par l'État, et non de l'acquérir sur le marché privé, mais aussi de valoriser la défriche agricole, d'assurer la viabilisation et la protection contre l'occupation sans droit ni titre. Cet outil doit pouvoir s'appuyer sur une structure légère et agile, à l'actionnariat ouvert, et partenaire des intervenants concernés par un ou plusieurs segments de son activité tels l'Établissement public foncier et d'aménagement de la Guyane ou l'Office national des forêts.

La mission a proposé la mise en place d'une structure de préfiguration pour s'assurer de la participation de tous les acteurs, de la mobilisation des moyens annoncés et de la définition d'un modèle économique viable compte tenu des contraintes, notamment juridiques liées aux SAFER. Ce processus de préfiguration est maintenant engagé.



► Volet agricole du Grand plan d'investissement

Le volet agricole du Grand plan d'investissement (GPI) a été lancé par le ministère de l'Agriculture à la fin du second semestre. Monsieur Olivier Allain a été nommé par le Ministre comme ambassadeur de la déclinaison territoriale de ce grand plan, et a été accompagné par deux membres du CGAAER.

L'objectif de cette mission était de faire connaître les outils et les financements mobilisables par les professionnels pour soutenir leur effort de transformation et contribuer à l'émergence de nouveaux projets, d'accompagner au plus près les territoires afin d'identifier les porteurs de projets, de fédérer les parties prenantes concernées (opérateurs et acteurs économiques), et d'être à l'écoute des besoins.

Avec le soutien de la DRAAF, chacune des 13 régions de la métropole a été visitée entre septembre et décembre autour d'échanges associant les opérateurs du GPI et les bénéficiaires potentiels. Plus de 1 300 personnes ont été associés à ces échanges, et cette déclinaison territoriale a été largement reprise par la presse et les médias numériques.

La déclinaison territoriale a permis de diffuser un message homogène à tous les territoires relatifs à une politique publique nouvelle, d'identifier une vingtaine de projets innovants issus d'initiatives locales, d'insuffler une dynamique régionale autour des opérateurs en charge des dispositifs. La visite des départements d'Outre-mer aura lieu début 2019.



MISE EN ŒUVRE DU RÉGIME SPÉCIFIQUE D'APPROVISIONNEMENT (RSA)

Les territoires français d'outre-mer, sous statut de régions ultra périphériques, bénéficient de mesures qui adaptent le droit européen aux besoins locaux dans le cadre d'un Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (POSEI) au sein duquel le régime spécifique d'approvisionnement vise à faciliter l'approvisionnement en produits essentiels à la consommation humaine ou à la production agricole. Ce régime prend la forme d'aides à l'import de produits européens (27 millions d'euros par an) ou d'exonération de droits de douane à l'importation depuis les pays tiers.

Le CGAAER a été chargé de proposer des mesures d'amélioration de ce dispositif.

Les évolutions successives de la réglementation ont eu pour effet un élargissement du dispositif à tous les produits agricoles et non plus aux seules céréales, lesquelles restent cependant largement dominantes avec plus de 95 % des volumes. Mayotte est atypique de ce point de vue en recourant depuis 2013 au RSA pour son approvisionnement en viandes, produits laitiers et riz destinés à l'alimentation humaine, pour 90 % des volumes.

La chaîne d'instruction du régime, ne pose pas de difficultés particulières et la gestion des certificats au moment des déclarations en douane entièrement dématérialisée depuis 2012, donne satisfaction à tous.

Cependant ce dispositif a fait l'objet d'interrogations de la part des corps de contrôles nationaux (Mission de contrôle des opérations dans le secteur agricole et Commission interministérielle de coordination des contrôles), mais aussi d'observations de la Commission européenne. Les questions portent en particulier sur les modalités de véri-

fication de la répercussion de l'avantage octroyé par le RSA sur l'articulation du RSA avec l'octroi de mer et sur la définition de la notion « d'agriculteur utilisateur final ».

Il ressort de l'appréciation des parties prenantes et des évaluations effectuées que le RSA constitue, par son mode de gestion, un outil pertinent pour soutenir l'économie des DOM. La réduction des coûts d'approvisionnement a un effet direct sur le prix de l'alimentation animale, objectif prioritaire qui lui a été fixé par la France, mais aussi sur le coût des intrants pour l'industrie agroalimentaire et sur le prix à la consommation de certains produits de première nécessité.

La mission propose de renforcer le dialogue entre les directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF), les douanes et les collectivités régionales afin de garantir une mise en œuvre cohérente du RSA et de l'octroi de mer.

Elle formule des recommandations sur les modalités de contrôle de la répercussion du RSA à l'utilisateur final afin de sécuriser juridiquement le dispositif et de donner de la visibilité aux opérateurs.

La mission conseille, par ailleurs, de simplifier les procédures de réexportation des produits ayant bénéficié du RSA.

Elle suggère enfin d'anticiper l'augmentation prévisible des besoins budgétaires en lien avec l'évolution des productions locales, en agissant sur plusieurs leviers : optimisation de la gestion du régime, augmentation de l'enveloppe RSA, réduction de la liste des produits éligibles, ajustement des montants d'aide unitaires.



SECTION 3 ALIMENTATION ET SANTÉ

La section « alimentation et santé » contribue à l'évaluation des politiques publiques conduites par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation dans les domaines de la protection des végétaux, des politiques publiques de l'alimentation, de la santé et de la protection animale, la qualité sanitaire et nutritionnelle des aliments.

Les travaux de la section « alimentation et santé » s'articulent autour de trois types d'actions :

- > la production de rapports de missions de conseil et d'expertise ;
- > des fonctions de représentations ou de pilotage d'actions ;
- > des actions internes de réflexions collectives : groupes de travail réunions de sections assemblées générales.

RAPPORTS DE MISSIONS PUBLIÉS

En 2018, la section a été sollicitée sur 30 missions et a remis 15 rapports de mission au cabinet du Ministre. Les principaux rapports publiés sont :

► En santé végétale

Encadrement des pratiques commerciales de la vente des produits phytopharmaceutiques

Le projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable, prévoyait de prohiber sous peine d'amende les incitations tarifaires destinées à favoriser la vente des produits phytosanitaires, qui sont susceptibles de conduire à un usage de ces produits ne répondant ni aux besoins réels des utilisateurs, ni aux principes de la protection intégrée des cultures.

En réponse à la commande d'identifier « les pratiques commerciales de nature à conduire à une utilisation inappropriée des produits phytopharmaceutiques, en prenant en compte les différents stades de la chaîne économique », la mission a considéré que seules les remises et les ristournes conditionnées à la réalisation d'un volume de ventes (exprimé en tonnage ou en chiffre d'affaires) étaient susceptibles de compromettre cet objectif du législateur. Les autres catégories de remises et ristournes représentent la rémunération par une baisse du prix facturé de services assurés par le distributeur pour le compte du fabricant de produits phytosanitaires ou rendus par le distributeur au fabricant.

Limiter l'interdiction des remises et des ristournes et des conditions générales de vente (CGV) différenciées aux seules réductions de prix directement fonction des volumes achetés était en conséquence préconisé, c'est à dire interdire toute réduction de prix conditionnée au volume acheté qu'il soit exprimé en quantité ou en valeur.

► Avenir de la FGDON de La Réunion

De par sa situation géographique et ses conditions climatiques, l'agriculture réunionnaise est très diversifiée, ce qui lui confère une importance économique et sociale essentielle dans une île où la souveraineté alimentaire est une vraie préoccupation.

Ce même contexte physique est également favorable à l'installation et à l'expression d'une pression parasitaire de chaque instant, contre laquelle la lutte chimique a atteint ses limites tant économiques qu'environnementales.

CONSÉQUENCES DE LA SÉPARATION VENTE - CONSEIL POUR LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

La loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous comporte des dispositions pour que l'agriculture française engage une transition agro-écologique. Elle impose notamment aux entreprises distributrices de produits phytosanitaires la séparation capitalistique du conseil et de la vente. Bien qu'il existe des nuances entre les grandes productions végétales, le conseil actuellement délivré aux agriculteurs est majoritairement un conseil opérationnel, orienté vers une solution de protection phytosanitaire à mettre en place dans des délais rapides. Il est surtout l'œuvre des coopératives et négociants, dont les conseillers sont le plus fréquemment en contact avec les agriculteurs. Pour ces acteurs, chez qui les activités de conseil et distribution sont généralement sous la même enseigne, la séparation capitalistique va entraîner une réorganisation de leur approche des filières.

Des conséquences sont prévisibles au sein des coopératives et négoces qui, à l'issue d'un choix stratégique entre conseil et vente, seront confrontés à des questions de gestion de ressources humaines (reconversion ou suppression de postes) et d'adaptation de leur modèle autour des équilibres économiques entre approvisionnement et collecte.

De nouvelles formes de conseil sont appelées à se développer, notamment le conseil annuel stratégique qui, assuré par des prestataires indépendants de haut niveau, sera en mesure d'accompagner l'agriculteur sur le chemin de la transition agro-écologique.

Au terme de ce diagnostic, la mission propose des recommandations destinées : d'une part à l'entreprise de distribution et conseil, et d'autre part à l'agriculteur lui-même appelé aussi à évoluer et à s'adapter. Les recommandations essentielles portent sur :

- > la définition et les modalités de la séparation capitalistique ;
- > la transparence et l'identification des moyens humains et financiers dédiés à chacune des activités de conseil et de vente de produits phytosanitaires ;
- > le renforcement de la responsabilité des conseillers et des producteurs agricoles.

Identifier la menace des bio agresseurs non encore introduits, détecter leur présence sur l'île le plus tôt possible, juguler leur développement par des méthodes alternatives à la chimie, notamment le biocontrôle, sont la priorité des pouvoirs publics et l'axe de travail de tous les acteurs du réseau sanitaire végétal réunionnais dans lequel la Fédération départementale des groupements de défense contre les ennemis des cultures (FDGDON) est amenée à jouer un rôle pivot.

Or cette fédération vient de traverser une période difficile marquée par une relative démotivation de ses équipes et surtout par une mise en péril budgétaire.

Dans une approche thématique et chronologique consistant à séquencer les réponses faites à la mission, cette dernière a proposé des recommandations organisées autour des questions : « qui, comment, pourquoi, quand, combien », posées pour identifier et résoudre les problèmes de la FDGDON.

LA QUARANTAINE VÉGÉTALE FRANÇAISE : UN DISPOSITIF POUR PRÉPARER L'AVENIR



Le dispositif de quarantaine végétale permet l'importation dans l'Union européenne et la circulation intracommunautaire de végétaux normalement interdit, à des fins d'essais, de travaux scientifiques ou de sélection variétale. La France est le plus important introducteur de végétaux en quarantaine en Europe, principalement sur Prunus, Vitis et Malus ; les principaux pépiniéristes obtenteurs et éditeurs européens pour l'innovation variétale sont français. Les exploitants sont de plus en plus en attente de variétés nouvelles pour répondre à la demande des consommateurs, des industriels et de la distribution, réduire la consommation d'intrants, s'adapter au changement climatique.

Les États membres présentent des organisations très diverses. Celle de la France est fondée sur une station de quarantaine officielle, unique, multi-espèces et de service public. Elle fait partie du réseau de l'ANSES.

La mission recommande de conserver le principe d'une telle station et d'y réaliser les investissements nécessaires au maintien d'un haut niveau de qualité et de sécurité. Il est proposé de mettre en place une instance de gouvernance rassemblant les acteurs de la filière. Présidée par la DGAL, elle afficherait de façon claire et lisible le devenir souhaitable du dispositif, en cohérence avec les autres politiques publiques et en prenant en compte les attentes de tous les acteurs.

La mission a examiné plusieurs scénarios à moyen et long termes, différents de l'organisation actuelle : maîtrise d'oeuvre confiée au GEVES ou au CTIFL, réintégration dans le ministère chargé de l'agriculture, ou portage au niveau communautaire. Les avantages et les inconvénients des différentes hypothèses sont exposés à la suite d'une analyse des forces et faiblesses et des impacts prévisibles.

XYLELLA FASTIDIOSA EN CORSE



La découverte de la présence de la bactérie Xylella fastidiosa en Corse en juillet 2015 suscite de vives inquiétudes pour l'avenir de certaines cultures et des milieux naturels, même si, jusqu'à présent, la bactérie n'a pas été identifiée sur un végétal cultivé sur des parcelles agricoles entretenues. La mission a constaté que les scientifiques ont mis en évidence que la présence en Corse de Xylella fastidiosa subsp. multiplex est ancienne et que cette sous-espèce est différente de pauca, très agressive sur olivier, détectée depuis 2013 en Italie et à l'origine de la mise en place du cadre réglementaire européen.

Forte du constat d'importants besoins de dialogue, de diffusion de l'information scientifique, de recherche appliquée, de surveillance de l'état sanitaire des végétaux, et de mesures pour réduire les risques d'introduction de nouvelles souches, la mission recommande notamment de :

- > mettre en place un conseil scientifique auprès de M^{me} la préfète de Corse ;
- > créer des groupes de travail techniques pour premièrement, relancer une réflexion collective en matière de recherche appliquée sur les variétés résistantes ou tolérantes à Xylella fastidiosa, deuxièmement, promouvoir des bonnes pratiques agricoles destinées à rendre les cultures moins sensibles à cette bactérie et troisièmement anticiper la détection de nouvelles souches;
- > faire évoluer les méthodes d'analyse et d'échantillonnage des végétaux pour améliorer l'exactitude du diagnostic sur tous les types de végétaux, tout en renforçant, sous l'égide de la DGAL, le dialogue entre ANSES et INRA;
- renforcer la mise en oeuvre pratique des inspections en entrées et sorties de végétaux en Corse; accroître les actions d'information et de sensibilisation des voyageurs et des résidents sur les risques liés aux mouvements entrants et sortants de végétaux.

► En alimentation

EXPÉRIMENTATION DE LA VIDÉOSURVEILLANCE EN ABATTOIR

Aux demandes sociétales d'installation obligatoire de vidéosurveillance en abattoir répondent les interrogations des professionnels concernés (abatteurs et leurs salariés, contrôleurs officiels) sur l'utilité et l'efficacité de cet outil pour améliorer la bientraitance en abattoir et les craintes concernant l'utilisation abusive ou le vol de ces images ainsi que la protection des droits individuels des travailleurs. Il apparaît qu'il peut constituer pour de nombreux abattoirs un outil très utile, complémentaire du dispositif de contrôle interne mis en place sous la responsabilité de l'abatteur qui permet une démarche de progrès continu. Les images produites peuvent de même contribuer à élargir et conforter les contrôles menés par les services officiels. Cependant pour une utilisation efficace et sécurisée, il est indispensable d'établir un cadrage formalisé précis, définissant les modalités d'obtention et d'utilisation des images et garantissant leur accès au service de contrôle. L'annexe du rapport présente les éléments pouvant constituer la base des conventions, guides ou réglementations à venir sur le sujet. La mission recommande de susciter et promouvoir la mise en place de la vidéosurveillance dans des abattoirs volontaires, en insérant cet outil dans un projet plus large d'amélioration des conditions de protection animale. Les services de contrôle officiel devront être associés à ce projet dès la phase de conception et en valider les éléments. L'administration devra mobiliser de manière adaptée les moyens humains disponibles, pour évaluer ces nouvelles modalités du contrôle de protection animale et les utiliser le cas échéant.

AVENIR DE L'ABATTOIR DE MARIE-GALANTE

À l'issue de son expertise réalisée tant à Marie-Galante qu'en Guadeloupe continentale, la mission a confirmé la gravité extrême de la situation de l'abattoir de Marie-Galante dont la survie est illusoire et ne peut que préconiser sa fermeture dès lors que les conditions d'acceptabilité par les parties prenantes de cette mesure de sauvegarde des finances publiques seront réunies.

Au-delà des conditions d'ordre financier, organisationnel et social, la mission a intégré dans sa réflexion et son analyse les spécificités culturelles inhérentes à un territoire îlien à forte identité. C'est pourquoi elle a estimé indispensable le maintien d'une capacité d'abattage à Marie-Galante en adéquation avec les besoins réels de l'île.

La solution technique proposée d'un outil modulaire paraît la mieux à même de permettre une maîtrise des coûts d'investissements et de fonctionnement et devra pour aboutir, mobiliser l'ensemble des moyens disponibles en les adaptant aux exigences particulières liées à la double insularité de Marie-Galante.

Il conviendra notamment de mobiliser les fonds destinés à compenser l'éloignement propre aux régions ultra périphériques de l'Union européenne. Ce choix se justifie d'autant plus que l'élevage marie-galantais, n'a jusqu'à ce jour pas bénéficié de toutes les solidarités qu'appelleraient pourtant son poids relatif à l'échelle de la Guadeloupe et le rôle qu'il joue en termes de cohésion pour ce territoire particulièrement défavorisé.

► En santé vétérinaire

ÉTUDE D'IMPACT DE LA RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX ANTIBIOTIQUES CRITIQUES EN MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

La réduction de l'usage des antibiotiques critiques en médecine vétérinaire a été largement initiée à partir des années 2010-2012. L'observation des pratiques montre que l'usage préventif des antibiotiques critiques est aujourd'hui quasiment abandonné, en particulier chez les animaux de rente. Pour assurer la cohérence du dispositif réglementaire, il conviendrait au plan français d'exclure tous les antibiotiques du volet « prévention » du protocole de soins, et au niveau communautaire de promouvoir la vaccination en donnant aux éleveurs accès à la publicité sur les vaccins.

Pour compenser l'écart technique réel existant entre les antibiotiques critiques et les antibiotiques classiques, le diagnostic vétérinaire doit encore progresser en précocité et en précision. Dans cet objectif, l'accès du vétérinaire à toutes les données concernant les animaux dont il assure

le suivi sanitaire doit être facilité (résultats d'analyses et de prophylaxies réalisées par divers organismes, performances techniques, saisies en abattoir...). Afin de poursuivre la démarche d'usage prudent et raisonné des antibiotiques critiques, les outils de formation/information des vétérinaires praticiens doivent être adaptés. Dans cet esprit, tous les guides de bonnes pratiques, fiches techniques et autres documents techniques doivent être mis à jour pour tous les schémas de production, en y intégrant les dispositions spécifiques applicables aux antibiotiques critiques. Afin d'être en mesure d'évaluer eux-mêmes leurs pratiques, les éleveurs doivent pouvoir à moyen terme disposer de références sur le recours aux antibiotiques critiques fixant des objectifs quantitatifs de réduction, établies pour chaque espèce et chaque type de production.

TARIFS DE PROPHYLAXIE : SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT SUR LA REFONTE DE LA FIXATION DES PRIX

La DGAL, a répondu de manière satisfaisante aux recommandations en publiant un arrêté ministériel daté du 27 juin 2017 (nomenclature des interventions) et une note de service du 10 juillet 2017 relative aux modalités de fixation des tarifs de prophylaxies animales. Le ministère a en outre initié une réflexion sur le tissu vétérinaire en milieu rural baptisée « feuille de route des réseaux de vétérinaires dans les territoires ruraux et en productions animales ».

En revanche, au niveau départemental et malgré certains progrès, il n'y a eu aucune avancée dans l'objectivation des coûts, ni dans la rédaction de cahiers des charges explicitant les obligations réciproques des éleveurs et des vétérinaires. La campagne de prophylaxies 2017-2018 n'a généré qu'une seule demande d'arbitrage, même si certains tarifs paraissent particulièrement bas. La rédaction de 62 % des conventions tarifaires ne respecte pas la nomenclature de l'arrêté ministériel du 27 juin 2017. Les tarifs d'intradermotuberculation comparée (IDC) ont fortement augmenté en raison d'une subvention importante de la DGAL, ce qui a contribué à limiter les contestations. Une étude des tarifs a montré que les prises de

sang (PS) et les IDC se situaient très majoritairement dans des tranches de tarifs permettant de rémunérer les actes selon des niveaux correspondant aux revenus des praticiens. Pour les intradermotuberculinations simples (IDS) et pour les vaccinations, la situation est moins favorable : respectivement 3,4% et 7% des tarifs se situent dans la tranche des revenus des praticiens alors que 69% et 47% sont à un niveau inférieur au revenu d'un vétérinaire salarié. Ces actes n'ont souvent pas été réévalués dans les départements où ils n'étaient plus pratiqués. Cela montre qu'une cible de tarif correspondant aux revenus des vétérinaires est déjà pratiquée pour deux actes (PS et IDC). Cette cible est réaliste et acceptée par les éleveurs pour les PS

L'implication insuffisante, même si elle est en progrès, du niveau départemental dans l'évolution de la politique des tarifs de prophylaxie, conduit la mission à continuer à privilégier le niveau national pour fixer les tarifs des actes des prophylaxies animales et à indiquer que tous les éléments de méthode existent pour entamer une négociation qui ne nécessite pas d'étude préalable supplémentaire.

FONCTIONS DE REPRÉSENTATIONS OU DE PILOTAGE D'ACTIONS

► Coordinateur « stratégie sanitaire en conchyliculture »

Le coordonnateur oeuvre avec les professionnels à la définition d'une structure de gouvernance sanitaire pérenne dans les filières, et à la mise en place d'un dispositif de surveillance rénové, performant et partagé avec les acteurs.

► Participation aux réunions du Conseil national de l'alimentation (CNA)

Outre la participation régulière du vice-président du CGAAER, de la présidente de la S3 et d'un représentant du CGAAER aux réunions plénières du Conseil national de l'alimentation (CNA), le CGAAER a participé au groupe de travail ad hoc traitant du commerce alimentaire électronique, aboutissant à la publication de l'avis n° 80 : *Information du consommateur - Vente de denrées alimentaires par Internet*, adopté en séance plénière du 12 septembre 2018 et aux travaux du Comité national d'éthique des abattoirs.

► Participation au réseau des Cités de la gastronomie

Au cours de sa cinquième année d'existence, le réseau des Cités de la gastronomie, issu de l'inscription par l'UNESCO du repas gastronomique des français (RGF)

au patrimoine immatériel de l'humanité, a continué de développer régulièrement ses activités. Le fonctionnement en réseau facilite les échanges d'expérience et d'ingénierie (gouvernance, foncier, animation, construction de projets, financement, contenus, gestes culturels, scénographie...). Les deux réunions annuelles du comité de pilotage, accueillies cette année à Lyon en mai et à Paris-Rungis au tout début de l'année 2019, ont - comme c'est l'usage - permis à chaque cité de présenter l'état d'avancement du chantier et les projets en cours.

Tours, première cité à disposer avec la Villa Rabelais d'un (premier) bâtiment *ad hoc*, depuis l'automne 2016, et d'un projet structuré, consolide son éventail d'initiatives, impliquant près de 200 partenaires et acteurs variés: le Grand Repas, les Franco-Gourmandes. L'esquisse d'un nouveau projet fédérateur multi partenarial a été proposée aux autres cités, invitées à participer, et a recueilli un accord de principe très favorable.

Dijon, dont l'achèvement des travaux d'aménagement de l'ancien hôpital est attendu pour la fin de l'année 2020, met en avant la création de la chaire UNESCO « Culture et tradition du vin », confiée à Jocelyne Pérard, et l'approfondissement de son projet notamment dans le domaine culturel.

Lyon a mis en place son comité scientifique; les travaux de restauration et de réaménagement de l'ancien Hôtel Dieu - dont une visite *in situ* a confirmé l'ampleur aussi bien que la qualité du projet - doivent se

poursuivre jusqu'à fin 2019. L'équipe dédiée du Musée des confluences, en charge du dossier, approfondit la conception, le contenu et la scénographie des espaces d'exposition et de présentation.

Paris-Rungis, dont le calendrier est décalé par rapport aux trois autres cités, compte tirer le meilleur parti de la réalisation du Grand Paris (prolongement de la ligne 14, notamment), et de l'accueil des Jeux olympiques pour confirmer l'espoir d'une ouverture en 2024. Le projet de cité digitale à Thiais et l'implication croissante du Rectorat de Paris constituent d'autres atouts appréciés. Son comité scientifique a engagé des travaux et oeuvre à la définition des contenus culturels de la future cité.

Les deux observateurs des ministères de la culture (Direction générale des patrimoines) et de l'agriculture (CGAAER), qui participent systématiquement aux réunions du comité de pilotage animé par la Mission française pour le patrimoine et les cultures alimentaires (MFPCA), sont associés à certaines des manifestations organisées. Ils ont ainsi participé au comité d'organisation de l'exposition «L'alimentation comme patrimoine culturel : enjeux, processus et perspectives », organisée à Tours fin 2018 qui, réunissant des intervenants d'une dizaine de nationalités différentes, a rencontré un vif succès.

▶ Participation aux travaux de normalisation

La fonction de Responsable ministériel aux normes (RMN) est exercée pour le compte du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation par un membre de la section « alimentation et santé » du CGAAER.

Outre sa participation aux instances décisionnelles du Système français de normalisation (Groupe interministériel des normes auprès du ministre chargé de l'industrie et Comité de coordination et de pilotage de la normalisation de l'AFNOR), le RMN s'est impliqué dans plusieurs Comités d'orientation stratégiques (CoS) au sein de l'opérateur « normalisation » national : CoS Agroalimentaire - Santé et sécurité au travail - Grand cycle de l'eau Environnement et responsabilité sociétale, mais aussi Management et services - Santé et action sociale - Gaz - Utilisation rationnelle de l'énergie et Ingénierie industrielle, biens d'équipement et matériaux.

Ces instances, qui se réunissent en moyenne quatre fois par an permettent d'avoir une vue d'ensemble sur les travaux de normalisation intéressant plus ou moins directement le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

► Poursuite de l'expertise sur l'indemnisation des troupeaux abattus sur ordre de l'administration

La mission d'expertise technique et juridique mise en place en 2012 auprès de la DGAL s'est poursuivie en 2018 sur 88 dossiers. Elle a assisté la DGAL lors des audits budgétaires de l'UE sur le cofinancement lors des épisodes d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) de 2016-2017 et a participé à la formation des experts en région et aux requêtes jugées par les tribunaux administratifs.

ACTIONS INTERNES

Les réflexions collectives suivantes ont été menées lors d'assemblées générales, de réunions de section ou des groupes de travail (Alimentation – Végétal – Animal).

Alimentation

Débats autour de la présentation du film « un regard sur nos assiettes » - Les salmonelles dans les produits laitiers - DLC et intégrateurs Temps/ Températures - Représentation des animaux et des viandes hier et aujourd'hui.

Un regard sur nos assiettes

Monsieur Pierre Beccu est un réalisateur français, né en Savoie, qui a réalisé de nombreux documentaires pour la télévision ainsi que des longs métrages. Depuis une vingtaine d'années, Monsieur Beccu encadre des ateliers d'éducation à destination des élèves d'écoles primaires, de collèges et de lycées et d'étudiants au cours desquels ces derniers réalisent des courts ou longs métrages de fiction ou documentaires.

Contamination des produits alimentaires par les salmonelles

Une mission a été réalisée sur la contamination par des salmonelles des fromages au lait cru dans trois régions françaises. Il en ressort la nécessité de renforcer la formation et l'information des différents acteurs, d'accroître la prévention et la surveillance et enfin de mieux gérer les contaminations.

Intégrateurs temps - température

La gestion des dates limites de consommation peut être optimisée en recourant aux Intégrateurs temps-température (ITT). Quand la chaîne du froid est optimisée, le virage de l'ITT se produit après la DLC, mais alors que la qualité et la sécurité de la denrée sont toujours assurées. Le concept de DLC porte sur la sécurité. Les aliments peuvent être consommés jusqu'à cette date et pas après. Mais la DLC ne donne pas l'historique de température des produits. En conséquence, nous ne pouvons pas être certains que les denrées sont encore saines et sûres à cette date. De même, on ne peut pas garantir que des denrées encore consommables ne finissent pas à la poubelle.

Représentation des animaux et des viandes hier et aujourd'hui

Après avoir rappelé que les premiers hominidés étaient des mangeurs de viande, Jean-Louis Lambert, sociologue a présenté la classification des espèces « du ciel à la terre », du divin au minéral. Dans les différentes représentations associées à l'aliment, le végétal apparaît comme pur et l'animal comme impur, notamment du fait des interrogations soulevées par la mise à mort et la relation au sang. L'histoire de la consommation de viande révèle différentes phases, de la consommation de viande, symbole de puissance et de richesse (moyen-âge) puis néo-flexitarisme et végétarisme (dans les pays riches à partir des années 50) : la place de la viande blanche, des poissons et des produits laitiers est alors privilégiée au détriment des viandes rouges. À partir des années 2000 se développe ce que J.L. Lambert décrit comme la « sarcophagie », c'est à dire que le produit animal ne doit plus s'apparenter à l'animal lui-même.

Groupe de travail alimentation

Fort d'une douzaine de participants, le groupe de travail alimentation a poursuivi le tri et les échanges d'informations entre membres. Outre leur contribution à la constitution d'un vivier de missionnaires intéressés par cette thématique, ces échanges ont facilité la présence du CGAAER lors de rencontres et colloques sur le thème de l'alimentation. Ainsi de la rencontre annuelle de la chaire UNESCO de Montpellier sur « Les aliments voyageurs » en février, des colloques « Ville et agriculture », à Paris le 12 juin ; « Santé végétale » FREDON à Paris le 3 octobre ; « Pour une histoire de l'alimentation », à Alençon, 17-20 octobre, ou à la conférence-débat « Quand la faim alimente les conflits » de l'IEHCA/action contre la faim, à Paris le 15 juin.

Une réunion « à table », au restaurant éthiopien Habesha a permis de toucher du doigt certaines réalités alimentaires peu connues et de renforcer les contacts personnels entre les participants.

► Santé animale

Économie des filières et sanitaire - Corse -Vetfutur 2030

Jacques Guérin, président de l'ordre des vétérinaires a présenté le livre bleu que la profession vient de réaliser pour comprendre et anticiper ses mutations. Sept thèmes ont été déclinés : Rôle et place du vétérinaire dans la société - La formation du vétérinaire et l'accès à la profession - Les futurs modèles économiques de l'entreprise vétérinaire - Management, organisation et gestion des ressources humaines de l'entreprise vétérinaire - La révolution technologique, le vétérinaire et l'entreprise vétérinaire - Leadership - Le maillage vétérinaire.

Filière foie gras

L'intervenante du CIFOG a décrit l'anatomie du canard dont l'oesophage est élastique et non cartilagineux permettant un gavage sans douleur de l'animal. Elle a rappelé également que la stéatose du foie provoquée par le gavage résulte d'une dégradation des sucres en acides gras qui gonflent les cellules hépatiques de graisse tout en préservant leur intégralité. De ce fait le phénomène est réversible. En effet, si on relâche un canard après le gavage, le foie revient à la normale environ 3 à 4 semaines après. Du point de vue réglementaire, le foie gras est défini réglementairement au niveau européen depuis 1991, avec une reconnaissance IGP en 2012 (six appellations reconnues: Chalosse, Gascogne, Gers, Landes, Périgord, Quercy). Le foie doit peser au moins 300 g pour le canard, et 400 g pour l'oie. Par ailleurs, le foie gras fait partie du patrimoine culturel et gastronomique français (Code rural L.654-27-1) depuis 2006. Après la crise IAHP, la filière a mis en place la certification Palmi confiance intégrant 21 points d'engagement vis-à-vis de la biosécurité.

Groupe de travail sur l'animal

Les douze membres du groupe se sont réunis à quatre reprises pour évoquer les missions en cours et nourrir la réflexion sur le bien-être animal (sa prise en compte s'oppose-t-elle à la dimension économique de l'élevage ?) et sur les médecines alternatives et complémentaires à la médecine traditionnelle.

► Santé végétale

Groupe « santé des végétaux et questions phytosanitaires »

L'actualité particulièrement chargée des questions liées aux thématiques du groupe de travail s'est paradoxalement traduite en un nombre très limité de réunions. Le groupe s'est en effet réuni à trois reprises. Deux des réunions étaient essentiellement consacrées au suivi et à la préparation des missions relevant du champ du groupe de travail. Une d'entre elle a permis d'échanger avec la secrétaire générale du Comité technique permanent de sélection (CTPS) sur les stratégies de sélection de variétés moins sensibles aux maladies et ravageurs.

Par ailleurs, les membres du groupe ont tous été mobilisés par des missions présentant souvent un caractère d'urgence et les échanges spontanés entre eux ont constitué un précieux appui aux missionnaires.

Enfin, les membres ont assuré la permanence de la présence du CGAAER aux groupes de travail interministériel constitués à la suite de la réunion des quatre ministres tenue le 15 février 2018 sur le plan de réduction des produits phytopharmaceutiques. La participation à ces trois groupes* a permis de valoriser les travaux du CGAAER et a représenté une quinzaine de réunions.

^{*} Groupe 1 : la mise à disposition de produits alternatifs de protection des cultures (produits de biocontrôle et préparations naturelles peu préoccupantes).

Groupe 2 : le conseil, l'accompagnement des agriculteurs et la diffusion de solutions alternatives.

Groupe 3 : la protection des populations et de l'environnement.





SECTION 4 FORÊT, EAUX ET TERRITOIRES

La section « forêt, eaux et territoires » place ses réflexions dans une vision transversale et systémique, participant ainsi à une vision du développement durable du territoire.

Elle aborde diverses thématiques concernant la gestion de l'eau de façon qualitative et quantitative, les sols, les milieux forestiers et la transformation du bois, les milieux naturels et la biodiversité, l'agriculture durable et l'économie circulaire, les services environnementaux, l'aménagement et le développement des territoires ruraux ainsi qu'aux risques naturels qui les menacent.

Sur tous ces thèmes, la section travaille en lien étroit avec le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) relevant du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires.

L'année 2018 a été fortement marquée par la remise de plusieurs rapports en lien avec la préservation du foncier agricole et forestier, ainsi que par la gestion des ressources en eau.

EAU ET SOL

Sur la thématique Eau, le groupe Eau et Sol a principalement orienté ses travaux sur une réflexion prospective à un horizon de 15 à 20 ans sur l'adaptation de l'agriculture et de la politique de l'eau aux conséquences du changement climatique. Le groupe a ainsi engagé avec le CGEDD une démarche collective visant à l'élaboration partagée d'une stratégie et d'un programme d'actions à moyen long terme dans une mission conjointe prévue en 2019.

Le groupe a assuré une veille active dans une année riche en événements climatiques lors de laquelle les références à la politique de l'eau ont été nombreuses (voir faits marquants du présent rapport).

Une « task force » au sein du CGAAER a été constituée en fin d'année pour participer à la préparation de l'Acte II des Assises de l'eau, prévu en début d'année 2019.

Sur la thématique Sol, la réflexion s'est principalement poursuivie sur les suites à donner au programme 4 pour 1000, notamment sur la question de la définition d'indicateurs de qualité des sols. Une mission a par ailleurs été lancée fin 2018 sur l'évaluation de l'expérimentation « Nitrates autrement » initiée par la FNSEA, en appui aux travaux du CORENA.

FORÊT - BOIS

Le groupe Forêt - Bois du CGAAER fonctionne depuis de nombreuses années et regroupe des membres du CGAAER, mais aussi du CGEDD et du CGE, des représentants des établissements publics (ONF, CNPF, FCBA), ainsi que la sous-direction du MAA chargée de la forêt et du bois.

En 2018, l'aval de la filière a été à l'honneur : la construction bois, l'ameublement, l'emballage léger et les papiers - cartons - pâte à papier. La dynamique et l'innovation dans ces secteurs ont pu être mis en perspective avec le souci d'améliorer la balance commerciale des produits bois, d'accompagner une mobilisation supplémentaire de la ressource et de s'inscrire dans une trajectoire de réduction de produits ou d'énergies d'origine fossile.

Alors que l'essentiel du potentiel de mobilisation supplémentaire de bois se concentre en forêt privée, le groupe a également échangé avec la directrice du CNPF pour dresser un état des forces et faiblesses actuelles de la propriété forestière privée. Une séance a également été consacrée à la forêt et la filière bois en Aquitaine, qui se singularise par son fort taux de mobilisation de la ressource, le dynamisme de la filière, la gestion des impacts des tempêtes et des menaces phytosanitaires.

La sylviculture des forêts de montagne a fait l'objet d'un échange avec l'ONF, avec de multiples enjeux de mobilisation des bois – économiquement difficile –, de renouvellement des peuplements et de maintien du rôle de protection.

Enfin, dans une approche plus globale, le groupe Forêt - Bois s'est penché sur les comptes européens de la forêt mais aussi sur les pistes de rémunération du carbone contenu dans la matière organique (séance commune avec le groupe Bioéconomie).



BIOÉCONOMIE

Associant la section 2 et la section 4, le groupe de travail permanent du CGAAER sur la bioéconomie, instauré en 2016, a poursuivi son activité autour de la stratégie nationale lancée par le ministère de l'agriculture début 2017 et du plan d'actions de la stratégie nationale défini début 2018. Le CGAAER participe au comité de pilotage de ce plan d'actions.

Ouvertes aux acteurs du ministère de l'agriculture (bureau de la DGPE en charge de la bioéconomie, DGER, FranceAgriMer, Centre d'études et de prospective), deux réunions du groupe ont permis de traiter collectivement le financement de la transition bioéconomique, et la question de l'analyse de cycle de vie des produits bio-sourcés.

Une veille nationale et internationale a été diffusée, et deux missions portant sur la place des régions dans la bioéconomie, et sur la bioéconomie bleue ont été lancées en 2018.

TERRITOIRES

Le groupe Territoires a construit un programme de travail délibérément tourné vers les partenaires extérieurs concernés par les politiques agricoles et forestières et selon une approche territoriale replaçant les activités agricoles et forestières comme des éléments du développement local. Un travail étroit de collaboration existe avec le collège Territoires du CGEDD.

Les réunions du groupe ont permis d'alimenter une réflexion collective autour de quatre thèmes principaux traités dans le cadre de missions d'expertise :

- l'approche paysagère vis à vis du maintien des activités agricoles et forestières, au travers de témoignages de paysagistes, de projets concrets et d'une visite de terrain;
- > l'agriculture urbaine comme nouveau champ d'investigation pour le ministère, par des interventions et des visites ;
- > la territorialisation des politiques du ministère sur les bases d'exemples : « le projet alimentaire territorial », mission sur les contrats territoriaux ;
- l'approche de territoires particuliers, la montagne et le littoral au travers des services écosystémiques pour le premier et de la vision de la directrice du Conservatoire national du littoral pour le second.

Des études de territoires plus spécifiques se sont prolongées en 2018. Citons les missions d'expertise sur la problématique des zones intermédiaires ou la convention alpine ainsi que les missions d'appui auprès du préfet coordonnateur de la gestion du Bien UNESCO Causses & Cévennes, ou du syndicat mixte Lac de Vassivière en Creuse.

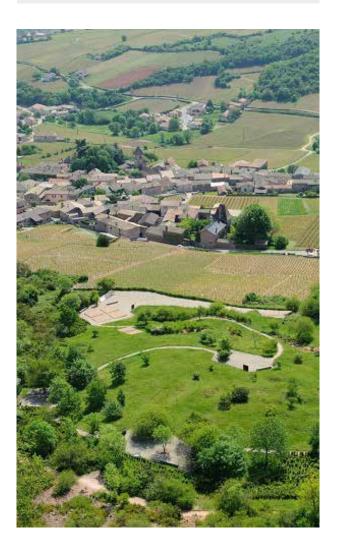
ET DES VISITES DE TERRAIN

11 juin : le pôle régional d'agriculture biologique des Hauts Prés (communauté d'agglomération Seine Eure). Illustration des synergies entre l'agriculture biologique et un projet de territoire visant l'amélioration du cadre de vie, la gestion de zones inondables, la revitalisation de friches industrielles, la conciliation des modes de vie urbain et rural sur le thème de l'alimentation.

20 septembre : en Touraine, tour de plaine de l'une des 500 exploitations de l'APAD (Association pour la promotion d'une agriculture durable).

Visualisation des améliorations produites par les pratiques de l'agriculture de conservation des sols en terme de structure du sol, couvert végétal, diminution des intrants et des phytosanitaires, et sur le résultat d'exploitation.

19 novembre : le triangle vert de l'Essonne, un aménagement du territoire péri-urbain volontariste, associant agriculteurs, AMAP et société civile 30 ans après les premières décisions de préserver les espaces agricoles dans des plans d'urbanisation sous tension, alors que les paysages reflètent significativement cette stratégie, les élus, les agriculteurs, les responsables d'AMAP ont fait le point de leurs difficultés et de leurs projets.



Exemples de missions

1. Optimisation des outils de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers

L'objectif de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ayant été affirmé par voie législative depuis moins de dix ans, il s'avérait utile d'évaluer si celui-ci est réellement pris en compte par les collectivités publiques et si leur action en matière d'urbanisme se traduit par une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels, conformément au code de l'urbanisme.

La mission s'est déplacée dans onze départements et sept régions ; elle a rencontré les représentants des services déconcentrés de l'État, des élus et les membres de la Commission départementale des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF).

Si, globalement, l'installation des CDCEA puis des CDPENAF a instauré une prise de conscience de ses membres et un dialogue, la gestion économe des espaces instaurée par la loi n'apparaît pas encore prégnante chez tous les élus. Ces espaces agricoles présentent des enjeux (support des biens alimentaires, stockage du carbone, maîtrise de l'eau, biodiversité...) qui passent souvent en second plan par rapport aux attentes immédiates de la population. Les outils spécifiques de protection des espaces agricoles (zone agricole protégée - ZAP et périmètre de protection et de mise en valeur des espaces naturels et urbains - PAEN) sont inconnus de la plupart des interlocuteurs.

C'est pourquoi la mission formule des propositions non plus dans une démarche défensive mais dans un objectif de co-construction entre l'État, les collectivités, les professionnels des filières agricoles et forêt-bois et les associations environnementales. Ces enjeux et ces activités ont toute leur place dans le nouveau contexte économique, environnemental et social qui émerge au niveau des territoires. Des projets agricoles et forestiers doivent être clairement exprimés et intégrés aux projets de territoire. La mission estime que les schémas de cohérence territoriale (SCoT) constituent une échelle pertinente tout comme les plans locaux d'urbanisme intercommunaux.

La mission confirme que l'observation du phénomène de réduction de ces espaces se heurte à l'absence de méthodes de mesure généralisables et précises. Elle propose un procédé, s'appuyant sur les images satellitaires et les progrès de la recherche, développable immédiatement si les ministères le décident.

2. Contrats territoriaux en zone rurale

S'il n'existe pas de définition homogène d'un « contrat territorial », ce mode d'intervention s'inscrit dans le double mouvement de territorialisation et de contractualisation des politiques publiques. Il favorise un dialogue entre les différents acteurs concernés par un même périmètre géographique, à des titres complémentaires.

Le rapport établit un inventaire des documents cadres de niveau national ou régional pour les politiques publiques liées aux compétences du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Depuis ces dernières années, et particulièrement à la suite des lois de décentralisation de 2014 et 2015, ce sont les schémas régionaux qui structurent les politiques publiques dont les régions sont chefs de file.

Par sa dimension transversale et ses capacités d'adaptation aux ressources et aux besoins de chaque territoire, cette contractualisation territoriale apparaît plus pertinente que les procédures classiques de « guichet ». Mais la multiplication des contrats sur des territoires, qui se superposent plus ou moins, peut parfois nuire à l'objectif de cohérence locale des politiques publiques.

L'État s'inscrit plus difficilement dans cette approche territoriale et transversale, à la fois parce qu'il est organisé en ministères et directions thématiques, et par son recours croissant à des appels à projets dont le pas de temps n'est pas compatible avec la préparation d'une contractualisation.

Pour le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, les politiques sont en général peu territorialisées mais avec des exceptions importantes comme les projets alimentaires territoriaux (PAT) ou les projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC). Elles mériteraient de l'être davantage, ce qui a donné lieu à une seconde mission qui rendra son rapport en 2019.

3. Retenues de substitution d'irrigation dans les Deux-Sèvres

Alors que la cellule sur la gestion des ressources en eau, présidée par le préfet Pierre-Étienne Bisch, rendait ses conclusions, un important projet de réserves d'eau pour poursuivre l'irrigation de 9 600 ha dans le département des Deux-Sèvres faisait l'objet d'une contestation des milieux associatifs environnementaux.

Une mission du CGAAER et du CGEDD a été chargée de proposer, en un mois, des éléments de médiation susceptibles d'être utilisés par la préfecture du département pour rapprocher les parties et apaiser les tensions.

L'eau utilisée actuellement provient pour l'essentiel de pompages estivaux utilisant des forages en nappe, ce qui a des conséquences sur le milieu naturel. Ce dispositif ne pourra être maintenu à moyen terme, en application de la réglementation sur les volumes prélevables.

Après examen des études d'impact et audition des différents acteurs, la mission a proposé des éléments de médiation portant sur :

- > le volume des retenues ;
- > l'usage de l'eau en relation avec les pratiques culturales, l'occupation des sols, la biodiversité du territoire:
- > la gouvernance de gestion des retenues et des prélèvements.

Les pistes d'actions inventoriées nécessiteront appropriation, approfondissement et formalisation par les acteurs locaux. Le résultat final doit être le fruit d'une œuvre collective, reprenant ainsi l'esprit des projets de territoires. Au vu des acteurs en présence, un rôle très actif de l'échelon départemental de l'État sera nécessaire pour élaborer et cautionner un accord entre les parties.

4. Risques naturels et technologiques en Bretagne et en Guadeloupe

Deux missions d'audit sur la mise en œuvre de la politique de prévention des risques naturels et technologiques (RNT) ont été menées en 2018, l'une en Bretagne et l'autre en Guadeloupe. Elles sont mises en œuvre par trois conseils généraux (CGEDD, CGAAER, CGE), et s'appuient sur le nouveau guide méthodologique publié en 2017, qui a donc pu être testé à cette occasion.

Ce guide qui s'inspire de la démarche d'audit interne introduit deux principales nouveautés :

- l'analyse de la matrice des risques (risques au sens de l'audit), qui consiste à estimer le risque de ne pas atteindre les résultats escomptés de la politique auditée. Après analyse et preuves d'audit réunis, l'équipe d'audit apprécie un risque « résiduel » que les services devront ensuite chercher à réduire au maximum grâce à des actions correctives;
- l'obligation pour les structures auditées (DGPR, DREAL, DDTM) d'établir un plan d'actions prenant en compte les recommandations jugées les plus pertinentes, dans le cadre de la phase contradictoire.

Ce plan d'actions fait l'objet d'un audit de suivi dans les deux-trois années qui suivent l'audit.

5. Mesures d'accompagnement aux éleveurs confrontés à la prédation de l'ours et aux difficultés économiques du pastoralisme

La cohabitation entre l'activité pastorale en estives et la population d'ours bruns est une réalité historique à l'échelle du massif pyrénéen et un impératif à l'égard des engagements internationaux de la France pour une espèce dotée d'un statut de protection. Depuis les premières réintroductions d'ours, elle fait l'objet de tensions fortes, particulièrement en Ariège où on constate une augmentation importante en 2017 de la prédation due à l'ours sur les troupeaux d'ovins en estive parallèlement au doublement de la population en six ans avec 43 ours en 2018.

Les éleveurs sont contraints de revenir aux pratiques qui prévalaient avant les années 50-60, mobilisant bergers et chiens de protection. Ces pratiques sont vécues comme une régression, au regard des techniques d'élevage très extensives en vigueur ces dernières années, et sont mal vécues dans un contexte économique par ailleurs difficile.

Une mission conjointe avec le CGEDD s'est attachée à trouver un rééquilibrage des priorités au profit de la préservation des activités pastorales dont le rôle économique, social, culturel et de production de services environnementaux est reconnu.

La mission recommande :

- de réaliser un diagnostic pastoral estive par estive et d'assurer la formation des professionnels à la gestion des troupeaux face aux prédateurs;
- de mettre en place l'auto-constat déclaratif et l'appui à l'élevage : effarouchement, diagnostics de vulnérabilité, veilles technologiques, recherche...
- d'installer une gouvernance collégiale du pastoralisme et de renforcer le soutien financier au pastoralisme, à la prévention des prédations, à la formation et à la communication.



6. Protection des forêts contre l'incendie

Le CGAAER a conduit une mission d'expertise visant à analyser les plans de protection des forêts contre l'incendie (PPFCI) en vigueur et à proposer le cadre type (contenu, modalités d'approbation) dans lequel devront s'inscrire les prochains plans.

Plusieurs points clés ont été identifiés, dans la construction même du PPFCI (la logique de massif, la nécessité de hiérarchiser et de prioriser les actions et les équipements), en matière de leviers d'action (la gestion des interfaces forêt/urbanisme, l'application stricte des obligations légales de débroussaillement, la valorisation de la forêt, des espaces et des produits forestiers, en particulier) et dans la méthodologie d'élaboration du document (démarche de projet, pleine implication de l'ensemble des acteurs, évaluation partagée, coopération très forte, voire copilotage, entre la DDT(M) et le Service départemental d'incendie et de secours - SDIS).

Quelques modifications réglementaires, ainsi que des études et travaux de niveau national, sont nécessaires pour asseoir la réalisation des PPFCI. Un travail avec les autres départements ministériels impliqués dans la DFCI (Défense des forêts contre l'incendie) – ministères en charge de l'écologie, de la cohésion des territoires et de l'intérieur – reste à conduire pour qu'une nouvelle instruction technique puisse être cosignée des quatre Ministres.

7. Communication filière forêt-bois

Alors que l'interprofession nationale France Bois Forêt (FBF) a engagé une importante campagne de communication sur trois ans (2017-2019) pour augmenter la consommation de bois en France, le CGAAER a été chargé d'établir un cahier des charges pour une stratégie de communication sectorielle répondant aux objectifs du Programme national de la forêt et du bois (PNFB).

Le rapport insiste sur un contexte sociétal qui se durcit vis à vis de la récolte de bois : refus grandissant des coupes, perte de confiance dans la gestion forestière, rejet de la mécanisation et de « l'industrialisation », montée en puissance de la sensibilité envers les arbres, etc. Or la ressource forestière française doit être pleinement mobilisée pour répondre aux besoins grandissants de matériaux et d'énergies renouvelables.

Dans ces conditions, l'objectif de communication doit être de prévenir les risques de protestation du public contre l'exploitation des forêts, en cherchant à provoquer une prise de conscience de la nécessité de couper des arbres pour entretenir les forêts et récolter du bois. La mission recommande d'approfondir l'état de l'opinion sur la question, avant d'identifier les arguments et moyens de communication à privilégier. Elle propose aussi une collaboration active avec le plus grand nombre possible d'ONG (ONG environnementales et associations d'usagers de forêt) afin de contrer des messages caricaturaux ou réducteurs, activement relayés sur les réseaux sociaux et dans la presse.



SECTION 5 RECHERCHE, FORMATION ET MÉTIERS

La cinquième section « recherche, formation et métiers » est compétente pour les questions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur, à l'innovation et au développement, à l'emploi et à la protection sociale, à l'enseignement technique et à la formation professionnelle agricoles, en lien avec l'évolution des métiers et du système éducatif.

Au cours de l'année 2018, la section a organisé son activité autour de six axes :

- > l'innovation et le développement agricole ;
- > l'enseignement supérieur et la recherche agronomique et vétérinaire ;
- > l'enseignement technique agricole;
- > l'évolution des métiers et des compétences ;
- > les questions sociales et l'emploi;
- > la contribution aux évaluations des personnes et aux concours.

Elle a également contribué aux travaux engagés à la suite des États généraux de l'alimentation, en particulier pour la préparation du Grand plan d'investissement.

L'INNOVATION ET LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Dans ce domaine, le CGAAER a conduit une mission faisant le bilan de la politique des pôles de compétitivité dans les secteurs intéressant le MAA, sous l'angle de leur apport aux politiques publiques relevant de ce ministère. Il assure par ailleurs le suivi de plusieurs de ces pôles pour le compte de la DGPE.

Il a également conduit deux missions d'évaluation dans la suite de l'évaluation à mi-parcours du PNDAR pour la période 2014-2020 portant sur :

- le dispositif d'intervention sur les projets pilotes régionaux (PPR),
- > le bilan du dispositif d'assistance technique régionalisée (ATR) mis en œuvre par FranceAgriMer.

Il a également réalisé une analyse de l'Institut technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation (ITSAP), avec le Contrôle général économique et financier (CGEFI).

Cinq de ses membres ont participé au jury chargé d'évaluer les réponses à l'appel à projets Innovation et Partenariat, financé par le compte d'affectation spécial « développement agricole et rural » (CASDAR) et géré par la DGER. Il en assure également la présidence.

L'appel à projets invite les différents acteurs de la recherche appliquée et du développement agricoles à contribuer au projet agro-écologique. Il encourage les projets conduits en partenariat pour la mise au point de nouveaux outils et méthodes dans des domaines techniques, économiques, commerciaux ou relevant de l'organisation du travail. Chaque année, environ vingt projets sont retenus parmi la centaine de propositions évaluées.

Le CGAAER a poursuivi les expertises des projets soumis aux Régions au titre des appels à projets relatifs au Partenariat européen pour l'innovation (PEI) financé par le Fonds européen pour l'agriculture et le développement rural (FEADER).

En 2018, six régions ont sollicité cette expertise pour 57 projets. Ces projets portaient majoritairement sur les productions et filières végétales, la santé des plantes et le biocontrôle, l'agro-écologie, la santé animale, thématiques représentant 80 % des projets. L'alimentation, la forêt, l'innovation organisationnelle couvraient les 20 % restant.

Enfin, une assemblée générale du CGAAER a traité de l'innovation dans l'agriculture et l'agroalimentaire. Elle a notamment abordé les questions de recherche, les problématiques auxquelles sont confrontées les entreprises (qualité et santé, financement de l'innovation, apport du numérique) et le rôle des pôles de compétitivité.

LES ÉVOLUTIONS DU SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE

La section a conduit six missions dans ce domaine, qui ont porté sur :

- > le développement de la médecine vétérinaire spécialisée des animaux de compagnie et des animaux de sport dans les écoles vétérinaires,
- > l'opportunité et la préfiguration d'un Institut des hautes études de l'agriculture (IHEDA),
- l'employabilité des docteurs issus de l'enseignement supérieur agricole et les dispositifs de formation doctorale,
- l'état des lieux des compétences de l'appareil de recherche et de l'offre de formation initiale et continue dans le secteur des semences,
- un état des lieux de l'implication des EPLEFPA dans les licences professionnelles,
- > un état des lieux des enseignements non francophones dans l'enseignement supérieur agricole.

Elle a participé à deux missions interministérielles portant sur :

- la création d'un réseau des différents établissements de formation supérieure maritime (Académie maritime),
- > la rationalisation du dispositif de recherche au service du développement.

Par ailleurs, la section a continué d'assurer ses missions de présidence des jurys d'enseignement supérieur : diplômes de techniciens supérieurs de l'enseignement agricole (BTSA) et d'ingénieurs des écoles privées d'enseignement supérieur agricole.

De même, le groupe de travail des présidents de jury de BTSA a contribué aux réflexions en cours, au sein de la DGER, sur l'évolution des diplômes de techniciens supérieurs, notamment à travers l'expérimentation sur la mise en compatibilité avec le dispositif européen (LMD).

En matière de coopération internationale, la section a contribué aux évaluations des projets dans le cadre des dispositifs BRAFAGRI et ARFAGRI (soutien aux partenariats entre les écoles supérieures agronomiques et vétérinaires publiques et privées, sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture, avec des établissements universitaires du Brésil et d'Argentine).

L'ADAPTATION DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE AGRICOLE

La section a conduit cinq missions relatives :

- à la comparaison du coût, de l'efficience et de l'efficacité de l'enseignement technique agricole avec les enseignements similaires de l'éducation nationale,
- au rôle et aux priorités de l'enseignement agricole dans les territoires ruraux et péri-urbains,

- au lien entre les enseignements technique et supérieur agricoles, dans une dynamique de promotion sociale des jeunes issus de l'enseignement technique,
- à la structuration et au développement de l'axe «éducation alimentaire de la jeunesse» du plan national de l'alimentation,
- > à l'évolution de l'enseignement agricole outre-mer.

La section assure également le suivi des ingénieurs chefs de projet de partenariat en établissements d'enseignement technique agricole, en articulation avec un projet de recherche finalisée.

Elle a engagé une mission de bilan et de retour d'expérience sur ce dispositif ainsi que sur le dispositif « tiers temps ».

LES QUESTIONS SOCIALES

La section a conduit trois missions. Elles ont porté sur :

- > l'emploi et la formation dans le secteur forêt-bois,
- > le statut social des personnels des courses
- l'évaluation de la conformité de la formation initiale des techniciens du MAA, assurée par l'INFOMA, aux exigences européennes.

Une assemblée générale du CGAAER a traité de la protection sociale agricole et du rôle de la mutualité sociale agricole dans le monde rural.

L'ANALYSE ET L'ANTICIPATION DES MODIFICATIONS DES MÉTIERS ET DES COMPÉTENCES DU MAA

Les membres du CGAAER participent régulièrement aux travaux de l'Observatoire des missions et des métiers (OMM) du MAA. En 2018, ils ont ainsi eu la responsabilité de quatre études portant sur :

- > l'attractivité des métiers de l'inspection en abattoir,
- > les métiers de direction des CFA et CFPPA,
- > la gestion des compétences de la filière technique au regard du renouvellement des générations,

> les techniciens supérieurs du 1er grade en abattoirs et les situations d'inaptitude professionnelle.

Enfin un membre du CGAAER préside le comité d'actualisation du répertoire ministériel des métiers du MAA.

LA CONTRIBUTION AUX ÉVALUATIONS DES PERSONNES, AUX EXAMENS ET AUX CONCOURS

Les membres du CGAAER assurent la présidence des jurys de recrutement des inspecteurs et enseignants de l'enseignement agricole, ainsi que la présidence des commissions de sélection des personnels de direction des EPLEFPA (directeurs d'exploitation, de CFPPA et de CFA). Ils président et participent aux jurys de recrutement des IPEF, des IAE, des ISPV, des TSMA ainsi que des ingénieurs et techniciens de la filière formation-recherche.

Dans la continuité de cette activité, le CGAAER a engagé une mission relative à l'optimisation des jurys de concours pour le recrutement des cadres du MAA et de ses opérateurs.

Les membres du CGAAER contribuent également aux travaux de la Commission d'orientation et de suivi de l'expertise (COSE) du MAA et en président les collèges de domaine.

Enfin, le groupe de travail « Formation complémentaire par la recherche (FCPR) » du CGAAER a en charge l'information des candidats IAE et ISPV à la préparation d'une thèse, l'accompagnement dans leurs projets et leur évaluation. Il propose leur recrutement au Service des ressources humaines. Il en assure ensuite le suivi, en lien avec les IGAPS et les écoles d'affectation.

La sélection des candidats s'effectue au regard de la cohérence des propositions avec les thématiques prioritaires définies par les directions générales et de l'apport futur des acquis scientifiques attendus par les services.

Ce dispositif doit évoluer régulièrement. Pour y contribuer, le groupe FCPR a conduit en 2018 la première enquête-bilan menée sur ce sujet chez les IAE et ISPV et chez leurs employeurs.



ÉDUCATION ALIMENTAIRE DE LA JEUNESSE

Une mission conjointe CGAAER, IGEN et IGAENR a été chargée d'apporter un éclairage sur la mise en œuvre de l'axe « éducation alimentaire de la jeunesse » du programme national pour l'alimentation et sur les partenariats à développer dans ce domaine.

La mission s'est limitée au contexte scolaire, de la maternelle au lycée. Elle a mené un travail bibliographique et réalisé des enquêtes sur tout le territoire français. Elle a rencontré des responsables institutionnels à tous les niveaux (national, régional et communal) et des partenaires.

Les pratiques alimentaires ont connu ces dernières décennies de profondes évolutions.

Dès 2010, une politique publique de l'alimentation a été décidée et définie dans le programme national pour l'alimentation. L'éducation alimentaire de la jeunesse en constitue une des quatre priorités.

Elle recouvre des enjeux importants pour toute la société : santé publique, environnement, aménagement du territoire, économie agricole, justice sociale et citoyenneté, culture et patrimoine.

Pour que chaque citoyen puisse choisir son alimentation et que celle-ci soit favorable à son bien-être et à sa santé, il lui faut disposer des savoirs, savoir-être et savoir-faire nécessaires. Transmis d'abord par la famille, ceux-ci sont très rapidement confrontés aux compétences acquises tout au long de la scolarité et aux informations reçues par d'autres canaux et dans d'autres sphères.

La politique publique de l'alimentation concerne de nombreux ministères. Les signatures de plusieurs conventions interministérielles traduisent une volonté de coopération. Celle-ci ne gomme cependant ni les différences de culture, ni la diversité des objectifs poursuivis par chacun. La déclinaison territoriale reste inégale, selon les régions et les territoires. La lisibilité de l'action publique est brouillée par le nombre de plans et programmes nationaux qui intègrent la dimension de l'alimentation et l'impression de concurrence qui en ressort parfois. Par ailleurs, l'augmentation des pathologies chroniques d'origine alimentaire représente aujourd'hui pour le pays une lourde charge économique et sociale.

La créativité et l'engagement des très nombreux acteurs locaux ne sauraient suffire pour faire face aux défis que la société doit relever en la matière.

Pour réguler le travail interministériel, encourager les actions territoriales et conforter les partenariats entre acteurs publics et privés, la politique de l'alimentation doit être soutenue par une gouvernance forte et une évaluation régulière.

La mission a identifié plusieurs leviers pour renforcer et améliorer l'éducation alimentaire de la jeunesse et formulent à cette fin sept recommandations :

- > réaffirmer au niveau interministériel son importance,
- dynamiser l'éducation alimentaire de la jeunesse par la création d'une section dédiée dans les CRALIM (comités régionaux de l'alimentation),
- > garantir la qualité pédagogique des outils utilisés,
- développer les formations intercatégorielles des intervenants,
- renforcer le rôle des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté à toutes les échelles territoriales et veiller à leur articulation,
- clarifier les textes institutionnels régissant la préparation et la consommation d'aliments en milieu scolaire, hors restauration scolaire.
- > faciliter la diffusion des conclusions des travaux scientifigues et des recherches-actions en milieu scolaire.

ENQUÊTE SUR LA FORMATION COMPLÉMENTAIRE PAR LA RECHERCHE DES INSPECTEURS DE SANTÉ PUBLIQUE VÉTÉRINAIRE ET DES INGÉNIEURS DE L'AGRICULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) mène depuis plus de vingt ans une politique de formation complémentaire par la recherche (FCPR) ouverte notamment aux inspecteurs de santé publique vétérinaire (ISPV) et aux ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE). Ce dispositif, initialement conçu pour donner aux cadres, grâce au doctorat, une reconnaissance internationale, permet aussi d'enrichir la diversité des approches dans les fonctions d'aide à la décision ou de direction et d'alimenter le dispositif en spécialistes et en experts.

La commission FCPR du CGAAER a conduit la première enquête menée chez les IAE et ISPV, sous la forme de deux questionnaires en ligne, l'un adressé aux IAE et aux ISPV qui ont bénéficié d'une FCPR et le deuxième aux services qui emploient ces fonctionnaires-docteurs.

L'enquête dresse un bilan positif des compétences acquises, appréciées aussi bien par les fonctionnaires-docteurs que par les services qui les emploient. Pendant la phase qui va de la sélection des candidats jusqu'à l'obtention de leur thèse, le dispositif, avec un suivi rigoureux des doctorants, garantit la production de thèses de qualité et l'acquisition de compétences conformes aux objectifs fixés à la FCPR.

L'enquête révèle aussi que la FCPR peut être améliorée pour mieux valoriser les compétences développées. Les recommandations formulées en ce sens concernent les deux phases qui encadrent la FCPR au sens strict. La phase d'amont concerne l'acquisition des prérequis à la bonne réalisation d'un doctorat. La phase d'aval commence avec

la procédure de première affectation après la FCPR et se poursuit avec l'entretien des compétences acquises et leur valorisation pendant la carrière.

À cause d'un déficit de propédeutique de formation par la recherche en amont, certains doctorants consacrent trop de temps à l'établissement du cadre de la recherche, de la méthodologie, des hypothèses, du plan expérimental, des méthodes d'analyse. Au final, certaines thèses n'apportent pas tout le bénéfice attendu. Il est donc recommandé de veiller à la systématisation d'un parcours de propédeutique de formation par la recherche dans le cursus initial de toutes les écoles.

En aval, il est recommandé de créer, dans le cadre d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, un registre des emplois requérant des compétences plus particulièrement acquises au travers d'une formation par la recherche, avec des fiches d'emplois qui identifient les niveaux et les missions. Ceci permettrait d'aboutir à une première affectation après une FCPR, puis à une dynamique de carrière, adaptées en termes de mission et de niveau et, plus largement, de mieux identifier les postes susceptibles de motiver des agents titulaires du doctorat.

De plus, il est recommandé de mettre en place une procédure permettant aux fonctionnaires ayant suivi une FCPR de conserver un environnement propice à l'entretien des compétences acquises pendant la thèse. Cette procédure devrait permettre de vérifier que chaque docteur s'insère dans un réseau qui lui permette de continuer à développer son expertise.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE ET TERRITOIRES

Le rapport sur la place de l'enseignement agricole dans les territoires ruraux étudie les caractéristiques et le positionnement de la filière professionnelle « services aux personnes et aux territoires » et de la filière générale scientifique par rapport aux offres équivalentes de l'éducation nationale et conclut à leur complémentarité.

L'instauration de deux baccalauréats débouchant sur les métiers de services à la personne, le baccalauréat SAPAT dans l'enseignement agricole et le baccalauréat ASSP à l'éducation nationale, n'a pas entraîné de concurrence entre les deux systèmes éducatifs.

Les deux appareils de formation maillent le territoire de façon complémentaire. Le remplissage des classes est assuré. Ces deux baccalauréats ont des approches pédagogiques et des périmètres de formation différents, le baccalauréat SAPAT ayant un volet «territoires» sans équivalent dans le baccalauréat ASSP.

La polyvalence du bac SAPAT est à la fois un atout par son ouverture sur plusieurs champs professionnels et une faiblesse due au manque de lisibilité de sa valence « services aux territoires ».

Ces baccalauréats souffrent d'un déficit de reconnaissance de la part des employeurs et des conseils régionaux face aux diplômes d'État en travail social correspondant à des métiers ciblés.

Le rapport recommande de revaloriser la place de la filière dans le pilotage de l'enseignement agricole, de reconsidérer la valence « services aux territoires » dans la formation et l'évaluation et de favoriser le travail en réseau des établissements pour construire une offre adaptée aux contextes locaux.

La filière scientifique présente des spécificités par rapport à celle de l'éducation nationale justifiant son maintien dans l'enseignement agricole. Son attractivité est liée notamment à la taille des établissements et des classes, au climat scolaire, à l'accueil en internat, aux bons résultats aux examens. Cette filière joue un rôle significatif dans la formation des enfants d'agriculteurs. La majorité des élèves sont internes.

Le taux moyen de réussite au bac S des lycées agricoles publics est supérieur à celui de l'éducation nationale. Cette voie joue un rôle de continuum vers l'enseignement supérieur agricole.

Avec 1,1 % des effectifs totaux de 1^{re} S, elle ne fait pas concurrence à l'éducation nationale.



LE DÉVELOPPEMENT DE LA MÉDECINE VÉTÉRINAIRE SPÉCIALISÉE EN ANIMAUX DE COMPAGNIE ET ANIMAUX DE SPORT DANS LES ÉCOLES NATIONALES VÉTÉRINAIRES

La médecine vétérinaire spécialisée (MVS) connaît une croissance significative, due en partie à 'évolution de la place de l'animal dans la société. L'offre de soins s'est structurée et l'État a mis en place des diplômes de vétérinaires spécialistes.

Chaque école nationale vétérinaire (ENV) s'est dotée d'un CHUV (centre hospitalier universitaire vétérinaire) ouvert au public pour les soins courants et spécialisés, devenu aussi support d'activités de recherche clinique et de formation professionnelle.

Dans le secteur libéral, la réglementation a pris en compte l'évolution de la MVS et a défini les exigences de fonctionnement des centres hospitaliers vétérinaires (CHV) et des centres de vétérinaires spécialistes. La croissance économique annuelle des CHV est à deux chiffres depuis plusieurs années et accroit la demande de spécialistes.

Du fait de la reconnaissance des diplômes européens, les ENV n'ont plus le monopole du diplôme de vétérinaire spécialiste. L'absence ou la diminution de spécialistes pour certaines disciplines conduit à des difficultés. D'autres pays européens se sont adaptés à ce nouvel environnement.

La situation des CHUV est paradoxale. Ils assurent avec qualité la mission de formation initiale grâce à des personnels qualifiés et des équipements de pointe. Mais ils fonctionnent peu en réseau (pour la recherche clinique) et développent peu la formation professionnelle ou les interactions avec les CHV. Ils sont handicapés du fait des plafonds d'emplois et de masse salariale. Ils peinent à recruter des spécialistes dans certaines disciplines et manquent de personnel technique et administratif.

La mission propose de réaliser une analyse commune aux quatre ENV des trajectoires de développement de la MVS afin de produire une cartographie des différentes disciplines et de fixer un objectif par discipline.

Elle préconise de recruter du personnel de droit privé pour générer des ressources nouvelles, ou d'externaliser des activités de soins cliniques par la création d'une filiale sous gouvernance de chacune des ENV.

Elle recommande de mettre en place des contrats de praticiens hospitaliers et d'ouvrir des secteurs de consultations cliniques privées.

Afin de promouvoir la recherche clinique et la formation professionnelle, elle propose de créer au niveau national, en associant les quatre ENV et des acteurs privés, une Société universitaire et de recherche, dispositif prévu dans le Plan d'investissement d'avenir.

Enfin, elle recommande de procéder à une adaptation des textes réglementaires pour étendre la reconnaissance des titres de spécialistes délivrés à l'étranger et d'adapter le cahier des charges des CHV afin de prendre en compte toutes les spécialités.

Une simulation du nouveau modèle proposé montre sa soutenabilité à une échéance de cinq ans.

BILAN DE LA POLITIQUE DES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ POUR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

La troisième phase de la politique interministérielle des pôles de compétitivité, lancée en 2004 et pilotée par le ministère en charge de l'économie, arrivait à échéance fin 2018. Pour éclairer la préparation de la quatrième phase dont le cahier des charges a été publié en juillet 2018, il était nécessaire de disposer d'un bilan pour analyser l'adéquation de la politique des pôles de compétitivité avec les enjeux et besoins spécifiques du monde agricole et agroalimentaire, ainsi que des secteurs de la forêt et du bois, du cheval et de la bioéconomie.

La mobilisation des pôles de compétitivité, pour réussir la transformation de ces secteurs dans le sens des orientations prises à l'issue des États généraux de l'alimentation, constitue également un enjeu.

L'activité des pôles concerne quasiment l'ensemble des filières animales et végétales. Six d'entre eux ont un positionnement sur une ou plusieurs filières. Les cinq autres ont un positionnement thématique ou territorial transverse aux filières. Si les filières végétales sont bien couvertes, la composante production des filières animales est peu investie. Une majorité des pôles s'intéresse à la bioéconomie. Si l'ancrage territorial des pôles est très fort, certains atteignent un rayonnement national, européen ou international.

Par leur action d'animation, d'accompagnement et de labellisation de projets, les pôles contribuent, au niveau des moyens, à la mise en œuvre des politiques publiques. Chaque pôle identifie un nombre significatif de politiques publiques avec lesquelles ses orientations propres sont en phase, et 90 % des projets labellisés relèvent d'au moins une politique publique.

Les cinq politiques publiques les plus accompagnées par les pôles et donnant lieu au plus grand nombre de projets sont : le volet non alimentaire de la stratégie nationale sur la bioéconomie, la qualité nutritionnelle et organoleptique de l'offre alimentaire et l'alimentation fonctionnelle du plan national pour l'alimentation (PNA), les composantes numériques, robotique et agro-équipements des plans agriculture-innovation 2025, semences et plants pour une agriculture durable et Écophyto.

À l'inverse, quatre politiques publiques du ministère se révèlent pauvres en projets : la lutte contre le gaspillage alimentaire, les programmes Ambition bio, Écoantibio et Bien-être animal, alors même que les pôles indiquent promouvoir les deux premières. Pour les deux dernières, les pôles ne couvrent pas la composante production des filières animales.

Tous les pôles sont fortement engagés au niveau régional dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques. En revanche, si quelques-uns opèrent un lobbying européen, rares sont ceux qui influent sur la conception au niveau national. La mission note qu'en opérant aux trois niveaux, les pôles contribuent utilement à la cohérence entre ceux-ci.

Pour le ministère, la connaissance et le suivi des pôles relèvent d'un dispositif complexe. Les rôles et responsabilités des correspondants des pôles manquent de lisibilité. Les pôles sont insuffisamment informés sur l'actualisation et l'animation des politiques publiques au niveau national. Le soutien aux politiques publiques demandé aux pôles n'est pas explicite. Les besoins de collaboration du ministère avec des pôles hors de sa sphère sont peu portés en interministériel. Au total, les pôles pourraient être mieux mobilisés pour contribuer à la transformation du secteur agricole et agroalimentaire.

Quatre recommandations et diverses suggestions sont formulées pour conforter le pilotage stratégique du ministère, améliorer l'inter-ministérialité du suivi des pôles et de la définition de leurs orientations, mobiliser les pôles dans la conception et la promotion des politiques publiques, et conserver l'atout essentiel de leur ancrage territorial tout en promouvant leur lisibilité internationale.





SECTION 6

GESTION PUBLIQUE ET RÉFORME DE L'ÉTAT

La section « gestion publique et réforme de l'État » est compétente en matière de gouvernance publique, d'organisation administrative, de modernisation, d'optimisation des ressources et performances, ainsi que de simplification. Dans le domaine de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail du ministère, le président du CHSCT ministériel, lui est rattaché. La haute fonctionnaire chargée de l'égalité des droits femmes-hommes et de la diversité au ministère est également associée à ses réflexions.

Ses travaux transversaux d'analyse et de capitalisation constituent un appui aux membres du CGAAER pour la réalisation des missions qui leurs sont confiées. C'est en particulier le cas avec le processus de revue des opérateurs du ministère, l'analyse du réseau des chambres d'agriculture et l'examen du fonctionnement des directions départementales interministérielles.

L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE TERRITORIALE DE L'ÉTAT

1. L'examen de l'organisation et du fonctionnement des Directions départementales interministérielles (DDI). Le CGAAER participe à ces travaux, réalisés sous la coordination du comité de pilotage inter-inspections et conseils généraux des DDI.

Au titre de 2018, cinq missions ont été programmées, portant sur une Direction départementale des territoires (DDT), une Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), deux Directions départementales de la protection des populations (DDPP) et une Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP).

- **2.** Des analyses transversales des services déconcentrés de l'État. Le CGAAER a participé à la rédaction d'une synthèse interministérielle des missions d'examen de ces DDI. Ces directions sont aujourd'hui reconnues pour leur rôle dans le paysage institutionnel territorial et sont perçues de façon positive avec une image de compétence et d'efficacité, avec toutefois quelques fragilités :
- > s'agissant de la mise en œuvre des politiques publiques, les missions sont accomplies, sauf exception, mais parfois de façon dégradée du fait de choix imposés par la multiplication des missions;
- > globalement, les pratiques managériales sont jugées satisfaisantes, mêlant concertation et réflexions partagées sur la stratégie et l'organisation de la direction. La progression de la culture interministérielle reste variable selon les directions, les champs professionnels et les départements. Face à l'évolution des missions confiées aux DDI, aux réductions d'effectifs mais aussi au fort renouvellement des personnels attendu dans les toutes prochaines années, le rôle du management est déterminant;

- > le dialogue de gestion avec l'échelon régional est positif pour l'attribution des moyens de fonctionnement des DDI. S'agissant en revanche des budgets métiers, le dialogue sur les effectifs est jugé la plupart du temps très théorique, sans doute faute de réelles marges de manœuvre des échelons régionaux;
- > des mutualisations entre administrations ont été opérées avec succès, notamment en matière immobilière, mais leur avancée semble atteindre un palier;
- > la préparation et la participation à la gestion de crise sont généralement satisfaisantes mais doivent être renforcées là où elles reposent sur un nombre trop restreint d'agents ou ne sont pas suffisamment articulées avec les collectivités territoriales.
- Le CGAAER contribue également à une mission transverse sur l'organisation et l'articulation du travail entre les services régionaux et départementaux de l'État. Ce travail est conduit en cohérence avec les circulaires du 24 juillet 2018 du Premier ministre, qui demande aux administrations centrales et aux préfets de région d'établir des propositions de réorganisation des services territoriaux de l'État et de déconcentration.
- **3.** L'organisation des services de l'État en Corse. Dans le contexte de création de la collectivité de Corse au 1er janvier 2018, et à la suite du discours du Président de la République à Bastia le 7 février 2018 annonçant notamment un futur plan d'accompagnement de la Corse à compter de 2020, le Premier ministre a demandé à une mission inter-inspections d'étudier les évolutions possibles de l'organisation des services de l'État sur ce territoire. L'île est en effet confrontée à de nombreux défis en matière de sécurité, de santé, d'éducation, de développement économique et agricole, et de protection de l'environnement.

LA TUTELLE ET LE SUIVI DES OPÉRATEURS DU MINISTÈRE

En application du plan ministériel relatif au pilotage des opérateurs, il a été confié au CGAAER la réalisation d'une revue périodique des opérateurs sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, en amont du renouvellement de chaque contrat d'objectifs et de performance (COP).

Ce travail avait été conduit pour six opérateurs en 2017 et il a concerné en 2018 le COP de l'Agence de services et de paiement (ASP). Ce contrat était arrivé à échéance

fin 2017, mais il a été prolongé d'une année, jusqu'à fin 2018, notamment afin de tenir compte du plan de charge tendu de l'ASP suite à la rénovation du registre parcellaire graphique. Les deux ministères en charge de la tutelle de cet opérateur ont souhaité un bilan approfondi de ce COP, ainsi que des orientations et des recommandations pour la rédaction du contrat suivant. Cette revue a été conduite par le CGAAER avec l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) au cours du deuxième semestre 2018 et début 2019.

LE RÉSEAU DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

Au cours de l'année 2018, le ministère (DGPE) a mis en place un comité de pilotage de préparation des élections de début 2019 des chambres d'agriculture, auquel a participé le CGAAER. Au cours des réunions du comité, ont été travaillées les grandes lignes d'organisation de cette élection, et notamment la faisabilité de la mise en place du vote électronique et l'intérêt de la suppression de certaines formalités confiées aux maires.

La section a également conduit en 2018 un ensemble de trois missions portant sur l'organisation et le fonctionnement du réseau des chambres d'agriculture.

- Un premier travail a permis de mesurer l'état d'avancement de la construction des nouvelles chambres régionales, en application du décret du 13 mai 2016 relatif aux réseaux des chambres d'agriculture, avec le constat d'une hétérogénéité dans la mutualisation des fonctions support et des fonctions métier. Le rapport propose d'inscrire dans le code rural et de la pêche maritime les missions à régionaliser et leurs modalités de mise en œuvre, en affirmant clairement l'échelon régional comme l'élément pivot du réseau (y compris pour le prélèvement de la taxe) et le rôle de « tête de réseau » de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA). Il s'agit là d'une évolution très structurante pour le réseau et qu'il est proposé d'engager, avec un objectif de mise en œuvre rapide par les responsables nouvellement élus des chambres d'agriculture début 2019 ; des échéances pour l'atteinte des différents objectifs devront être fixées, avec des étapes intermédiaires.
- Une seconde mission portait sur le recours aux prestations rémunérées dans le réseau des chambres d'agriculture. Le rapport décrit l'importance et la typologie de

ces prestations, dont les recettes dépassent le tiers des ressources des chambres départementales. Puis il analyse les risques d'insécurité juridique associés, essentiellement au regard du droit de la concurrence. Il apparaît que dans leur ensemble, les chambres sont conscientes de cet enjeu et qu'elles disposent des outils pour répondre aux exigences juridiques (notamment à travers une comptabilité analytique), même si des marges de progrès sont encore possibles. Des recommandations sont formulées à cette fin.

• Une troisième expertise a porté sur les missions « dites de service publics » assurées par les chambres d'agriculture. Il s'agit de missions dont la réalisation est confiée aux chambres par l'État, et dont il reste responsable. Le rapport réalise la mise à plat de ces missions et caractérise chacune d'elles au plan juridique, les regroupant en service public administratif - SPA (ce qui emporte principalement un régime de droit public) et en service public industriel et commercial - SPIC (ce qui emporte principalement un régime de droit privé). La mission propose des mesures de simplification et recommande que, à l'avenir, les textes qui confieront de nouvelles missions aux chambres d'agriculture les qualifient de SPA ou de SPIC, et définissent leur caractère obligatoire ainsi que leurs conditions de financement.

Ces trois rapports apportent des analyses et des préconisations intéressantes pour la préparation d'un contrat d'objectifs entre l'État et l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA), annoncé le 19 septembre 2018 par le Premier ministre. Celui-ci a insisté sur le rôle essentiel des chambres d'agriculture dans la mise en œuvre des politiques publiques, mais aussi sur la nécessaire clarification des différentes missions et activités menées par ce réseau. La signature du contrat d'objectifs est prévue en 2019.

L'ÉTABLISSEMENT DES NORMES ET LA SIMPLIFICATION

Le CGAAER participe activement à l'équipe d'appui du Comité de rénovation des normes en agriculture (CORENA), présidé par M. Pierre-Étienne Bisch, conseiller d'État. Le CORENA une instance informelle de dialogue de haut niveau associant l'État - quatre ministères (agriculture, écologie, santé et affaires européennes) -, l'Association des Régions de France et les organisations professionnelles agricoles. Son but est de permettre un échange entre les parties afin d'appréhender l'impact des normes en projet et ainsi de simplifier les normes administratives s'appliquant à l'agriculture. Le CORENA n'écrit donc pas de norme mais il formule des recommandations portant

sur leurs évolutions. Installé par le précédent gouvernement, le CORENA a été réactivé par le Premier ministre le 27 juin 2018 et son rôle a été confirmé ; le plan d'action mis en place se structure en 15 thèmes de travail.

Le CGAAER a également été associé à une mission d'inspection interministérielle visant à réaliser un inventaire des surtranspositions de directives européennes. L'ambition de ce travail était d'identifier, parmi les transpositions réalisées en droit national, celles qui peuvent s'avérer pénalisantes pour la compétitivité des entreprises, l'emploi, le pouvoir d'achat ou l'efficacité des services publics.



SECTION 7 PROSPECTIVE, SOCIÉTÉ, INTERNATIONAL

La section « prospective, société, international » est compétente pour les questions relatives à la prospective, aux études et à l'évaluation, aux enjeux climatiques, aux enjeux des sciences et techniques pour la société ainsi que pour les questions internationales.

Les travaux de la section s'articulent autour de quatre types d'actions :

- la production de rapports de missions dans les domaines de compétence de la section,
- > des missions d'expertise internationale,
- > des fonctions de représentation ou de pilotage d'actions,
- des actions internes de réflexion collective : groupes de travail, réunions de section, assemblées générale.

BREXIT

Le CGAAER a produit un rapport relatif aux conséquences du Brexit sur l'organisation des contrôles sanitaires et phytosanitaires à l'importation (cf. Faits marquants).

Un membre du CGAAER a été placé temporairement auprès du directeur général de l'alimentation (DGAL) pour piloter le dispositif issu des recommandations du rapport.

ORGANISATION DU DÉBAT PUBLIC SUR L'ALIMENTATION

Comme suite à la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt du 13 octobre 2014, le Conseil national de l'alimentation (CNA) a été chargé d'organiser le débat public sur l'alimentation. Le CGAAER a été chargé de définir le débat public sur l'alimentation, en identifier les différentes modalités d'organisation et proposer une méthodologie de mise en œuvre à l'usage du CNA.

L'enjeu du débat public sur l'alimentation est de contribuer à refonder une culture de l'alimentation partagée, diverse et évolutive, pour redonner confiance aux consommateurs, réduire les déséquilibres alimentaires et améliorer le bien-être de tous.

La mission a identifié deux caractéristiques fondamentales à donner au débat public sur l'alimentation : une dimension résolument « grand public » dans sa diversité de catégories sociales, d'âges et de déterminants psychosociaux, et une permanence pour produire un effet dans la durée.

Il en résulte un projet de « dispositif d'utilité publique », inédit dans son concept, qui compte quatre fonctionnalités distinctes : un forum d'échanges entre mangeurs et avec les autres parties prenantes¹, un centre de ressources de référence, un carrefour de controverses et un outil d'aide à la décision à l'usage des pouvoirs publics, des citoyens et autres acteurs.

L'élaboration du dispositif de débat public doit suivre trois étapes méthodologiques dont la première est déterminante car elle conditionne la participation effective des publics concernés aux différentes étapes :

- > identification et d'analyse des éléments du débat,
- > déploiement et mise en oeuvre à grande échelle, sous forme d'une plate-forme numérique d'échanges et d'information,
- > évaluation en continu.

VALORISATION EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL DU PROGRAMME NATIONAL DE L'ALIMENTATION (PNA)

La question de l'alimentation reste une question d'actualité en Europe et dans le monde, ainsi qu'en témoigne l'agenda des instances internationales. La France a une approche globale de la politique de l'alimentation de nature à répondre aux enjeux économiques, sociaux et de santé, en lien avec les objectifs de développement durable. Cette approche mérite d'être rendue plus visible et plus offensive pour améliorer notre capacité d'action. Le CGAAER a été sollicité pour déterminer les outils d'une stratégie efficiente de promotion d'une « politique de l'alimentation à la française » ainsi que les pays qui pourraient être des partenaires pertinents.

Des rencontres avec les acteurs de l'alimentation (publics et privés) ont permis d'analyser les modes de valorisation du PNA mis en oeuvre, ainsi que les améliorations qui paraîtraient utiles. L'étude documentaire des politiques alimentaires de neuf États membres de l'Union européenne et de sept pays tiers, a fourni des clés pour créer une base d'échange et de partenariat avec d'autres pays.

Il en résulte que le régime alimentaire français bénéficie d'une image positive liée à la reconnaissance d'une France experte. Celle-ci sait concilier tradition, innovation, nouveaux enjeux (sociaux, nutritionnels, environnementaux et sanitaires, tout en préservant la qualité gustative de ses produits et leur diversité. Toutefois, il est indispensable que les acteurs français - publics et privés - élaborent une vision partagée pour construire une identité unique, porteuse d'une nouvelle dynamigue. C'est une condition de réussite de la promotion à l'échelle internationale, d'une politique globale de l'alimentation. Le concept français présente des atouts qui constituent une solide base d'échanges et de partenariats avec d'autres pays. Développer la place de la France et décupler sa capacité d'influence dans un monde multipolaire nécessite de faire connaître ses positions sans arrogance, ni fausse modestie.

Pour structurer la stratégie française, la mission considère indispensable de :

- construire un message identitaire de l'image de marque « France » ;
- constituer une équipe associant l'État, les territoires, les acteurs économiques et les ONG;
- > s'assurer d'un portage politique de haut niveau, en particulier dans les grandes instances de l'Union européenne et au niveau mondial.

Pour être réactive, la mission suggère que cette stratégie repose au préalable sur une réflexion commune établie par un « comité international du PNA » créé à cet effet.

^{1.} Les autres parties prenantes sont l'ensemble des acteurs impliqués dans l'alimentation : agriculteurs, transformateurs, distributeurs, pouvoirs publics, scientifiques, praticiens de santé, milieux associatifs, enseignants...

SUIVI DES EFFETS DU CETA

Comme suite à l'engagement du Président de la République, le Premier ministre a demandé le 6 juillet 2017 à une commission d'experts indépendants (dont un membre du CGAAER) d'évaluer l'impact de l'accord CETA entre l'Union européenne et le Canada (signé le 30 octobre 2016) sur l'environnement, le climat et la santé. Cette commission d'experts a remis son rapport le 8 septembre 2017.

Le CETA est entré en vigueur de façon provisoire le 21 septembre 2017 ; l'entrée en vigueur complète n'aura lieu qu'après achèvement de toutes les procédures de ratification.

Le gouvernement a présenté le 25 octobre 2017 un plan d'actions élaboré avec les parties prenantes sur la base des recommandations du rapport de la commission d'experts.

Ce plan d'actions vise à assurer une mise en œuvre exemplaire de l'accord CETA et à émettre des propositions sur la politique commerciale européenne pour améliorer la prise en compte des enjeux sanitaires et de développement durable dans les accords commerciaux de l'Union européenne.

Il prévoit en particulier la mise en place d'un observatoire des prix et des quantités qui soit en mesure de suivre et d'analyser en continu les volumes d'importation de produits agricoles sensibles.

En août 2018, le MTES, le MAA, le MEF et le MEAE ont demandé à l'IGF, au CGAAER et au CGEDD de conduire une mission relative au suivi des effets potentiels du CETA sur les filières agricoles sensibles (boeuf, porc, volaille, sucre et éthanol), avec l'objectif d'établir les conditions nécessaires à la mise en place d'un dispositif de suivi pour le CETA et également pour de futurs accords de libre-échange. Parallèlement une étude d'impact macroéconomique a été demandée au Centre d'études de prospectives et d'informations internationales (CEPII).

Le rapport « Pour un suivi des effets du CETA sur les filières agricoles sensibles », comportant quatorze propositions, a été remis le 24 décembre 2018. Il recense toutes les données disponibles, identifie celles qui sont les plus pertinentes, précise les éléments nécessaires au suivi effectif d'un accord de libreéchange, fournit un cadre méthodologique et propose des modalités pratiques de gouvernance.

La mission insiste notamment sur la nécessité de décloisonnement entre fournisseurs de données et d'expertise et administrations, sur une meilleure prise en compte des enjeux régionaux et sur le renforcement du suivi au niveau européen.

CNEAB

Le Comité national d'éthique des abattoirs (CNEAb), mis en place en septembre 2017 et présidé par un membre du CGAAER, a finalisé ses travaux en décembre 2018 (14 réunions). En tant que groupe de concertation du Conseil national de l'alimentation (CNA), il a émis un avis comportant 12 recommandations-clés visant à améliorer la bientraitance animale en abattoir.

Cet avis a été adopté à l'unanimité le 7 février 2019. Il doit être suivi d'un plan d'actions.

INTERNATIONAL

Le CGAAER a connu tout au long de l'année 2018 une activité de missions internationale soutenue, notamment avec les GIP Adecia et FVI. On peut citer les projets suivants :

▶ Algérie

L'Ambassade de France en Algérie a financé un programme qui permet de poursuivre deux actions engagées au cours du jumelage vétérinaire 2014-2016 : l'identification bovine et le système d'information.

▶ Arabie Saoudite

En 2018, deux programmes de coopération avec les laboratoires de santé publique vétérinaire Saoudiens ont été signés, coordonnés par FVI : l'un avec le ministère de l'agriculture et l'autre avec Saoudi FDA.

▶ Azerbaïdjan

Le CGAAER s'est fortement impliqué dans le jumelage avec l'Azerbaïdjan (mai 2016-mai 2018) portant appui au Service de contrôle vétérinaire d'État (SCVE) pour le renforcement de son système d'épidémiosurveillance des maladies animales. Ce jumelage a été conduit par un consortium franco-hongrois qui a mobilisé une trentaine d'experts. Les travaux conduits durant ce jumelage ont principalement porté sur la réglementation relative à la prévention et à la lutte contre la rage, la brucellose, l'anthrax, la maladie de Newcastle, la dermatose nodulaire contagieuse et la peste des petits ruminants, sur l'amélioration du dispositif de compensation des éleveurs ainsi que sur la gestion de situations de crises sanitaires majeures. Lors de la réunion de clôture de ce jumelage qui s'est tenue à Bakou le 14 mai 2018, le SCVE a exprimé sa grande satisfaction.

▶ Chine

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique d'influence du ministère, un membre du CGAAER a été sollicité pour représenter le ministère de l'agriculture français lors de deux séminaires organisés par des autorités chinoises, respectivement à Pékin et à Yingkou (Province du Liaoning).

Cette mission s'intégrait dans deux actions de coopération bilatérale :

- > la promotion de la politique alimentaire française: ce volet s'inscrivait dans la perspective d'une mise en œuvre des recommandations du rapport CGAAER « Valorisation en Europe et à l'international du programme national de l'alimentation (PNA) » de 2018:
- > le développement de la coopération franco-chinoise dans le domaine de la formation technique et professionnelle agricole et alimentaire.

L'analyse des opportunités offertes par ces séminaires de coopération ont permis d'appréhender les enjeux et l'intérêt de développer les partenariats et les échanges en matière de politique de l'alimentation, de recherche et de formations techniques et professionnelles agricoles et alimentaires. La France et la Chine partagent les mêmes préoccupations : assurer leur sécurité alimentaire, en particulier en garantissant une nourriture accessible au plus grand nombre, en quantité suffisante, sure, saine, diversifiée, de bonne qualité et répondant à des critères de durabilité. De ce fait, les deux pays attachent une grande importance à l'existence d'une politique agricole et alimentaire efficiente pour nos territoires. Un système de recherche et de formation performant participe à cet objectif.

▶ Colombie

En 2018 sur budget AFD, ADECIA a réalisé en Colombie une assistance technique à l'Agence de rénovation du territoire dans le cadre de la mise en œuvre du développement rural intégral prévu par l'accord de paix signé avec les FARC. Un membre du CGAAER était chef de projet.

▶ Liban

Un jumelage européen avec le ministère de l'Agriculture du Liban auquel participe l'Italie a été lancé en 2018 dans les domaines sanitaire et phytosanitaire. Il est coordonné par FVI.

▶ Serbie

En compétition avec six autres consortiums, le duo franco-hongrois avait été retenu pour conduire un jumelage au bénéfice de la Serbie dans les champs des zoonoses, des maladies alimentaires et de l'antibiorésistance.

Ce jumelage visait à préparer ce pays à une prochaine intégration dans l'Union européenne. Il s'est déroulé du 1^{er} décembre 2016 au 28 février 2019 (cérémonie de clôture le 21 février 2019).

Dans ces domaines, le consortium a apporté son expérience et son expertise technique au cours de nombreuses missions, plusieurs formations et des visites d'études en France et en Hongrie.

▶ Tunisie

- > Le jumelage «Appui institutionnel au ministère de l'Agriculture tunisien pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques agricoles » s'est poursuivi. Ce jumelage sur trois ans sera clôturé en juillet 2019, coordonné par ADECIA au sein d'un consortium franco-italien.
- > Le programme PACTE (Programme d'adaptation au changement climatique des territoires ruraux) avec le ministère de l'Agriculture tunisien, a été lancé en 2018, financé par l'AFD pour cinq ans. ADECIA y est engagé sur le volet «formation » des agents de développement rural pour un budget de 700 000 €.
- > Une convention pour la mise en oeuvre du programme PRIMEA (Programme de relance de l'investissement et de modernisation des exploitations agricoles) a été signée en 2018 avec le ministère de l'Agriculture tunisien, financé par l'AFD et l'Union européenne pour six ans (70 millions d'euros). ADECIA est en charge de l'appui technique pour la réforme des dispositifs de financement (mise en œuvre de la nouvelle loi tunisienne sur les investissements).

Un membre du CGAAER est responsable de ces trois projets et plusieurs membres ont été mobilisés.

► Turquie

Le jumelage institutionnel « Official Controls for Safe Food » avec la Turquie s'est achevé en novembre 2018, après deux ans et demi de travaux à un rythme soutenu. Conduit par la France et la Hongrie, le projet de deux millions d'euros comportait trois volets :

- > la rédaction de procédures d'inspection (grilles, vadémécum) dans les domaines de la sécurité sanitaire des aliments, l'alimentation animale, les sous-produits animaux, le bien-être animal des animaux d'élevage et les indications géographiques;
- > la formation à l'utilisation de ces nouveaux outils ;
- > les méthodes de laboratoire liées à ces contrôles officiels.

Tous les indicateurs de résultats ont été atteints ou dépassés (par exemple 350 % de réalisation pour les méthodes d'inspection). Le souci des experts de veiller à adapter les outils et les formations au contexte turc a été souligné par les bénéficiaires.

Le CGAAER a fourni le chef de projet et la conseillère résidente de jumelage a rejoint le CGAAER à son retour en France.

MISSIONS

LES MISSIONS

Les missions réalisées par le CGAAER, issues de la seule demande du ministre ou de demandes conjointes de plusieurs ministres peuvent être catégorisées en trois groupes : les missions organiques, dites « cœur de métier », les missions « caractérisées » et les missions ou fonctions spécifiques.

Les missions organiques, « cœur de métiers » sont au nombre de quatre : audit, conseil, évaluation et inspection.

Les missions « caractérisées » comprennent la médiation et la gestion de crise, l'expertise nationale ou internationale, les études et la prospective.

Les missions ou fonctions spécifiques comprennent la présidence ou la participation à des jurys, la délivrance de formations, la représentation au sein d'organismes publics ou privés et les missions permanentes particulières.

En 2018 le Conseil général a reçu 209 missions nouvelles :

- 44 missions d'audit ou d'inspection,
- > 88 missions de conseil, évaluation, expertise, médiation et gestion de crise, prospective et autres,
- ▶ 77 présidences de jurys, correspondant à 114 participations à des jurys d'examen et concours, comme président ou membres de jury.

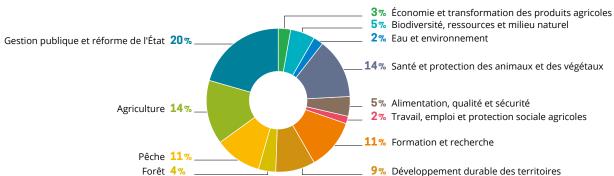
À cela se rajoutent 140 missions en cours au 1^{er} janvier 2018 : 40 missions d'audit ou d'inspection et 100 missions de conseil, d'évaluation, d'expertise, de médiation et de gestion de crise, de prospective.

RÉPARTITION PAR DOMAINES DES MISSIONS NOUVELLES

DOMAINE	AUDITS/ INSPECTIONS	JURY	AUTRES	TOTAL
Agriculture	3	0	16	19
Alimentation, qualité et sécurité	1	0	5	6
Biodiversité, ressources et milieu naturel	3	0	4	7
Développement durable des territoires	0	0	12	12
Eau et environnement	0	0	3	3
Économie et transformatio n des produits agricoles	1	0	3	4
Forêt	0	0	5	5
Formation et recherche	2	77	13	92
Gestion publique et réforme de l'État	21	0	6	27
Pêche	12	0	2	14
Santé et protection des animaux et des végétaux	0	0	18	18
Travail, emploi et protection sociale agricoles	1	0	1	2
Total	44	77	88	209

RÉPARTITION PAR DOMAINES DES MISSIONS REÇUES EN 2018 (HORS JURYS)

RÉPARTITION EN POURCENTAGE



MISSIONS D'AUDIT ET D'INSPECTION

LES MISSIONS D'AUDIT

L'audit est une activité exercée de manière indépendante et objective, conduite selon un processus systématique et méthodique généralement défini par des normes, permettant à l'auditeur, à l'issue d'une phase contradictoire :

- d'émettre une opinion objective sur l'aptitude des dispositions mises en œuvre par l'entité auditée pour atteindre ses objectifs,
- de formuler des recommandations pour améliorer la maîtrise de ses risques.

L'entité faisant l'objet de l'audit peut être une structure, une organisation, un processus, des comptes, un

état financier... En pratique, les audits réalisés par le CGAAER portent sur des structures ou des processus.

Le CGAAER réalise deux catégories d'audits :

- l'audit interne, conduit dans le cadre de la mission ministérielle d'audit interne (MMAI),
- l'audit dit « hors MMAI ».

En 2018, le CGAAER a traité **44 nouvelles missions d'audit**, nécessitant la désignation de 47 auditeurs et 63 participations de ceux-ci.

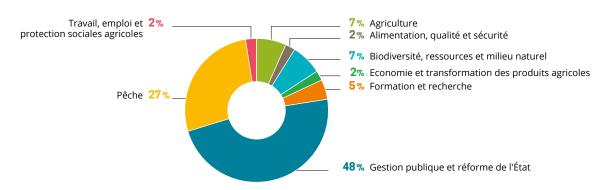
Au 1^{er} janvier de l'année, **40 missions d'audit étaient en cours**.

RÉPARTITION PAR DOMAINES DES MISSIONS D'AUDIT RÉALISÉES EN 2018

DOMAINE DE COMPÉTENCE	NOMBRE
Agriculture	3
Alimentation, qualité et sécurité	1
Biodiversité, ressources et milieu naturel	3
Économie et transformation des produits agricoles	1
Formation et recherche	2
Gestion publique et réforme de l'État	21
Pêche	12
Travail, emploi et protection sociale agricoles	1
Total	44

RÉPARTITION PAR DOMAINES DES MISSIONS D'AUDIT NOUVELLES RÉALISÉES EN 2018

MISSIONS D'AUDIT NOUVELLES



Agriculture

N° 18019

Audit de suivi des recommandations de l'audit n°16035 du dispositif de contrôle interne des élections de chambres d'agriculture

N° 18044

Audit du dispositif de supervision de la délégation et de l'instruction des aides du 1^{er} pilier de la PAC (INSTRISIGC)

N° 18112

Audit de suivi de l'audit MMAI n° 16036 de la mise en œuvre opérationnelle des mesures et des plans d'aide mis en place en cas de crise

Alimentation, qualité et sécurité

N° 18020

Audit de suivi des recommandations de l'audit n°15032-02 de l'exercice de la tutelle de l'ANSES par la DGAL et le SG

Biodiversité, ressources et milieu naturel

N° 18015-01

Audit 2018 - Prévention des risques naturels et technologiques - Hauts-de-France

N° 18015-02

Audit 2018 - Prévention des risques naturels et technologiques - Nouvelle-Aquitaine

N° 18015-03

Audit de suivi 2018 - Prévention des risques naturels et technologiques - Corse

Économie et transformation des produits agricoles

N° 18021

Audit de suivi des recommandations de l'audit n° 15032-01 de l'exercice de la tutelle de FranceAgriMer par la DGPE et le SG

Formation et recherche

N° 18093

Audit interne comptable d'AgroParisTech

N° 18114

Audit de suivi de l'audit MMAI n° 16037 du suivi des établissements d'enseignement technique agricole privés sous contrat

Gestion publique et réforme de l'État

N° 18022

Audit de suivi des recommandations de l'audit n°16039 du dispositif mis en place pour éviter l'intrusion dans les bâtiments de l'administration centrale

N° 18027

Audit de l'Institut technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation (ITSAP)

N° 18052

Audit interne sur le dispositif de recensement des provisions pour litiges (PROLI n°18)

Nº 18076

Audit des dispositifs permettant la maitrise du risque de piratage des sites ministériels (MRPISI)

N° 18089

Certification des comptes des organismes payeurs des aides PAC

N° 18111

Audit de suivi de l'audit MMAI n° 16032 relatif à la sécurisation de la paye

N° 18113

Audit MMAI n° 16033 du système d'audit interne de l'organisme DGAL

N° 18016-01

Examen de l'organisation et du fonctionnement de la DDTM du Pas-de-Calais (62)

N° 18016-02

Examen de l'organisation et du fonctionnement de la DDT de l'Essonne (91)

N° 18016-03

Examen de l'organisation et du fonctionnement de la DDPP de la Sarthe (72)

N° 18016-04

Examen de l'organisation et du fonctionnement de la DDPP de Haute-Savoie (74)

N° 18016-05

Examen de l'organisation et du fonctionnement de la DDCSPP des Landes (40)

N° 18055-01

Audit du PRDAR 2016 - Chambre régionale d'agriculture de Provence_Alpes-Côte d'Azur

N° 18055-02

Audit du PRDAR 2016 - Chambre régionale d'agriculture de Champagne-Ardenne

N° 18055-03

Audit du PRDAR 2016 - Chambre régionale d'agriculture de Corse

N° 18055-04

Audit 2016 de l'ONVAR FNCUMA

N° 18055-05

Audit du programme 2017 : actions thématiques transversales de l'ACTA

N° 18055-06

Audit de l'appel à projet 2012 n° 1251 du groupe ESA

N° 18055-07

Audit de l'appel à projet 2012 n° 1235 ACTA

N° 18055-08

Audit de l'appel à projet 2013-05 École d'ingénieurs de Purpan Toulouse

N° 18016-05

Examen de l'organisation et du fonctionnement de la DDPP de la DDCSPP des Landes

Pêche

N° 18043

Audit du processus d'élaboration et de validation des déclarations réglementaires de captures à la Commission européenne (DECAPECHE)

N° 18045

Audit de la mise en œuvre par les services déconcentrés du dispositif de surveillance des zones de production de coquillages (SURZOCONCHY)

N° 18013-1-1

Audit système - La Réunion

N° 18013-1-2

Audit système - Nouvelle-Aquitaine

18013-2-1+7

8 Audits d'opérations - Mesure 70 - plan de compensation des surcoûts

18013-2-9

Audit d'opérations - Mesure 34 - Arrêt définitif des activités de pêche

18013-2-10

Audit d'opérations - Mesure 70 -Plan de compensation des surcoûts

18013-2-11+1

2 Audits d'opérations - Mesure 70 - Plan de compensation des surcoûts

18013-2-13

Audit d'opérations - Mesure 77 -Collecte des données

18013-2-14

Audit d'opérations - Mesure 69 - Transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture

18013-15

Audit d'opérations - Mesure 66 -Plan de production et de commercialisation

18013-16

Audit d'opérations - Mesure 48 - Investissements productifs en aquaculture

Travail, emploi et protection sociale agricoles

N° 18023

Audit de suivi des recommandations de l'audit n°15035 de mise en œuvre des différentes dispositions relatives à la protection des utilisateurs professionnels de produits phytosanitaires

MISSIONS DE CONSEIL, D'ÉVALUATION, D'EXPERTISE, DE MÉDIATION ET DE GESTION DE CRISE, DE PROSPECTIVE

Le conseil est une prestation visant à accompagner les évolutions en facilitant la prise de décision.

Le conseil peut être délivré à chaque phase d'un processus de changement, de la réflexion à la mise en œuvre opérationnelle. Il peut porter sur le pilotage d'un projet, la conception d'une politique publique ou l'amélioration du fonctionnement et de la performance d'une organisation.

Le CGAAER fait sienne une typologie distinguant trois formes de conseil :

- le conseil en stratégie consiste à accompagner le décideur dans la réflexion, la conception et la formalisation des objectifs, ainsi que le cas échéant dans la définition des mesures de mise en œuvre opérationnelle,
- le conseil en management d'organisation et de projet apporte, après analyse d'une situation, un éclairage global facilitant la prise de décision, fournissant aux cadres ou au personnel une assistance dans la gestion de leurs opérations,
- la médiation consiste à intervenir dans une situation bloquée, afin de créer les conditions d'une reprise de dialogue et des négociations ultérieures.

Le processus de conseil résulte d'une pratique et de techniques que le consultant peut adapter à chaque situation, et non de méthodes et procédures déterminées ou normées.

L'évaluation des politiques publiques peut concerner un dispositif, un programme, ou une politique dans son ensemble (juxtaposition ou superposition de dispositifs et de programmes).

Elle apprécie:

- son efficacité en mettant en rapport les résultats obtenus au regard des objectifs,
- son efficience, en mesurant les moyens mobilisés au regard de l'efficacité,
- la cohérence des moyens mis en œuvre au regard des autres politiques publiques,
- sa pertinence, en fonction des besoins qui justifiaient sa mise en place.

L'expertise, d'une manière générale, est une procédure destinée à éclairer une personne chargée de prendre une décision.

Il s'agit d'un ensemble d'activités ayant pour objet de fournir à un commanditaire, en réponse à une question posée, une interprétation, un avis ou une recommandation élaborés à partir des connaissances disponibles et de démonstrations accompagnées d'un jugement professionnel.

Elle n'empiète ni sur la prise de décision elle-même, ni sur sa mise en œuvre ultérieure, ni dans le jeu des parties prenantes.

La question posée précise le besoin d'éclairage du commanditaire sur un ou des domaines, en fonction de l'état de sa compréhension initiale de la problématique à traiter.

L'expertise construit une compréhension, une interprétation, un avis ou une recommandation à partir des connaissances disponibles et de raisonnements, mobilisant un jugement professionnel, étayé, si possible, par des expériences précédentes.

La définition de la problématique appartient au commanditaire. L'expertise peut toutefois faire évoluer la façon dont il la considère.

RÉPARTITION DES MISSIONS ACTIVES POUR 2018 (EN NOMBRE)

Missions en cours au 1er janvier 2018	100
Missions nouvelles	88
Total de missions actives en 2018	188

Sur les **88 missions de conseil, d'évaluation, d'expertise, de médiation et gestion de crise, de prospective** pour lesquelles le Conseil général été sollicité en 2018, cinq ont été demandées directement par le Premier ministre, 67 par le ministre en charge de l'agriculture, une par les directions générales du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, 16 par d'autres ministères.

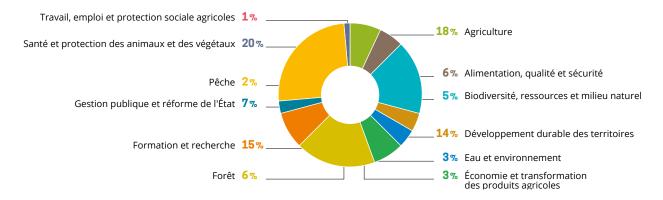
Sur ces 88 missions, **27 ont été conduites en interministériel** : une avec l'Inspection générale de la jeunesse et des sports, une avec l'Inspection générale des services - DGCCRF, deux avec l'Inspection générale des affaires maritimes, deux avec l'Inspection générale des affaires étrangères, trois avec le Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies, trois avec l'Inspection générale de l'éducation nationale, quatre avec le Contrôle général économique et financier, quatre avec l'Inspection générale de l'admi-

nistration, de l'éducation nationale et de la recherche, quatre avec l'Inspection générale de l'administration, cinq avec l'Inspection générale des finances, six avec l'Inspection générale des affaires sociales, 18 avec le Conseil général de l'environnement et du développement durable.

MISSIONS DE CONSEIL, D'ÉVALUATION, D'EXPERTISE, DE MÉDIATION ET GESTION DE CRISE, DE PROSPECTIVE REÇUES EN 2018

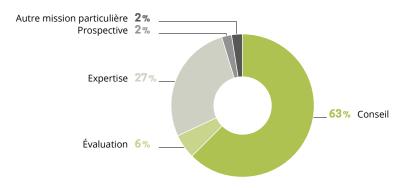
RÉPARTITION PAR DOMAINE	NOMBRE
Agriculture	16
Alimentation, qualité et sécurité	5
Biodiversité, ressources et milieu naturel	4
Développement durable des territoires	12
Eau et environnement	3
Économie et transformation des produits agricoles	3
Forêt	5
Formation et recherche	13
Gestion publique et réforme de l'État	6
Pêche	2
Santé et protection des animaux et des végétaux	18
Travail, emploi et protection sociale agricoles	1
Total	88

RÉPARTITION EN POURCENTAGE



RÉPARTITION PAR MÉTIERS DES MISSIONS DE CONSEIL, D'ÉVALUATION, D'EXPERTISE, DE MÉDIATION ET GESTION DE CRISE, DE PROSPECTIVE

MÉTIER	NOMBRE
Conseil	55
Évaluation	6
Expertise	23
Prospective	2
Autre mission particulière	2
Total	88



Agriculture

N° 18025

Évaluation du paiement redistributif

N° 18049

Soutien à la filière rhum des départements d'outre-mer

N° 18057

Appui à un parlementaire en mission sur le Pari mutuel urbain (PMU)

N° 18058

Bilan de la politique des pôles de compétitivité pour le ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA)

N° 18060

Sénégal : structuration d'une interprofession horticole

N° 18061

Tunisie : études pour le compte du CIHEAM sur le secteur agricole

N° 18063

Serbie : programme PAC et réglementation phytosanitaire

N° 18065

Les systèmes de production des zones intermédiaires et leurs modèles économiques

N° 18075

Validation des coûts forfaitaires utilisés dans les mesures du programme national d'aides viti-vinicoles

N° 18077

Agriculture, alimentation et développement durable : état de l'art et discussion aux niveaux international et national

N° 18085

Définir des outils de politique agro-sylvo-paysagère

N° 18099

Évaluation du programme GUYAMAZON

N° 18104

Évolution de l'élevage dans le Massif Central : synthèse des analyses et étude des conditions de sa pérennité (territoires, filières et compétitivité) N° 18108

Effet potentiel de l'accord CETA sur les filières agricoles françaises

N° 18123

Expertise de la démarche nitrates autrement

Alimentation, qualité et sécurité

N° 18018

Appel à projets 2017-2018 du Programme national pour l'alimentation (PNA)

N° 18079

Les nouvelles sources de protéines alternatives

N° 18107

Évaluation du dispositif règlementant l'utilisation des produits phytopharmaceutiques mis en place dans le cadre du plan d'actions sur les produits phytopharmaceutiques et une agriculture moins dépendante des pesticides

N° 18121

Séminaire en Chine sur la coopération francochinoise sur la politique alimentaire

Nº 18137

Appel à projets 2018-2019 du Programme national pour l'alimentation (PNA)

Biodiversité, ressources et milieu naturel

N° 18059

Mesures d'accompagnement apportées aux éleveurs confrontés à la prédation de l'ours et aux difficultés économiques du pastoralisme

N° 18097

Suivi du loup dans le cadre du plan national d'actions 2018/2023 sur le loup et les activités d'élevage

N° 18126

Le développement de la bioéconomie bleue

N° 18132

Mission en appui de parlementaires sur la régulation des populations de grand gibier et la réduction de leurs dégâts

Développement durable des territoires

N° 18047

Mobilisation de la biomasse pour la production électrique dans les zones non interconnectées

Pôle d'experts CGAAER pour l'évaluation de projets dans le cadre des PDR - PEI Occitanie

N° 18054

Séminaire international sur la montagne méditerranée et l'Afrique de l'Ouest (SESAME VI)

N° 18062

Colombie : préfiguration d'un programme de coopération sur le thème du développement rural et l'accès au foncier

N° 18064

Évaluation des candidatures reçues pour l'appel à projets de mobilisation collective pour le développement rural (AAP MCDR)

N° 18073

Pôle d'experts CGAAER pour l'évaluation de projets dans le cadre des PDR - PEI Bourgogne Franche-Comté

N° 18087

Appui à l'ambassadeur de la déclinaison territoriale du volet agricole du grand plan d'investissement (GPI)

N° 18100

Pôle d'experts CGAAER pour l'évaluation de projets dans le cadre des PDR - PEI Normandie

N° 18106

Expertise des projets en réponse à l'appel à projets de La Martinique dans le cadre du PEI

N° 18118

Bilan du plan d'avenir 2014/2018 pour la Corse et analyse de la nécessité d'un nouveau plan

N° 18131

Expertise des projets en réponse à l'appel à projets de La Martinique - Vague 2, dans le cadre du PEI

N° 18136

Expertise des projets en réponse à l'appel à projets du Centre Val-de-Loire : porcs, sobriété, valasso, sictag

N° 18138

Évaluation de politiques publiques menées sur le territoire de la ville de Roubaix

Eau et environnement

N° 18074

Retenue de substitution d'irrigation dans les Deux-Sèvres

N° 18117

Mise en œuvre des dispositions de l'arrêté du 4 mai 2017 et du niveau de protection des points d'eau

Nº 18135

Préparation du second volet des Assises de l'eau

Économie et transformation des produits agricoles

N° 18066

Signaux faibles, nouveaux acteurs du commerce international des produits agricoles et alimentaires : contribution à une analyse prospective pour l'élaboration des politiques agricoles française et européenne à l'horizon 2030

N° 18103

Appui à la mission exportation collaborative

N° 18109

Place des régions dans le développement de la bioéconomie

Forêt

N° 18050

Plan de protection des forêts contre l'incendie

N° 18069

Préparation de la présidence française de la Convention alpine - secteur de l'agriculture et de la forêt

N° 18127

Le regroupement de gestion des forêts

N° 18130

La problématique de valorisation des gros bois

N° 18134

Évaluation du contrat d'objectifs et de performance (COP) 2016-2020 de l'Office national des forêts (ONF) et de proposition de pistes d'évolution de l'ONF dans la perspective du prochain COP

Formation et recherche

N° 18017

Appel à projet FAM/CASDAR : évaluation et caractérisation du comportement des espèces fruitières

N° 18056

Création d'un réseau des différents établissements de formation supérieure maritime intitulé académie maritime

N° 18067

Étude de l'OMM sur la situation d'inaptitude professionnelle des techniciens en abattoirs

N° 18084

Dispositif d'intervention projets pilotes régionaux (PPR), financé par le Compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (CASDAR)

Enseignements non francophones dans l'Enseignement supérieur agricole (ESA)

N° 18090

Optimisation des jurys de concours pour le recrutement des cadres du ministère de l'agriculture et de l'alimentation et de ses opérateurs

N° 18092

Bilan et retour d'expérience sur les dispositifs chefs de projet de partenariat en établissement d'enseignement agricole et tiers temps

N° 18096

Évolution de l'enseignement agricole en Outre-mer

N° 18098

Bilan du dispositif d'assistance technique régionalisée (ATR) mis en œuvre par FranceAgriMer

N° 18102

Rapprochement des écoles d'agronomie

N° 18105

Implication des établissements d'enseignement technique agricole dans les licences professionnelles

N° 18116

Formation initiale des techniciens assurée par l'INFOMA (Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture)

N° 18122

Rationalisation du dispositif de recherche au service du développement

Gestion publique et réforme de l'État

N° 18048

Réalisation de la revue de l'Agence de services et de paiement (ASP)

N° 18068

Les missions dites de service public confiées au réseau des chambres d'agriculture

N° 18080

Organisation des services de l'État en Corse

N° 18086

Modèle économique de la Société nationale des groupements techniques vétérinaires (SNGTV)

N° 18091

Évaluation de l'organisation et de l'articulation du travail entre les services départementaux et régionaux de l'État N° 18094

Retour d'expérience sur les cycles récents de la réforme de l'État déclinée à des opérateurs sous tutelle du ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Pêche

N° 18028

Renouvellement de la flotte dans les départements d'outre-mer

N° 18078

Développement des services numériques au profit de l'attractivité des ports français. Projet pack portuaire

Santé et protection des animaux et des végétaux

N° 18030

Suivi des recommandations sur la fixation des tarifs des prophylaxies animales

N° 18042

L'abattage des animaux de boucherie à Marie-Galante en Guadeloupe

N° 18046

Gestion de la douleur en élevage

N° 18051

Surveillance des maladies animales et plans d'urgence dans le cadre du programme européen BTSF, à destination des pays tiers

N° 18070

Les conséquences du Brexit sur l'organisation des services de contrôle sanitaire français

N° 18071

Encadrement des pratiques commerciales dans la chaine de valeur des produits phytopharmaceutiques

N° 18082

Mise en œuvre de la vidéosurveillance en abattoir

N° 18083

Évaluation de la base de donnée nationale d'identification (BDNI)

N° 18095

Impact de la séparation des activités de conseil et de vente de produits phytopharmaceutiques

N° 18101

Bilan et perspectives d'évolution du Haut Conseil des biotechnologies (HCB)

Mission d'appui sur les Groupements de défense sanitaire (GDS) et l'Organisme à vocation sanitaire (OVS) animal en Corse

N° 18119

Installation et maintien de l'exercice vétérinaire dans les territoires ruraux

N° 18120

État des lieux des capacités en matière de préparation aux urgences sanitaires

N° 18124

Coordination et suivi du projet de jumelage avec le Liban visant à renforcer les capacités de ses services vétérinaires

N° 18128

Séminaire sur les standards européens dans la section de l'agroalimentaire à Téhéran (Iran) : intervention sur le système de gestion de l'UE pour les pesticides, les résidus et les produits chimiques N° 18129

Les réorientations à opérer du réseau d'épidémiosurveillance financé par Écophyto

N° 18133

Préfiguration de l'application du dispositif de certificats d'économies de produits phytopharmaceutiques (CEPP) en Outre-mer

N° 18139

Algérie : jumelage - appui à la mise en place d'une démarche qualité au sein de la protection des végétaux et contrôles techniques

Travail, emploi et protection sociale agricoles

N° 18081

Statut social des jockeys

FOCUS SUR LES MISSIONS À L'INTERNATIONAL ACTIVES EN 2018

ALGÉRIE

N° 17099

Programme PROFAS : appui à la DSV sur le système d'information et identification animale

N° 17129

Mission d'appui post-jumelage : formation d'auditeurs internes de 7 laboratoires - Institut National de Médecine vétérinaire d'Alger

N° 18139

Jumelage européen : appui à la mise en place d'une démarche qualité au sein de la protection des végétaux et contrôles techniques

AZERBAÏDJAN Jumelage européen « santé animale »

N° 17128

Renforcement du système de surveillance épidémiologique des maladies animales

N° 17130

Mise en place d'un exercice de plan d'urgence vis-à-vis des maladies animales

N °17132

Elaboration de propositions pour renforcer et mettre à jour le système de reporting

CHINE

N° 18121

Séminaire sur la coopération franco-chinoise en matière de politique alimentaire

COLOMBIE

N° 18062

Préfiguration d'un programme de coopération sur le thème du développement rural et l'accès au foncier (ADECIA)

GÉORGIE

N° 17127

Jumelage européen sur les indications géographiques : coordination et suivi (chef de projet)

LIBAN

N° 18124

Jumelage européen sur le renforcement des capacités des services vétérinaires : coordination et suivi (chef de projet)

MAROC

N° 18051

Programme européen BTSF, à destination des pays tiers : formation sur la surveillance des maladies animales et plans d'urgence

N° 18054

Séminaire international sur la montagne méditerranée et Afrique de l'Ouest (SESAME VI)

SÉNÉGAL

N° 18060

Structuration d'une interprofession horticole (ADECIA)

SERBIE

N° 17088

Jumelage européen « agriculture biologique et politique de qualité des denrées alimentaires » : coordination et suivi (chef de projet adjoint)

N° 17126

Jumelage européen « zoonoses » : Expert RESCO - Techniques de laboratoires en zoonoses et antibiotiques

N° 17133

Jumelage européen « zoonoses » : Coordination et suivi (chef de projet adjoint)

TUNISIE

N° 18061

Études pour le compte du CIHEAM sur le secteur agricole

TURQUIE

Jumelage européen « sécurité sanitaire des aliments »

N° 17131

Coordination et suivi (chef de projet)

N° 17134

Procédures de contrôle des indications géographiques

N° 17135

Procédures d'inspection en viandes transformées

N° 17136

Formations HACCP (viande et lait)

MISSIONS DE JURYS

À l'instar de l'Inspection générale de l'éducation nationale (IGEN) et de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR), des membres du CGAAER assurent la **présidence de divers jurys d'examen et concours** pour asseoir l'autorité académique du MAA, notamment pour les diplômes de l'enseignement supérieur privé et pour les jurys nationaux du BTSA.

En 2018, le Conseil général a assuré :

▶ 24 présidences d'entrée ou de sortie d'écoles d'ingénieurs et d'inspecteurs de la santé publique vétérinaire,

- 16 présidences de jury BTSA,
- 37 présidences de jury de recrutement pour l'encadrement et les corps d'enseignants de l'enseignement technique, et présidences ou participations à des jurys d'autres recrutements dans la fonction publique d'État.

Soit un total de **77 présidences de jurys**, ayant mobilisé la participation de 58 membres pour un total de 114 participations comme président ou membre des jurys listés dans le tableau ci-dessous.

LISTE DES JURYS

N° 18001

Présidence de jurys 2018 BTSA

- APV (Agronomie Productions végétales)
- AP (Aménagements paysagers)
- ANABIOTEC (Analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques)
- Aquaculture (Productions aquacoles)
- DARC (Développement des agriculteurs des régions chaudes)
- GF (Gestion forestière)
- GDEA (Génie des équipements agricoles)
- VO (Viticulture-œnologie)
- GPN (Gestion et protection de la nature)
- GMEAU (Gestion et maîtrise de l'eau)
- PA (Productions animales)
- PH (Production horticole)
- STA (Sciences et technologies des aliments)
- DATR (Développement, animation des territoires ruraux)
- TC (Technico-commercial)
- ACSE (Analyse et conduite des systèmes d'exploitation)

N° 18002

Présidence de jurys 2018 PCEA et 2^{ème} catégorie enseignement agricole privé

- Éducation socio-culturelle (public externe et interne
- Anglais (public interne/privé interne)
- Espagnol (public réservé)
- Mathématiques (public interne/privé interne)
- Biologie, écologie (public réservé)
- Sciences économiques et sociales et gestion option : gestion de l'entreprise - session 2018 (public externe et réservé / privé externe)
- Sciences et techniques agronomiques (STA): option
 A: productions animales (public externe et réservé)
- Sciences et techniques agronomiques (STA):
 option B: productions végétales (public interne)

- Biochimie, microbiologie et biotechnologie (public réservé)
- Sciences et technologies des agroéquipements et des équipements des aménagements hydrauliques - option A : Agroéquipements (public externe et réservé)
- Sciences et technologies des agroéquipements et des équipements des aménagements hydrauliques - option B : équipements des aménagements hydrauliques (public réservé)

N° 18003

Présidence de jurys 2018 PLPA et 4^{ème} catégorie enseignement agricole privé

- Mathématiques, physique et chimie (privé interne)
- Lettres histoire (public réservé)
- Allemand Lettres (public réservé)
- Technologies informatique et multimédia (public externe et interne)
- Sciences économiques et sociales, et gestion (SESG) : option B : Gestion commerciale (public interne)
- Sciences économiques et sociales, et gestion (SESG): option C: Science économique et économie sociale et familiale (public réservé)
- Sciences et techniques des aménagements de l'espace : option A : aménagement paysager (public réservé)
- Sciences et techniques des aménagements de l'espace - option B : aménagement forestier (public réservé)
- Productions spécialisées : option C : hippologie (public réservé)

N° 18004

Présidence de jurys 2018 de recrutement de conseillers principaux d'éducation (CPE) (public externe et interne)

Présidence de jurys des examens de qualification professionnelle des professeurs enseignement agricole et CPE

N° 18007

Autres examens professionnels en 2018

 Présidence du jury de certificat d'aptitude chef de centre d'insémination équine

N° 18009

Recrutement 2018 directeurs EPLEFPA liste d'aptitude 2019

- Membre de la commission de sélection pour l'établissement de la liste d'aptitude aux fonctions de direction d'EPLEFPA
- Examinateurs pour l'établissement de la liste d'aptitude aux fonctions de direction d'EPLEFPA
- Présidence de jury de recrutement des directeurs CFA/CFPPA
- Présidence de jury de recrutement des directeurs d'exploitation agricole ou d'atelier technologique agricole

N° 18010

Présidence en 2018 de commissions de recrutement d'inspecteurs de l'enseignement agricole

- « éducation socioculturelle » (public externe)
- « langues vivantes anglais » (public interne)
- « langues vivantes espagnol » (public réservé)
- « économie sociale et familiale »

N° 18012

Présidence des concours et des examens professionnels du MAA hors DGER 2018

- Présidence des jurys des concours interne et externe et de l'examen professionnel de recrutement de techniciens du 1^{er} grade (TSMA 1) - session 2018
- Présidence des jurys des concours interne et externe de recrutement de techniciens dans le grade principal (TSMA 2) - session 2018
- Présidence de l'examen professionnel de technicien pricipal 2^{ème} grade (TSMA 2)
- Présidence de l'examen professionnel de chef de technicien pricipal 3^{ème} grade (TSMA chef)
- Présidence du jury de contrôle des connaissances en vue d'exercer la médecine et la chirurgie pour les titulaires d'un diplôme en provenance d'un pays tiers

- Présidence du jury du concours interne d'ingénieur de recherche (IR) - session 2018
- Présidence du jury du concours externe d'ingénieur de recherche (IR) - session 2018
- Présidence de l'examen professionnel d'ingénieur de recherche hors-classe (IRHC)
- Présidence du jury du concours externe d'ingénieurs d'études - session 2018
- Présidence du jury du concours interne d'ingénieurs d'études - session 2018
- Présidence du jury du concours interne d'élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE) - session 2018
- Présidence de l'examen professionnel d'ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE)
- Membre du jury du concours IPEF : ENS et autres grandes écoles scientifiques
- Membre du jury du concours IPEF : ISIVE (AgroParisTech)
- Vice-présidence du jury du concours interne IPEF
- Présidence du jury du comité de sélection IPEF sur liste d'aptitude
- Membre du jury du concours IPEF sur titres et travaux
- Présidence du jury du concours réservé d'ingénieur d'études (IE)
- Présidence du jury de l'examen professionnel de technicien formation recherche (TFR) de classe supérieure
- Présidence du jury de l'examen professionnel de technicien formation recherche (TFR) de classe exceptionnelle
- Présidence du jury de recrutement des inspecteurs et inspecteurs-élèves de santé publique vétérinaire (ISPV)
- Membre du jury de recrutement des inspecteursélèves de santé publique vétérinaire (ISPV)
- Présidence et 5 membres du jury des concours G2E (géologie, eau et environnement)

N° 15011

Présidence de jurys de diplôme des écoles supérieures d'agriculture privées

- de l'ESA Angers
- de d'UniLaSalle
- de l'ISA Lille
- de l'ESA Purpan
- de l'ISARA Lyon
- de l'ESITPA Mont Saint-Aignan
- de l'ESB Nantes (suppléant)

MISSIONS DE REPRÉSENTATION

Dans un autre registre, les membres du Conseil général assurent également des missions de représentation extérieure à titre de représentants de l'État, du Ministre ou intuitu personæ, dans diverses structures : comités, observatoires et commissions de ministères, établissements publics (enseignement supérieur et recherche, notamment), instituts techniques, pôles de compétitivité, interprofessions et collectivités locales...

Ils y exercent des fonctions d'administrateur, d'observateur, d'expert...

La représentation est une posture particulière des membres du CGAAER résultant en général d'un dialogue avec le cabinet ou les directions d'administration centrale. Dans ce cas particulier, la notion d'indépendance s'équilibre avec les exigences découlant de la posture de porte-parole officiel du commanditaire.

LISTE DES REPRÉSENTATIONS CLASSÉES PAR ORGANISMES

Académie d'agriculture de France - Section « ressources naturelles, aménagement de l'espace et environnement »

Membre

ADECIA - Conseil d'administration

- Présidente
- Représentant du vice-président

Agence de services et de paiement -Comité d'audit interne

Personnalité qualifiée

AgroParisTech - Comité d'analyse prospective Santé (CAP Santé)

Présidence

AgroParisTech - Conseil d'administration

- Président
- Vice-président

Agrosup - Dijon - Conseil d'administration

Président

Arvalis - Institut du végétal - Conseil scientifique

Membre

Assemblée permanente des chambres d'agriculture - Conseil scientifique

Membre

Association 2BS - Comité d'éthique

Membre

Association de coordination technique agricole - Comité des partenaires ACTA

• Membre du Comité

Association européenne des universités - EUA'S Institutional Evaluation Programme

Membre expert

Association française de normalisation -Comité d'orientation stratégique « Ingénierie industrielle, biens d'équipement et matériaux »

Membre

Association française de normalisation - Comité d'orientation stratégique « Gaz »

Membre

Association française de normalisation - Comité d'orientation stratégique « Grand cycle de l'eau »

• Responsable ministériel aux normes

Association française de normalisation -Comité d'orientation stratégique « Santé et sécurité au travail »

• Responsable ministériel aux normes

Association française de normalisation -Comité d'orientation stratégique « Utilisation rationnelle de l'énergie »

Membre

Association française de normalisation - Comité d'orientation stratégique « Agroalimentaire »

• Responsable ministériel aux normes

Association française de normalisation -Comité d'orientation stratégique « Environnement et responsabilité sociétale »

Responsable ministériel aux normes

Association française de normalisation -Commission de normalisation AFNOR U47A -Méthodes d'analyse en santé animale

• Présidente de la Commission

Association française de normalisation -Commission de normalisation AFNOR/DDRS Développement durable et responsabilité sociétale

Responsable ministériel aux normes

Association française de normalisation -Commission de normalisation AFNOR/U43 -Produits phytopharmaceutiques

Responsable ministériel aux normes

Association française de normalisation -Commission de normalisation AFNOR/U47D -Décontamination des élevages après un épisode infectieux

• Présidence de la commission

Association française de normalisation -Commission de normalisation AFNOR/V01C -Traçabilité et sécurité des aliments management et hygiène

Responsable ministériel aux normes

Association française de normalisation -Commission de normalisation BNFERTI/DSM -Dénominations, spécifications, marquage

• Responsable ministériel aux normes

Association française de normalisation - Groupe de coordination AFNOR/Fertilisation

Responsable ministériel aux normes

Association française de normalisation -Groupe de coordination AFNOR/U99A -Machinisme agricole et génie rural

• Responsable ministériel aux normes

Association nationale pour la formation et la recherche par l'alternance (ANFRA)

Représentant du ministre

Autorité de régulation des jeux en ligne - Collège

Membre

Codex alimentarius - JECFA - Comité mixte FAO-OMS d'experts additifs alimentaires

Président

Comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées

Président

Comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées - Section 'Arbres fruitiers'

Président

Comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées - Section « Betteraves et chicorée industrielle »

Président

Comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées, Section « Céréales à paille »

Président

Comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées, Section « Lin et chanvre »

Présidente

Comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées, Section « Pomme de terre »

Présidente

Comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées, Section « Tournesol, soja, ricin »

Président

Commission nationale du débat public

Membre

Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux - Institution

 Chef du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire

Conseil général de l'environnement et développement durable - Autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable

Personne associée

Coop de France - Comité scientifique d'évaluation

Président

Direction générale de l'alimentation -Conseil national de l'alimentation

- Membre
- Représentant du CGAAER
- Représentante du CGAAER
- Présidence du comité national d'éthique en abattoir mis en place au CNA
- Vice-présidence du groupe de concertation étiquetage des modes d'élevage

Direction générale de l'enseignement et de la recherche - Comité de pilotage des formations d'adaptation à l'emploi des cadres de l'enseignement agricole

Membre

Direction générale de l'enseignement et de la recherche - Commission nationale de recrutement pour l'admission dans les classes préparatoires « ATS Bio » et « ATS Paysage »

Présidente

Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises - Commission de normalisation française relative à la norme « chaîne de contrôle pour les produits issus de forêts gérées durablement »

Présidence

Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises - Comité de pilotage « ouvrages hydrauliques domaniaux » du MAA

Membre

Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises -Comité de pilotage du plan Agroforesterie

Membre

École nationale des services vétérinaires -Conseil d'administration

Membre

École nationale vétérinaire d'Alfort -Conseil d'administration

Membre

École nationale vétérinaire de Toulouse -Conseil d'administration

Membre

École supérieure du bois -Conseil d'administration

• Représentant du ministre chargé de l'agriculture

France vétérinaire international -Conseil d'administration

Membre

France vétérinaire international (FVI)

 Correspondant de FVI et suppléant du représentant du CGAAER à FVI

Institut français de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement -Commission « Appui à la recherche »

Président

Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture et de la pêche -Conseil d'administration

Membre

Institut national de la recherche agronomique (Inra) - Mission Agrobiosciences

• Membre du Comité stratégique

Institut technique du lait et des produits laitiers -Conseil scientifique

Membre

Institut technologique FCBA - forêt cellulose boisconstruction ameublement -Conseil d'administration

 Membre du conseil d'administration et Président du comité scientifique

Laboratoire de contrôle des reproducteurs -Conseil d'administration

Membre

Laboratoire de contrôle des reproducteurs -Conseil d'orientation scientifique et technique

• Membre de l'instance scientifique Ascediate/LNCR

Maison des industries agricoles et alimentaires -Conseil d'administration

Membre

Maison internationale AgroParisTech - Conseil d'administration

Président

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation -Collège de déontologie

Membre

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation -Comité ministériel d'audit interne

• Responsable de l'audit interne

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation -Comité national de gestion des risques en agriculture

- Membre titulaire
- Membre suppléant

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation -Comité national de l'innovation pédagogique

Membre titulaire

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation -Didier Guillaume - Comité national sur l'hygiène et la sécurité des conditions de travail

Président

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation -Commission Formation doctorale des IPEF

Président

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation -Commission nationale d'amélioration génétique

Représentant du Ministère

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation -Commission nationale de la certification environnementale

Présidence

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation -Commission spécialisée « Terminologie et néologie »

Membre

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation -Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire

Membre

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

• Haut fonctionnaire au développement durable

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

• Haut fonctionnaire en charge de l'égalité des droits

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation - Haut fonctionnaire en charge du handicap et de l'inclusion

Membre

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation -Médiateur des relations commerciales agricoles

Médiateur délégué

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation -Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires

Ministère de l'économie - Commission centrale des impôts directs

Expert

Ministère de l'économie - Commission de certification des comptes des organismes payeurs

- Vice-président
- Membre

Ministère de l'économie - Groupe interministériel des normes

• Responsable suppléant

Ministère de l'économie - SG - Service de coordination à l'intelligence économique

Membre

Ministère de la décentralisation, de la réforme de l'État et de la fonction publique - Gouvernance dédiée de la fonction d'évaluation des politiques publiques

Référent ministériel

Ministère de la transition écologique et solidaire -Commission nationale paritaire APCA-FNSEA-RTE-ENEDIS

 Représentation du ministère au sein de la commission

Ministère de la transition écologique et solidaire -Groupe santé environnement (GSE)

Expert

Ministère de la transition écologique et solidaire -Instance de conseil et d'appui technique pour la prévention des risques naturels

Correspondant

Ministère des solidarités et de la santé -Observatoire national de la démographie des vétérinaires

Membre

Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social -Conseil d'orientation sur les conditions de travail

Membre

Mouvement rural de la jeunesse chrétienne -Conseil d'administration

Membre

Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO-OAA) - Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse

Président

Partenariat français pour l'eau - groupe « eau et sécurité alimentaire »

Président

Piren Seine - Comité de coordination (COR)

Président

Pôle de compétitivité Céréales Vallée

Correspondante nationale

Pôle de compétitivité Qualitropic

Correspondant national

Pôle de compétitivité Terralia

Correspondant national

Pôle de compétitivité Valorial

Correspondant national

Pôle de compétitivité Végépolys

Correspondante nationale

Pôle de compétitivité Vitagora

Correspondant national

Premier ministre - Commission interministérielle de coordination des contrôles

- Membre et vice-président
- Membre titulaire
- Membre suppléant

Pulves GIP - Conseil d'administration

Président

Réseau des Écoles nationales d'industries laitières -ENIL - Conseil d'administration

Président

Secrétariat général du MAA -

Commission d'orientation et de suivi de l'expertise

- Représentante du vice-président
- Suppléance de la représentante du vice-président

Secrétariat général du MAA -

Conseil des systèmes d'information (CSI)-

Représentant du vice-président au CSI

Secrétariat général du MAA - Corps des ISPV

Chef de corps

Secrétariat général du MAA -Observatoire des missions et des métiers

- Président
- Représentante du CGAAER
- Représentant du CGAAER



LES RAPPORTS

En 2018, 144 rapports ont été remis par les membres du CGAAER. Il s'agit principalement d'audit, d'inspection, de conseil, d'évaluation ou de présidences de jurys.

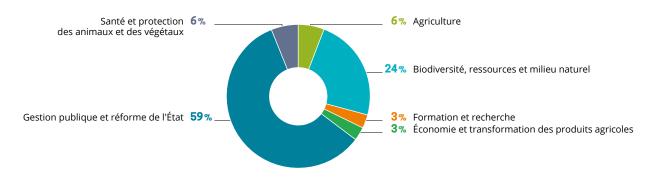
Ces rapports peuvent correspondre à des missions effectuées avant 2018 et, de même, les rapports de certaines missions réalisées en 2017 ou 2018 qui ne seront rendus qu'en 2019.

RAPPORTS DES MISSIONS D'AUDIT ET D'INSPECTION

En 2018, 34 rapports d'audit et d'inspection ont été rendus.

RÉPARTITION DES RAPPORTS D'AUDIT ET D'INSPECTION PAR DOMAINES DE COMPÉTENCES

NOMBRE DE RAPPORTS D'AUDIT PAR DOMAINE



LISTE DES RAPPORTS D'AUDIT RENDUS EN 2018 RÉPARTIS PAR DOMAINES DE COMPÉTENCE

Agriculture

N° 15129-01

Audit de suivi des recommandations de la mission d'audit des aides de minimis agricoles - juin 2018 Remis le 27/06/2018

N° 16036

Audit sur la mise en œuvre opérationnelle des mesures et des plans d'aides mis en place en cas de crise

Remis le 23/03/2018

Biodiversité, ressources et milieu naturel

N° 17117

Audit de suivi de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage

Remis le 05/07/2018

Économie et transformation des produits agricoles

N° 18021

Audit de suivi des recommandations de l'audit n° 15032-01 de l'exercice de la tutelle de FranceAgriMer par la DGPE et le SG

Remis le 12/07/2018

Formation et recherche

N° 16037

Audits MMAI 2016 - Audit sur les procédures mises en place par la DGER et les services déconcentrés pour le suivi des établissements d'enseignement technique agricole sous contrat

Remis le 19/09/2018

Gestion publique et réforme de l'État

N° 16031

Audit des modalités de mise en œuvre du cadre de référence du contrôle interne comptable (CIC) par l'ensemble des entités sous tutelle du MAAF dont les comptes alimentent le compte 26 des participations financières de l'État (1ère partie)

Remis le 25/10/2018

N° 16032

Audit interne « Sécurisation de la paye au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation »

Remis le 18/04/2018

N° 16033

Audit du système d'audit interne de la Direction générale de l'alimentation

Remis le 29/11/2018

N° 16045-01

Audit de suivi des recommandations émises dans les rapports d'audit de la chambre d'agriculture -Département de l'Aisne

Remis le 12/04/2018

N° 17023

Audit partenarial portant sur les dépenses du programme 206 « sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation »

Remis le 25/07/2018

N° 17030-03

Examen de l'organisation et du fonctionnement de la DDTM des Pyrénées-Orientales (66)

Remis le 26/01/2018

N° 17030-04

Examen de l'organisation et du fonctionnement de la Direction départementale des territoires de l'Aube (10)

Remis le 25/07/2018

N° 17030-05

Examen de l'organisation et du fonctionnement de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Savoie (73)

Remis le 16/03/2018

N° 17030-07

Rapport d'examen de l'organisation et du fonctionnement de la Direction départementale des territoires du Haut-Rhin (68)

Remis le 02/05/2018

N° 17030-08

Examen de l'organisation et du fonctionnement de la Direction départementale des territoires de la Haute-Loire (43)

Remis le 29/08/2018

N° 17030-09

Examen de l'organisation et du fonctionnement de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Loire (43)

Remis le 25/04/2018

N° 17030-10

Examen de l'organisation et du fonctionnement de la Direction départementale des territoires de la Dordogne (24)

Remis le 05/03/2018

N° 17030-11

Missions d'examen de l'organisation et du fonctionnement des directions départementales interministérielles (DDI) -Rapport de synthèse 2017

Remis le 21/06/2018

N° 17036-02

Audit du programme régional de développement agricole et rural de Guyane - Conformité de l'emploi des fonds CASDAR sur le programme 2015

Remis le 09/04/2018

N° 17036-04

Utilisation de fonds CASDAR pour le financement des programmes de massif

Remis le 25/05/2018

N° 17036-05

Conformité de l'utilisation des crédits du Compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (CASDAR) par l'Institut technique de l'agriculture biologique (ITAB) dans le cadre de son programme d'activités 2016

Remis le 24/04/2018

N° 17036-06

Audit de l'appel à projet 2011 n° 1176 de l'Institut technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation (ITSAP) - Projet InterAPI

Remis le 30/01/2018

N° 17036-07

Conformité de l'utilisation des crédits du CASDAR par l'Institut de l'élevage dans le cadre du projet VARAPE - Valorisation des races à petits effectifs par les circuits courts

Remis le 01/02/2018

N° 17106

Audit de suivi des recommandations dites « centrales » de la synthèse des six audits menés de décembre 2013 à février 2014 pour dresser l'état des lieux de la mise en œuvre de la mission de service public à l'installation confiée aux chambres d'agriculture

Remis le 21/02/2018

N° 18016-2

Examen de l'organisation et du fonctionnement de la Direction départementale des territoires de l'Essonne (91)

Remis le 18/10/2018

N° 18024

Enquête administrative relative à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) de la Lozère (48)

Remis le 30/03/2018

N° 18027

Analyse de la situation de l'Institut technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation (ITSAP) - Diagnostic et propositions

Remis le 17/07/2018

N° 18055-06

Rapport d'audit de la conformité de l'utilisation des crédits du Compte d'affectation spéciale pour le développement agricole et rural (CASDAR) dans le cadre de l'appel à projet 2012 n°1251 du groupe ESA (École supérieure d'agriculture d'Angers)

Remis le 21/12/2018

N° 18055-07

Audit du projet RESOLIM de l'ACTA - Évaluation et prévision du risque lié aux populations de limaces nuisibles aux grandes cultures.

Constitution d'un réseau expérimental permettant de comprendre l'impact des pratiques agricoles

Remis le 30/11/2018

Santé et protection des animaux et des végétaux

N° 17053-1

Audit de conformité des bases de données professionnelles agréées pour l'identification et la traçabilité des animaux : NORMABEV Remis le 05/06/2018

N° 17053-2

Audit de conformité des bases de données professionnelles agréées pour l'identification et la traçabilité des animaux : OVINFOS Remis le 05/06/2018

17053-3

Audit de conformité des bases de données professionnelles agréées pour l'identification et la traçabilité des animaux : BD PORC Remis le 05/06/2018

N° 17053-4

Audit de conformité des bases de données professionnelles agréées pour l'identification et la traçabilité des animaux : Gouvernance Remis le 05/06/2018

N° 18071

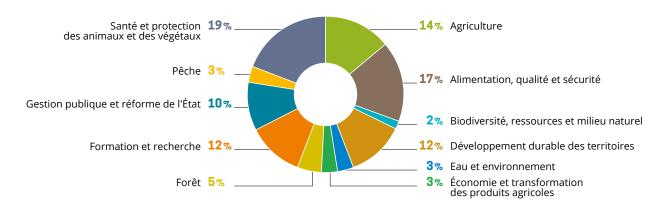
Encadrement des pratiques commerciales dans la chaîne de valeur des produits phytopharmaceutiques
Remis le 13/06/2018

RAPPORTS DES MISSIONS DE CONSEIL, D'ÉVALUATION, D'EXPERTISE, DE MÉDIATION, DE GESTION DE CRISE ET DE PROSPECTIVE

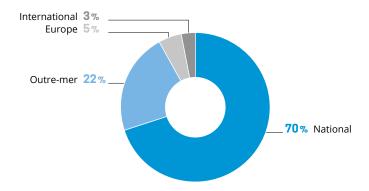
En 2018, **59** rapports de conseil, d'évaluation, d'expertise, de médiation et de gestion de crise, de prospec**tive** ont été rendus.

RÉPARTITION DES RAPPORTS DE MISSION PAR DOMAINES DE COMPÉTENCE EN %

DOMAINE DE COMPÉTENCE	NATIONAL	OUTRE-MER	EUROPE	INTERNATIONAL	TOTAL
Agriculture	3	5			8
Alimentation, qualité et sécurité	8			2	10
Biodiversité, ressources et milieu naturel	1				1
Développement durable des territoires	5	1			7
Eau et environnement	2				2
Économie et transformation des produits agricoles	1	1			2
Forêt	3		1		3
Formation et recherche	7				7
Gestion publique et réforme de l'État	4	1	1		6
Pêche		2			2
Santé et protection des animaux et des végétaux	7	3	1		11
Total	41	13	3	2	59

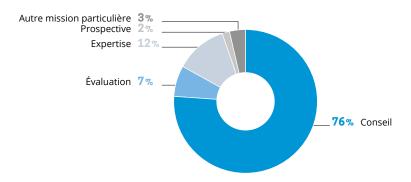


RÉPARTITION PAR NIVEAU GÉOGRAPHIQUE DES RAPPORTS DE MISSIONS



RÉPARTITION DES RAPPORTS PAR MÉTIER

MÉTIER	NOMBRE
Conseil	45
Évaluation	4
Expertise	7
Prospective	1
Autre mission	2
Total	59



LISTE DES RAPPORTS CLASSÉS PAR DOMAINE

Agriculture

N° 16109

Médiation FICT - INAPORC

Remis le 03/04/2018 Métier : Conseil

N° 17098

Définition des politiques publiques à Saint-Pierre et Miquelon - Pour une renaissance de l'agriculture

Remis le 26/06/2018 Métier : Conseil

N° 17114

Mise en place d'un outil de gestion du foncier rural en Guyane

Remis le 20/02/2018 Métier : Conseil

N° 17115

Renforcement du pôle conseil de la chambre d'agriculture de Guyane

Remis le 04/06/2018 Métier : Évaluation

N° 18025

Évaluation de la mise en œuvre du paiement redistributif des aides du premier pilier de la PAC

Remis le 06/06/2018 Métier : Évaluation

N° 18049

Le soutien à la filière rhum des départements d'outre-mer - 1er volet

Remis le 18/06/2018 Métier : Conseil

N° 18049-02

Rapport sur l'évolution du régime d'aide fiscale visant à faciliter l'accès des rhums traditionnels des DOM au marché métropolitain - 2ème volet

Remis le 09/10/2018 Métier : Conseil N° 18058

Bilan de la politique des pôles de compétitivité pour le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA)

Remis le 21/12/2018 Métier : Conseil Publié le 23/01/2019

Alimentation, qualité et sécurité

N° 17018

Amélioration de l'information nutritionnelle dans la restauration collective

Remis le 30/01/2018 Métier : Expertise Publié le 14/06/2018

N° 17052

Organisation du débat public sur l'alimentation

Remis le 18/07/2018 Métier : Conseil

N° 17056

Prévention et maîtrise des risques sanitaires liés aux salmonelles en filière bovine lait cru. État des lieux, expertise et marges de progrès

Remis le 12/01/2018 Métier : Expertise

N° 17057

Étude d'impact des mesures législatives et réglementaires issues de la loi d'avenir pour l'alimentation, l'agriculture et la forêt, concernant la prescription vétérinaire des antibiotiques critiques

Remis le 03/05/2018 Métier : Conseil Publié le 12/09/2018

N° 17069

La préfiguration d'un fonds d'aide aux victimes des produits phytopharmaceutiques

Remis le 13/02/2018 Métier : Conseil N° 17079

Éducation alimentaire de la jeunesse

Remis le **02/11/2018**

Métier : Conseil

N° 17082

Avenir de l'observatoire de l'alimentation

Remis le 01/03/2018 Métier : Conseil Publié le 20/07/2018

N° 17103

La stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens (SNPE) - Évaluation de la mise en œuvre et propositions d'évolution

Remis le 02/01/2018 Métier : Évaluation Publié le 02/02/2018

N° 17121

Valorisation en Europe et à l'international du programme national pour l'alimentation (PNA)

Remis le 25/07/2018 Métier : Conseil

N° 18121

Chine : séminaire sur la coopération franco-chinoise sur la politique alimentaire (17 au 21 septembre 2018)

Remis le 06/12/2018

Métier: Autre mission particulière

Biodiversité, ressources et milieu naturel

N° 18059

Propositions d'évolution des mesures d'accompagnement aux éleveurs confrontés à la prédation de l'ours et aux difficultés économiques du pastoralisme - Cas des Pyrénées centrales

Remis le 18/10/2018 Métier : Conseil

Développement durable des territoires

N° 12157

L'inscription des Causses et des Cévennes sur la liste du patrimoine mondial - Rapport de fin de mission d'appui et de conseil aux préfets coordonnateurs du bien UNESCO (2013 - 2018)

Remis le 27/06/2018 Métier : Expertise

N° 17076

Évaluation et propositions d'optimisation outils concourant à la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

Remis le 24/04/2018 Métier : Conseil Publié le 27/06/2018 Nº 17077

L'articulation des différents contrats « territoriaux » en zone rurale

Remis le 25/07/2018 Métier : Conseil Publié le 09/10/2018

N° 17094

La gouvernance régionalisée du FEADER 2014-2020 en France (« hexagone »)

Remis le 12/01/2018 Métier : Conseil

N° 17110

Transfert du foncier de l'État en Guyane

Remis le 02/03/2018 Métier : Conseil

N° 18047

Mission d'évaluation des gisements et des modes de production de la biomasse pour la production électrique dans les zones non interconnectées

Remis le 11/12/2018 Métier : Conseil

N° 18069

L'agriculture et la forêt dans la Convention alpine -Contribution à la préparation de la présidence de la Convention alpine par la France

Remis le 21/12/2018 Métier : Conseil

Eau et environnement

N° 17072

Place des Ingénieurs généraux de bassin (IGB) dans les services du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et dans l'organisation territoriale de l'État

Remis le 12/03/2018 Métier : Conseil

N° 18074

Retenues de substitution d'irrigation dans les Deux-Sèvres

Remis le 26/07/2018 Métier : Conseil

Économie et transformation des produits agricoles

N° 16053

Mise en œuvre du régime spécifique d'approvisionnement (RSA)

Remis le 21/02/2018 Métier : Expertise

N° 17070

Communication et prise en compte des externalités de la bioéconomie

Remis le 04/05/2018 Métier : Conseil

Forêt

N° 17019

Mission de mise en œuvre du Plan recherche et innovation 2025 (PRI 2025)

Remis le 10/01/2018 Métier : Conseil Publié le 19/02/2018

N° 17071

La réglementation du défrichement et le développement territorial

Remis le 23/03/2018 Métier : Conseil

N° 18050

Le plan de protection des forêts contre les incendies, guide partagé de l'action collective en défense des forêts contre l'incendie

Remis le 29/06/2018 Métier : Expertise Publié le 30/08/2018

Formation et recherche

N° 1952-03

Mission de suivi et d'appui aux chefs de projets de partenariat en EPLEFPA - Synthèse du suivi des années 2015-2016-2017

Remis le 07/03/2018 Métier : Conseil

N° 16063

Intelligence économique et protection du potentiel scientifique et technique, protection des personnes et des biens dans un établissement d'enseignement et de recherche

Remis le 10/04/2018 Métier : Conseil

N° 16102-01

Résultats et analyse d'une enquête-bilan sur la formation complémentaire par la recherche des inspecteurs de santé publique vétérinaire et des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement

Remis le 17/07/2018

Métier : Autre mission particulière

N° 17045

Enseignement agricole et territoires - la filière professionnelle services et la filière scientifique

Remis le 12/03/2018 Métier : Conseil Publié le 05/06/2018

N° 17047

Comparaison du coût, de l'efficacité et de l'efficience de l'enseignement technique agricole avec les enseignements similaires du ministère de l'Éducation nationale

Remis le 13/06/2018 Métier : Conseil N° 17067

L'employabilité des docteurs issus de l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire et les dispositifs de formation par la recherche

Remis le 11/09/2018 Métier : Conseil

N° 17073

Étude d'opportunité et de préfiguration d'un Institut des hautes études de l'agriculture (IHEDA)

Remis le 16/04/2018 Métier : Conseil Publié le 21/06/2018

Gestion publique et réforme de l'État

N° 17068

Les nouvelles chambres régionales d'agriculture : constats et perspectives

Remis le 18/07/2018 Métier : Conseil

N° 17084

Évaluation de la mise en œuvre des préconisations du rapport CGAAER de février 2015 et de la situation de vie au travail à la DAAF de La Réunion

Remis le 29/01/2018 Métier : Évaluation

N° 17119

Le recours aux prestations rémunérées dans le réseau des chambres d'agriculture

Remis le 03/07/2018 Métier : Conseil

N° 17122

Inventaire des surtranspositions de directives européennes

Remis le 10/04/2018 Métier : Conseil

N° 18068

Missions dites de Service public confiées au réseau des chambres d'agriculture

Remis le 30/10/2018 Métier : Expertise

N° 18080

Organisation des services de l'État en Corse

Remis le 09/11/2018 Métier : Conseil

Pêche

N° 17113

Gestion de la pêche à la légine dans les terres australes françaises

Remis le 08/03/2018 Métier : Conseil N° 18028

Renouvellement de la flotte dans les départements d'outre-mer (DOM)

Remis le 19/06/2018 Métier : Conseil Publié le 28/08/2018

Santé et protection des animaux et des végétaux

N° 16116

De l'organisation à la gouvernance en santé animale et végétale - Évaluation du dispositif sanitaire français

Remis le 26/01/2018 Métier : Prospective Publié le 13/03/2018

N° 17014

Développement de la médecine vétérinaire spécialisée des animaux de compagnie et animaux de sport dans les écoles nationales vétérinaires

Remis le 20/03/2018 Métier : Conseil Publié le 04/04/2018

N° 17015

Pistes d'évolution du système des laboratoires départementaux d'analyse (LDA)

Remis le 26/01/2018 Métier : Conseil

N° 17038

La quarantaine végétale française -Un dispositif pour préparer l'avenir

Remis le 26/06/2018 Métier : Conseil

N° 17039

Mission de conseil sur l'identification des animaux de rente à Mayotte

Remis le 10/09/2018 Métier : Conseil N° 17049

Situation de la Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles (FDGDON) de la Réunion

Remis le 15/05/2018 Métier : Conseil

N° 17120

Xylella fastidiosa en Corse : connaissances, risques afférents à sa présence pour la végétation cultivée ou naturelle, et stratégies d'enrayement

Remis le 25/07/2018 Métier : Conseil

N° 18030

Suivi des recommandations émises dans le rapport de mission CGAAER n° 15046 sur la fixation des tarifs des prophylaxies animales

Remis le 18/07/2018 Métier : Conseil Publié le 12/09/2018

N° 18042

Abattage des animaux élevés sur l'île de Marie-Galante en Guadeloupe

Remis le 31/05/2018 Métier : Conseil

N° 18070

Conséquences du Brexit sur l'organisation des services de contrôle sanitaire français

Remis le 17/12/2018 Métier : Conseil

N° 18095

Conséquences de la séparation des ctivités de conseil et de vente de produits phytopharmaceutiques

Remis le 06/11/2018 Métier : Expertise

RAPPORTS DES PRÉSIDENTS DE JURYS

En 2018, 39 rapports des présidents des concours de recrutement et examens professionnels et 12 rapports de présidents de jurys d'enseignement ont été rendus, soit au total 51 rapports. Un rapport peut correspondre à plusieurs jurys.

CONCOURS DE RECRUTEMENT ET EXAMENS PROFESSIONNELS

N° 18005

Rapport des jurys de titularisation des professeurs certifiés de l'enseignement agricole (PCEA), professeurs de lycée professionnel agricole (PLPA) et conseillers principaux d'éducation (CPE) de l'enseignement agricole et du jury d'admission au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement agricole public et privé Remis le 28/12/2018

N° 18006

Bilan des concours de recrutement des personnels enseignants - Session 2018

N° 17002-01

Concours pour l'accès au corps des professeurs certifiés de l'enseignement agricole (PCEA) Lettres modernes 2ème catégorie interne et réservé - Session 2017

Remis le 26/01/2018

N° 17002-06-03

Concours externe pour le recrutement de professeurs certifiés pour l'enseignement agricole public et de deuxième catégorie pour l'enseignement privé - Section sciences économiques et sociales et gestion - Option de l'entreprise - Session 2017 Remis le 07/02/2018

N° 17003-03-02

Rapport du président du jury du concours interne pour l'accès à la 4ème catégorie des emplois de professeurs des Ets d'enseignement agricoles privés mentionnés à l'art. L.813-8 du code rural et de la pêche maritime - Section Mathématique - Physiques-Chimie

Remis le 03/01/2018

N° 17003-04-02

Concours externe pour le recrutement de professeurs de lycée professionnel agricole (PLPA) - Section sciences économiques et sociales de gestion - Option gestion de l'entreprise - Session 2017 Remis le 05/02/2018

N° 17004-01

Concours externe d'accès au corps des Conseillers principaux d'éducation (CPE)

Remis le 31/05/2018

N° 17004-02

Concours interne et réservé de recrutement dans le corps des Conseillers principaux d'éducation (CPE) Remis le 31/05/2018

N° 17012-15

Examen professionnel d'avancement aux grades de technicien principal et de chef technicien du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation Remis le 06/09/2018

N° 17012-16

Examen professionnel d'avancement aux grades de technicien principal et de chef technicien du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation 06/09/2018

N° 18002-01-01

Concours externe CAPESA Éducation socioculturelle - Session 2018

Remis le 17/07/2018

N° 18002-01-02

Concours interne CAPESA Éducation Socioculturelle - Session 2018

Remis le 31/05/2018

N° 18002-02-02

Concours interne CAPESA et 2ème catégorie -Section langues vivantes anglais - Session 2018 Remis le 17/07/2018

N° 18002-03

Concours réservé CAPESA - Section langues vivantes espagnol - Session 2018

Remis le 10/07/2018

N° 18002-04-01

Concours interne pour l'accès à la deuxième catégorie des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricoles privés dans la section Mathématiques - Session 2018 Remis le 19/11/2018

N° 18002-04-02

Concours réservé pour l'accès au corps des professeurs certifiés de l'enseignement agricole (PCEA), dans la section «Mathématiques» - Session 2018 Remis le 19/11/2018

N° 18002-05

CAPESA Concours réservé - Accès au Corps des PCEA - Section Biologie Écologie - Session 2018

Remis le 31/05/2018

N° 18002-07

Présidence des jurys des concours réservé et externe de recrutement de professeurs certifiés de l'enseignement agricole (PCEA), section sciences et techniques agronomiques (STA) - option A : productions animales - Session 2018

Remis le 06/09/2018

N° 18002-08

Concours interne CAPETA Sciences et Techniques Agronomiques - Option B : productions végétales -Session 2018

Remis le 31/05/2018

N° 18002-09

Concours réservé pour l'accès au corps des professeurs certifiés de l'enseignement agricole (PCEA) - Section Biochimie, microbiologie et biotechnologie (BMB) - Session 2018

Remis le 17/07/2018

N° 18002-10

Concours réservé et externe PCEA STAEAH -Agroéquipements (Sciences et Techniques des Agroéquipements et des Équipements des Aménagements Hydrauliques - option : agroéquipements) - Session 2018

Remis le 30/08/2018

N° 18002-11

Concours réservé PCEA STAEAH - Sciences et Techniques des Agroéquipements et des Équipements des Aménagements Hydrauliques option B : équipements des aménagements hydrauliques - Session 2018

Remis le 18/07/2018

N° 18003-01

Concours interne pour l'accès à la quatrième catégorie des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricoles privés dans la section Mathématique-physique et chimie - Session 2018

Remis le 19/11/2018

N° 18003-02

Concours réservé pour l'accès au corps des professeurs de lycée professionnel agricole (PLPA) - Lettres-histoire - Session 2018

Remis le 06/09/2018

N° 18003-04-01

Concours externe de recrutement dans le corps des professeurs de lycée professionnel agricole(PLPA) : Section technologies informatiques et multimédia

Remis le 29/08/2018

N° 18003-04-02

Concours interne de recrutement dans le corps des professeurs de lycée professionnel agricole (PLPA) : section Technologies Informatiques et Multimédia

Remis le 29/08/2018

N° 18003-06-01

Concours réservé pour l'accès au corps des professeurs de lycée professionnel agricole (PLPA) dans la section Sciences économiques et sociales et gestion option : économie sociale et familiale - Session 2018

Remis le 22/10/2018

N° 18003-06-02

Concours externe pour l'accès à la 4ème catégorie des emplois de professeur de l'enseignement technique agricole privé - Sciences économiques et sociales, et gestion - Option : économie sociale et familiale – Session 2018

Remis le 02/11/2018

N° 18003-06-03

Concours interne pour l'accès à la 4ème catégorie des emplois de professeur de l'enseignement technique agricole privé - Sciences économiques et sociales et gestion - Option : économie sociale et familiale – Session 2018

Remis le 02/11/2018

18003-09

Concours réservé pour l'accès au corps des professeurs de lycée professionnel agricole (PLPA) - production agricole spécialisée option C hippologie

Remis le 17/07/2018

N° 18004-01

Concours externe conseillers principaux d'éducation (CPE) - Session 2018

Remis le 30/08/2018

N° 18004-02

Concours interne de conseillers principaux d'éducation (CPE) - Session 2018

Remis le 30/08/2018

N° 18007-01

Présidence du jury du certificat d'aptitude aux fonctions de chef de centre d'insémination artificielle dans les espèces chevaline et asine en 2018

Remis le 03/04/2018

N° 18012-01

Concours interne et externe et examen professionnel pour le recrutement de techniciens supérieurs du ministère de l'agriculture - Grade de technicien

Remis le 26/09/2018

N° 18012-02

Concours pour le recrutement de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture - Grade de technicien principal - Session 2018 Remis le 06/09/2018

N° 18012-04-02

Concours externe pour l'accès au corps des ingénieurs de recherche - Session 2018

Remis le 17/07/2018

N° 18012-05

Concours externe et interne d'ingénieurs d'études du ministère chargé de l'agriculture - Session 2018 Remis le 18/07/2018 N° 18012-06

Concours interne d'élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ouvert en 2018

Remis le 17/07/2018

N° 18012-12

Concours réservé pour le recrutement dans le corps des ingénieurs d'études du ministère en charge de l'agriculture au titre de la session 2017 Remis le 09/10/2018

JURYS D'ENSEIGNEMENT

N° 17001-04

Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) -Analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques ANABIOTEC - Session 2017

Remis le 03/04/2018

N° 17001-10

Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) - option Gestion et protection de la nature - Session 2017

Remis le 31/01/2018

N° 17001-05

Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) - option Aquaculture - Session 2017

Remis le 26/01/2018

N° 17001-03

Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) - option Aménagements paysagers - Session 2017 Remis le 24/01/2018

N° 17001-07

Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) - option - Gestion forestière - Session 2017
Remis le 16/03/2018

N° 17001-09

Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) - option « Viticulture - Oenologie » session 2017 Remis le 26/01/2018

N° 17001-13

Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) - option - Production horticole - Session 2017 Remis le 29/08/2018

N° 17001-16

Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) - option - Technico-commercial - Session 2017 Remis le 29/03/2018

N° 17001-99

Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) -Rapport des présidents de jury BTSA pour la session 2017

Remis le 02/01/2018

N° 18001-02

Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) -Agronomie - Productions végétales (APV) -Session 2018

Remis le 05/12/2018

N° 18001-04

Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) -Analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques ANABIOTEC - Session 2018

Remis le 05/12/2018

N° 18001-14

Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) - option - Sciences et technologies des aliments (STA) - Session 2018

Remis le 31/10/2018

► GLOSSAIRE DES SIGLES

GLOSSAIRE DES SIGLES

ACTA

Association de coordination technique agricole

ADECIA

Agence pour le développement de la coopération internationale dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux

AFD

Agence française de développement

AMAP

Association pour le maintien d'une agriculture paysanne

ANSES

Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

APCA

Assemblée permanente des chambres d'agriculture

ASP

Agence de services et de paiement

ASSP

Accompagnement, soins et services à la personne

BTSA

Brevet de technicien supérieur agricole

BTSF

Better training for safer food

CASDAR

Compte d'affectation spéciale « développement agricole et rural »

CCCOP

Commission de certification des comptes des organismes payeurs

CDCEA

Commission départementale de consommation des espaces agricoles

CETA

Accord économique et commercial global

CFA

Centre de formation d'apprentis

CFPPA

Centre de formation pour la promotion agricole

CGAAER

Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

CGE

Conseil général de l'économie

CGEDD

Conseil général de l'environnement et du développement durable

CGEFI

Contrôle général économique et financier

CHAIE

Comité d'harmonisation de l'audit interne

CHSC1

Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

CHV

Centre hospitalier vétérinaire

CICC

Commission interministérielle de coordination des contrôles

CIFOG

Comité interprofessionnel du foie gras

CIHEAM

Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes

CMAI

Comité ministériel d'audit internet

CNA

Conseil national de l'alimentation

CNPF

Centre national de la propriété forestière

COP

Contrat d'objectifs et de performance

CORENA

Comité de rénovation des normes en agriculture

CRAIE

Cadre de référence de l'audit interne

CTIFL

Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes

DAAF

Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

DD(CS)PP

Direction départementale (de la cohésion sociale et) de la protection des populations

חח

Direction départementale interministérielle

DDT(M)

Direction départementale des territoires (et de la mer)

DGAI

Direction générale de l'alimentation

DGCCRF

Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

DGER

Direction générale de l'enseignement et de la recherche

DGPE

Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises

DGPF

Direction générale de la prévention des risques

DLC

Date limite de consommation

DOM

Département d'outre-mer

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

DREAL

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

DSV

Direction des services vétérinaires

FGΔ

États généraux de l'alimentation

EGAli_w

Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable

DI FEDA

Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles

FSΔ

Ecole supérieure d'agriculture

FΔM

FranceAgriMer

FARC

Forces armées révolutionnaires de Colombie

FCBA

Institut technologique forêt cellulose bois-construction ameublement

FCPR

Formation complémentaire par la recherche

FDGDON

Fédération départementale des groupements de défenses contre les organismes nuisibles

FEADER

Fonds européen agricole pour le développement rural

FEAGA

Fonds européen agricole de garantie

FEAMP

Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche

FNCUMA

Fédération nationale des coopératives d'utilisation de matériel agricole

FNSEA

Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles

FVI

France vétérinaire international

GEVES

Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences

GIP

Groupement d'intérêt public

GNIS

Groupement national interprofessionnel des semences et plants

GPI

Grand plan d'investissement

GREF

Génie rural, des eaux et des forêts

HACCP

Hazard Analysis Critical Control Point

IΔF

Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement

IAHP

Influenza aviaire hautement pathogène

IEHCA

Institut européen d'histoire et des cultures de l'alimentation

IFCE

Institut français du cheval et de l'équitation

IGA

Inspection générale de l'administration

IGAENR

Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

IGAM

Inspection générale des affaires maritimes

IGAPS

Ingénieurs ou inspecteurs généraux en charge de l'appui aux personnes et aux structures

IGAS

Inspection générale des affaires sociales

IGEN

Inspection générale de l'éducation nationale

IGF

Inspection générale des finances

IGN

Institut national de l'information géographique et forestière

IGI

Indication géographique protégée

IGPDE

Institut de la gestion publique et du développement économique

INAC

Institut national de l'origine et de la qualité

INFOMA

Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture

INRΔ

Institut national de la recherche agronomique

IPEF

Ingénieur des ponts, des eaux et des forêts

ISPV

Inspecteur de santé publique vétérinaire

LMD

Licence-Master-Doctorat

MAA

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

ΜΕΔΙ

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

MEI

Ministère de l'Économie et des Finances

MFPCA

Mission française du patrimoine et des cultures alimentaires

MMAI

Mission ministérielle d'audit interne

MTES

Ministère de la Transition écologique et solidaire

ODARC

Office du développement agricole et rural de la Corse

OMN

Observatoire des missions et des métiers

ONF

Office national des forêts

ONVAF

Organisme national à vocation agricole et rurale

OP

Organisme payeur

DΔC

Politique agricole commune

PCEA

Professeur certifié de l'enseignement agricole

ΡΝΔ

Programme national de l'alimentation

PNDAR

Programme national de développement agricole et rural

PPFCI

Plan de protection des forêts contre l'incendie

PRDAR

Programme régional de développement agricole et rural

PS

Prise de sang

RMN

Responsable ministériel aux normes

RSA

Régime spécifique d'approvisionnement

CAFED

Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

SAPAT

Service aux personnes et aux territoires

SAU

Surface agricole utile

SG

Secrétariat général

ТЅМД

Techniques et services en matériels agricoles

UE

Union européenne

UNESCO

Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

JUIN 2019 Ce rapport d'activité est édité par le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) 78 rue de Varenne - 75349 Paris 07 SP Tél. + 33 (0)1 49 55 56 68

www.agriculture.gouv.fr

Mise en page : Délégation à l'information et à la communication du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Crédits photos : agriculture.gouv.fr, Oncfs





AGRICULTURE.GOUV.FR